

université Bordeaux III

.R. Lettres et Arts

tion Histoire de l'Art et Archéologie

LES MOULINS A EAU
DE LA BASSE VALLEE DE L'ISLE
ENTRE PERIGUEUX et BENEVENT

VOLUME II

NOTICES

II A

.E.R. - Maîtrise d'Histoire
de l'Art Moderne

Laurent POUPARD

1985 - 1986

TABLE DES NOTICES

⊗ Saint-Front	p. 1	* Le Puy Saint-Astier	p. 230
* Navarre	27	* Crognac	238
* Sainte-Claire	35	* Saint-Astier	246
* Cachepur	60	* La Massoulie	263
* Le Rousseau	76	* Beauséjour	272
* La Cité	88	* Le Moulin Brûlé	276
* Moulin Neuf	106	* Neuvic	288
* Saltgourde	124	* Mauriac	307
* Marsac	146	* Sourzac	315
* L'Evêque	151	* Saint-Front-de-Pradoux	320
* Le Chambon	160	* Gabillou	323
* La Roche	172	* Longua	335
⊗ Les Moulineaux	192	* Chandos du Maine	355
* Montanceix	204	* Bénévent	361
* Taillepetit	220		

VOLUME II A

DE SAINT-FRONT A LA ROCHE

II B

DES MOULINEAUX A BENEVENT



MOULIN DE SAINT - FRONT

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Est 5-6 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 47329 Y = 32165	
<u>Cadastre</u>	Année 1828 Section D Parcelles 474 et 475	

MOULIN DETRUIT

Moulin de Saint - Front

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>PLANS</u>		Cf volume III p. 62 à 75
Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie
 <u>DOCUMENTS</u>		
Doc. 1	Le Moulin en 1390. Restitution du XIX ^e siècle	Photocopie
Doc. 2	Le "Vrai Pourtraict de la ville de Périgueux" - 1575	Cons. Mon. Hist. Px n° 60
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1696	Inv. Gal d'Aquitaine n° 86.24. 8 Z
Doc. 4	Plan d'ensemble, plan du moulin et des moteurs - 1821	Inv. Gal d'Aquitaine n° 85.24.101 V
Doc. 5	Coupes du moulin de St-Front et du canal de l'usine Guidon 1821	Inv. Gal d'Aquitaine n° 85.24.102 V
Doc. 6	Vue générale de Périgueux depuis le pont Tournepiche Vers 1846	Photocopie
Doc. 7	Elévation latérale droite vue du sud-est - Non daté	Cons. Mon. Hist. Px n° 80994
Doc. 8	Elévations postérieure et latérale droite vues de l'est 1851	Cons. Mon. Hist. Px n° 80994
Doc. 8*	Elévations postérieure et latérale droite vues de l'est, détail - 1851	Cons. Mon. Hist. Px n° 80994
Doc. 9	Elévation postérieure vue de l'est - Vers 1853	
Doc. 10	Plan d'ensemble et projet 1859	Photocopie
 <u>FIGURES</u>		
Fig. 1	Les quais et la cathédrale	

Moulin de Saint - Front

I. - HISTORIQUE

Wlgrin de Taillefer place la construction du moulin vers le XIII^e siècle (IV-1).

En 1312, il appartient à la communauté de Saint-Front. Il est loué par le consulat à des fermiers. Il se situe "in acquà de Leyla inter hospitaalem beatae Mariae de Larsault ex unà parte, et molindinum vocatum del Vigier exalterâ".

La même année, Robert d'Armanhac vend à Elie de Barri, bourgeois de Périgueux, une rente de six setiers de froment assise sur trois parts de la quatrième partie du moulin, pour le prix de 100 livres (IV-2, 3 et 4).

Le moulin dit du Chapitre est mentionné, en 1339, dans l'acte de fondation d'un hôpital par le chanoine Pierre Brunet. Cet hôpital est connu sous divers noms : celui de son fondateur, la Maison-Dieu ou l'Hôtel-Dieu, et sous le vocable de Sainte-Marthe (IV-5).

Un pont-levis est établi au moulin en 1346 ; il est réparé en 1366 ou 1367 (IV-6).

En 1347, une inondation fait des dégâts dans le bâtiment. Le consulat finance les réparations (IV-7).

Le maire de Périgueux, Bernard de Petit, prévient ses concitoyens, le 8 septembre 1390, contre une incursion possible des Anglais, visant à s'emparer de la ville "par escalade, du côté de l'eau, par le passage existant entre la tour de la Boucherie et le moulin de Saint-Front, où les murs et les palissades étaient en très mauvais état" (IV-8). Le moulin est situé précisément au pied de la collégiale Saint-Front, un peu en aval du pont de Tournepiche. Il est vraisemblablement fortifié : il est fait mention d'un "torrelh" et d'un portail (IV-4), et en 1464-1465, "lo tezart" de la tour du moulin est bouché (IV-9).

Moulin de Saint - Front

En novembre 1443, des réparations sont effectuées "au pal de derrière le moulin de Saint-Front". Le pal est-il ici "l'arbre vertical engagé dans la meule courante" - petit fer - (IV-4) ou plutôt un barrage comme le suggère M. Hardy (IV-10) ?

Le 7 février 1489, un marchand nommé Timberlay arrive derrière "les moulins de Saint-Front", avec deux bateaux chargés de sel, après avoir remonté l'Isle (IV-11 et 12).

En 1531, les maires et consuls de la ville intentent un procès à "noble Jehan Dupuy licencié ez droitz, seigneur de la Mothe et Jacques d'Aytz, seigneur de Meymy". Ils leur reprochent, à l'instigation des habitants des faubourgs, d'avoir trop exhaussé le barrage, "escluzes tant en boys fichés en terre que en piarres ...". Ce à quoi les deux accusés répliquent qu'ils font seulement face à l'exhaussement du lit de la rivière dû à l'habitude des habitants d'amont d'y jeter leurs immondices. Les juges décident alors de faire placer deux pierres marquant le niveau ancien et de faire agrafer le barrage à cette hauteur (IV-13 et 14), mesure renouvelée maintes fois par la suite par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées pour les divers barrages.

En 1569, "le moulin de l'abreuvoir, autrement appelé de Saint-Front, fut renforcé. On construisit à cet effet une palissade et on éleva la tour, qui était crénelée et qui portait "au plus haut de ce qui restait entier", les armes de la ville" (IV-15). Elle fut détruite au XIX^e siècle (IV-16).

Des travaux entrepris au pont de Tournepiche en 1615 obligent les moulins proches à un chômage forcé. Des indemnités sont allouées. "Le sieur Guillaume Dupuy, écuyer sieur de la Forest, et Catherine de Laporte, dame de Lisle, qui possèdent chacun une moitié du bâtiment, se partagent 252 livres 6 sols 8 deniers" (IV-17).

Le 21 mars 1700, il est acquis par François Arnaud, écuyer, seigneur de la Forest de Sarraziniac, mais demeure de la fondalité du chapitre : une rente de 9 charges 4 boisseaux de froment lui est due avec 120 pintes de vin, 36 pains blancs et une paire de gants blancs (IV-18).

Moulin de Saint - Front

Le meunier, nommé Rousseau, possesseur de boeufs, est astreint à la corvée de transport. Il "a marché le 29 avril 1757 pour un officier du Régiment de Cavalerie des Salles jusqu'à Miremont" (IV-19).

Durant les années 1759-1760, il est plusieurs fois condamné à des amendes, 24 livres, 10 livres, une autre fois 10 livres et finalement 300 livres (IV-20).

Le 1er mai 1771 est réalisé un "verbailh" de l'état du moulin appartenant à la famille de Salleton et affermé à Françoise Perier et Jean Rousseau, son fils (IV-21 et V-1). La porte d'entrée du bâtiment est à deux battants doubles. Au rez-de-chaussée sont les huit moulins tournants, savoir six ou sept paires de meules à grains et deux meules pour écraser les noix, une grande et une petite. Elles sont mues par des rouets tournants dans des "bâtiments" (cuves). Le pressoir appartient aux fermiers. Une porte donne sur l'écluze (barrage) et le bastion où s'élèvent une étable et un four. Entre les deux, une autre porte conduit à une deuxième terrasse, dont le soubassement est percé de deux canaux de fuite voutés.

En août 1793, l'outillage se compose de sept paires de meules à grains et une meule à huile.

Confisqué à la famille Salleton comme bien national, il est estimé 30 000 livres (IV-22).

Le 11 octobre, la chaussée s'est tellement dégradée qu'il ne vaut plus que 25 000 livres (IV-23).

"Au commencement de l'an III (septembre 1794), la municipalité de Périgueux ayant conçu quelques craintes relativement aux subsistances et voulant pourvoir aux besoins des habitants, manifesta au Représentant du peuple Romme lors en mission dans ce département, le désir d'avoir un établissement qui calmât toutes les inquiétudes en facilitant les moyens d'approvisionnement pour la commune et demanda à faire l'acquisition de trois immeubles nationneaux propres à remplir l'objet qu'elle se proposait. Le premier était le moulin de Saint-Front destiné à la mouture des grains, le second les bâtiments de l'ancien hôpital Sainte-Marthe, destiné à la confection des fours, et le troisième

Moulin de Saint - Front

l'ancienne église du petit séminaire destiné à servir de magasin ..." (IV-24).

Par son arrêté du 11 frimaire an III (1er décembre 1794), Romme vendit les immeubles demandés pour la somme de 41 434 francs dont 26 434 francs pour le seul moulin (IV-24).

De grands travaux sont nécessaires pour la remise en état du bâtiment, surtout après la grande crue survenue dans la nuit du 21 au 22 octobre 1795. Le revenu des six premières années de régie leur est consacré : ils atteignent la somme de 38 585 francs 10 sols, y compris la construction des fours, somme énorme équivalent au prix d'une reconstruction totale (IV-25 et 26).

Le 13 germinal an X (3 avril 1802), le moulin est affermé à Antoine Basset, "ci-devant préposé aux vivres militaires", pour 4 600 francs par an. Il désire monter une "fabrique de minot pour la colonie et par suite une autre de biscuits". Ces projets vont échouer "à cause de la dernière guerre déclarée par les Anglais au mois de prairial an XI" (mai juin-1803). Basset va tout de même expédier quelques chargements de farine à Bordeaux (IV-27 et 28).

Doc. 4

L'état des lieux précise le plan des bâtisses : l'entrée s'effectue par une pièce ou embas dans laquelle les clients du meunier peuvent laisser leurs animaux. Elle se prolonge par l'écurie séparée du moulin par un mur en torchis, neuf en 1771 mais actuellement en mauvais état. Ces deux salles sont surmontées par l'habitation du meunier : trois pièces. la première est une chambre, éclairée par une fenêtre, sur laquelle ouvre l'escalier en bois. La seconde possède deux baies et donne au midi ; son mur oriental, dominant le moulin, est en torchis. La troisième salle, au nord, est meublée par une cheminée en pierres de taille et un évier ; deux placards sont ménagés dans ses murs et elle prend jour par deux croisées.

Le moulin est un bâtiment bas éclairé par quatre baies à l'amont et et cinq à l'aval.

Huit rouets à cuve mettent en mouvement les sept paires de meules et la meule à huile. D'est en ouest, les tournants se nomment : la "Mailherie", le "Petit moulin", le "Moulin neuf", le "Vaillant", le "Courageux", le "Vainqueur", et le "Superbe". Il est spécifié que les six derniers sont des moulins à faire farine, que les quatre à l'ouest sont en bon état et "assorty chacun d'un grand tour fermé (archure), formé de planches, avec la traimie au-dessus, le

Moulin de Saint - Front

tout neuf". Entre la "Mailherie" et le "Petit moulin" est placée une "marjelle, une meule garnie ayant son pivot en fert propre à faire l'huile". Les meules sont en pierres de Savignac ou de Bergerac. L'outillage annexe se compose de divers coffres, maies et mesures, d'une balance, ses plateaux. et ses poids, de deux tours pour lever les meules, d'un "crible ou blutoir à vanner les blés, ...". Le meunier dispose également de deux chevaux et d'une "petite gabarre ou bateau". Une porte, "à un battant", donne sur la terrasse. "Les deux canaux ou aqueducs placés sous icelle" sont engorgés et en mauvais état. L'afferme vaut aussi pour une partie des bâtiments de l'ancien hospice Sainte-Marthe, soit : une petite cour, un "embas", deux latrines, quatre chambres et cinq greniers, compris les deux établis sur voutes au-dessus de la rue du Niveau.

En 1804, trahi dans ses espoirs, Basset sous-afferme le moulin à Michel Arnaud et Marie Martin, sa femme, moyennant 4 600 francs par an. La meule à huile a été remplacée par une autre paire de meules à grains (IV-29).

En février de l'année suivante, une liste des réparations faites par Basset dans le bâtiment est dressée (IV-30 et V-2). Elle indique notamment la réfection des huit cuves, montant à 240 francs, des "huit rouets ferrés de douze cercles" - 288 francs, quatre arbres - 48 francs, "trois grapilles en métal pesant 96 livres - 336 francs 80 centimes, "trois nadilliers (annilles) en fert et trois peau-fert (petits fers) - 298 francs, ... La réparation des rouets et des cuves s'imposait, "les cuves ne pouvant pas contenir l'eau et les rouets tous manquant de plusieurs culières". Six meules neuves sont installées. Les travaux se montant à la somme de 2 921 francs 62 centimes.

Le moulin emploie outre le sous fermier , Arnaud puis Besse, quatre domestiques et cinq chevaux.

Il est affermé à Jean Rousseau en 1809 (IV-31). Les huit meules ont changé de nom depuis l'an XIII. Toujours d'est en ouest, l'on trouve le "Bien aimé", le Vainqueur", le "Courageux", le "Vaillant", le "Saint-Martin", le "Moulin blanc", la "Madelaine" remplaçant

Moulin de Saint - Front

la meule à huile et la "Mailherie" proche des étables de la terrasse. Celles-ci, au nombre deux, font face à un parc à cochons construit par Besse. Ces trois dépendances sont couvertes en tuiles creuses. Sur la rive, le mur en torchis séparant l'écurie - et la chambre au-dessus - du moulin est en mauvais état, percé par endroits.

Le 4 août 1813, il est vendu en exécution d'une loi faisant obligation aux communes de vendre tout ou partie de leurs biens. Il est acheté par Louis Cayla, son frère Alexandre, et Pierre Lafon, entrepreneurs de travaux publics, moyennant la somme de 34 240 francs (IV-32).

Ils s'opposent vite à leur voisin, Nicolas Guidon, lequel a installé en 1806 une filature dans les bâtiments vacants de l'hospice. Il tire sa force motrice de la rivière grâce au canal, vouté sous les écuries, construit entre le moulin et la rive, qui alimentait le lavoir des religieuses (IV-33). Recreusant le coursier de sa roue verticale, il en a déposé les gravats dans le canal de fuite du moulin. De plus, lors des crues il n'ouvre pas les vannes de décharge de son usine, et les eaux, refluant, minent les fondements du moulin. D'arrêtés en jugements, les disputes se poursuivent jusqu'au 27 juillet 1842, date à laquelle un arrêt de la Cour royale de Bordeaux accorde à l'usine la jouissance du neuvième de l'eau disponible au barrage (IV-32).

En 1814, la capacité d'écrasement du moulin est de 25 boisseaux de grains par jour et par rouet. Elle descend en période de basses eaux entre 12 et 15 boisseaux (IV-34).

Le 19 juillet 1822, Louis Cayla demande l'autorisation "d'ajouter à son établissement une machine à foulon et des cardes pour une filature de laine". L'installation est réalisée par la suite (IV-35 et 36).

Le 12 avril 1827, les frères Cayla, seuls propriétaires depuis l'année précédente, sollicitent la permission de reconstruire le mur d'aval de leur moulin, de pratiquer des ouvertures

au-dessus des quatre "arceaux", et de construire un grenier en surélevant les murs (IV-37).

Durant l'hiver 1836-1837, une crue extraordinaire détruit le barrage. Un arrêté préfectoral, daté du 18 janvier, autorise sa reconstruction (IV-38). Les habitants du quartier des Barris envoient une nouvelle pétition au maire demandant le rachat du moulin et du barrage afin de les démolir. Une nouvelle fois, leurs habitations avaient été endommagées par l'inondation, aggravée par la faible altitude de leur quartier et l'exhaussement du barrage. Le sieur Durand est usinier du moulin. Il tient également une boulangerie.

Le 13 mars 1843, Pierre Courtey, banquier, propriétaire - ou bailleur de fonds - d'une filature à Périgueux, achète le bâtiment. En fait, il procède par voie d'échange par l'intermédiaire d'un ancien notaire, P. Rougier (IV-32). Il y fait dès l'année suivante des améliorations, à l'imitation de celles réalisées par Ducluzeau à la minoterie de la Rivière, près de Ribérac (IV-39 et 40).

Le 2 juillet 1854, il achète à Joseph Navarre le moulin à l'anglaise qui a remplacé la filature Guidon, monté à quatre paires de meules (IV-40).

La loi du 28 mai 1858 ouvre des crédits pour financer des travaux destinés à protéger les villes des inondations. Le conseil municipal décide alors de détruire le vieux pont de Tournepiche, dont l'étroitesse des arches et la forme en " L ", combinées à la présence du barrage, contribuent à l'inondation régulière et souvent catastrophique des quartiers des Barris et Saint-Georges (IV-41).

Le 10 mars 1860, la destruction du pont et du moulin est décrétée d'utilité publique. Outre les nombreuses pétitions des habitants des quartiers bas, ces mesures avaient déjà été demandées par Wlgrin de Taillefer. Il proposait, dès 1821, comme amélioration à apporter à la ville "de réparer le Vieux Pont, d'établir une chaussée pour y aboutir et de détruire l'écluse et le moulin de Saint-Front, qui causent tant de désastres chaque année " (IV-13).

Moulin de Saint - Front

Le 28 juin, le moulin est acheté aux héritiers Courtey par l'Etat, représenté par le préfet Alexandre Ladreit de Lacharrière. Il en coûte 102 000 francs pour le moulin de Saint-Front, le foulon attenant, le moulin Navarre, diverses dépendances et le barrage (IV-40 et 41).

A la fin de l'année, les destructions sont achevées.

Le pont des Barris est ouvert à la circulation en 1862, ainsi que la rue des quais et le boulevard Georges Saumande.

Moulin de Saint - Front

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Le moulin était blotti au pied de la cathédrale Saint-Front de Périgueux.

Il se situait au moyen âge entre le pont Tournepiche, vieux pont en dos d'âne avec deux arches en retour d'équerre sur la rive gauche, remplacé par celui des Barris, et le pont Japhet ou pont des Menudes près du moulin de Sainte-Claire (détruit au XVI^e siècle, il fut remplacé par le pont Saint-Georges ou Pont-Neuf construit de 1756 à 1767).

Il faisait saillie sur une façade irrégulière de maisons bâties contre ou sur l'ancien mur de fortification, autrefois renforcé par des tours et ouvert de portes et poternes. En arrière, de l'autre côté de la rue du Niveau, se trouvait l'hospice Sainte-Marthe, dont les bâtiments touchaient le moulin et s'étendaient en aval.

Doc. 10

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs étaient en maçonnerie de cailloux calcaires, le soubassement, les encadrements de baies et les chaînes d'angle en pierres de taille.

Le torchis était utilisé par endroits.

Le bâtiment était couvert de tuiles creuses.

3. - Plan et coupes

La maison du meunier (trois pièces) était bâtie au-dessus des deux écuries précédant le moulin sur la rive.

Le moulin lui-même se composait du seul rez-de-chaussée, une unique pièce vraisemblablement surmontée d'un grenier. Diverses dépendances trouvaient place sur le bastion.

En 1827-1828, la bâtisse est surélevée d'un étage et une aile en retour est ajoutée vers la tête amont du bastion, pour abriter le foulon et ses machines à carder la laine. C'est le bâtiment que nous connaissons par quelques photographies datant de la décennie 1850-1860 : sur le soubassement s'élèvent un rez-de-chaussée et un étage coiffés par un toit à deux versants.

Doc. 7 à 9

Moulin de Saint - Front

4. - Elévations extérieures

Doc. 8 et 9

Elévation postérieure : la façade orientale correspond au mur de la carderie.

Le rez-de-chaussée est ouvert d'une fenêtre, d'une porte rectangulaire et d'une large porte couverte d'un arc en anse de panier.

L'étage est éclairé par quatre baies ; trois à l'aplomb des ouvertures du rez-de-chaussée et la quatrième sous le toit près du barrage.

Doc. 6

Elévation latérale gauche : le soubassement est percé par au moins huit prises d'eau séparées par des éperons.

La façade amont du moulin est seulement connue par un dessin à la plume de Léo Drouyn et Jules de Verneilh, réalisé vers 1846. Elle serait ouverte de trois ou quatre baies à chaque niveau. Le mur du foulon serait animé par une porte couverte d'un arc en anse de panier et peut-être, à l'étage, par une fenêtre.

Doc. 7 et 8

Elévation latérale droite : le soubassement est percé de quatre grandes arches couvertes chacune d'un arc en anse de panier.

Le moulin est éclairé par huit baies : quatre à chaque niveau. L'escalier semble placé près de l'entrée, au revers de ce mur et dans l'angle sud-ouest : deux fenêtres plus petites sont décalées par rapport aux autres.

Le foulon prend jour par deux baies à l'étage ; une porte au rez-de-chaussée ouvre sur le bastion.

5. - Combles et couverture

Le moulin est protégé par un toit à deux versants ; Léo Drouyn coiffe la carderie d'un toit en appentis.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Nous n'avons pas de renseignements permettant de connaître les moteurs avant 1771. Deux indices permettent de supposer que les rouets étaient employés dès le moyen-âge : si l'on admet que le pal dont il est question en 1443 est bien un arbre vertical, le moteur est obligatoirement une roue horizontale. Le deuxième indice, qui pourrait être plus probant, est le suivant : moulin urbain, Saint-Front devait être de quelque importance. Or il est fortifié, ce qui est peu compatible avec l'existence de plusieurs roues à aubes, nécessairement placées à l'intérieur du bâtiment. L'utilisation de rouets, à cuve ou non, résolvait le problème.

C'est toutefois une hypothèse bien fragile qu'il serait utile de prouver : les moulins de Sainte-Claire et Cachepur, connus dès le XIII^e siècle, semblent être équipés de roues verticales au moyen-âge. Quel critère a été retenu pour décider du type de roue adopté dans l'un et l'autre cas ?

En 1771, son outillage classe le moulin de Saint-Front parmi les deux ou trois grandes entreprises installées sur l'Isle à cette époque : Laubardémont, près de Coutras, le plus important, dispose de dix paires de meules, et Abzac, juste en aval, de sept. La position de la bâtisse et son rôle économique essentiel, qui lui ont valu d'être fortifié et protégé, sont pour beaucoup dans l'existence des huit paires de meules. La Révolution entérina cet état de fait, lui conservant son rôle de moulin municipal. Par la suite, il a sûrement perdu de son importance : les moulins proches se sont modernisés, d'autres se sont créés, tel le moulin Navarre, contigu, monté à l'anglaise entre 1843 et 1854. Le moulin de Saint-Front a-t-il suivi l'évolution des techniques de mouture ? A quoi correspondent les améliorations de 1844 ? Quelle était sa place réelle dans l'économie de Périgueux ? Autant de questions auxquelles nous aimerions répondre mais qui nécessiteraient une étude plus poussée prenant en compte l'important moulin de Barnabé dans le bief supérieur.

IV. - DOCUMENTATION

1. - TAILLEFER Wlgrin de - Antiquités de Vésone - Périgueux, 1821 - p. 632
2. - HARDY Michel - Ville de Périgueux - Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 - Périgueux, 1894 - p. 401
3. - SECRET Jean - "A propos de la maison dite "Moulin de Saint-Front" " - Dans : Périgord actualités - n° 665, 9 mars 1974 et n° 666, 16 mars 1974
4. - HIGOUNET-NADAL Arlette - Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles - Etude de démographie historique - Bordeaux, 1978 - p. 104 et 105
5. - PENAUD Guy - Histoire de Périgueux - Périgueux, 1983 - p. 104
6. - PENAUD Guy , 1983, op. cit., p. 107 et 135
7. - HARDY Michel, op. cit., p. 81
8. - DESSALES L. - Périgueux et les deux derniers comtes du Périgord (...) - Paris, 1847 - p. 147
9. - HARDY Michel, op. cit. p. 114
10. - HARDY Michel, op. cit., p. 108
11. - VILLEPELET F. - "Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520" - Dans : B.S.H.A.P.-1910, tome XXXVII - p. 403
12. - HARDY Michel, op. cit., p. 120
13. - TAILLEFER Wlgrin de, op. cit., p. 640
14. - HARDY Michel, op. cit., p. 31
15. - PENAUD Guy , 1983, op. cit., p. 203
16. - PENAUD Guy - "Un dessin inédit des remparts du Puy-Saint-Front (1652)" - Dans : B.S.H.A.P. - 1981, tome CVIII - p. 340
17. - MAUBOURGUET Jean - "Grands travaux publics en 1615" - Dans : B.S.H.A.P. - 1944, tome LXXI - p. 133
18. - ADD, 12 J.1318

Moulin de Saint - Front

19. - ADD, Périgueux HH.2 = 1757-1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue sujets aux corvées.
20. - ADD, Périgueux CC.129 = 1759-1760 - Comptes de l'Administration des maires et consuls - Revenus casuels
21. - ADD, Périgueux ÎÎ.21 = 1er mai 1771 - Procès-verbal de l'état du moulin - cf V-1
22. - ADD, Q.940 = 6 août 1793 - Première estimation du moulin.
23. - ADD, Q.940 = 11 octobre 1793 - Deuxième estimation du moulin
24. - ADD, Périgueux D.6 : Registre des délibérations du conseil municipal (f° 157 v°) = Séance du 8 août 1814 - Rapport sur la pétition Salleton
25. - ADD, Périgueux D.6 : Registre des délibérations du conseil municipal (f° 159) = Séance du 12 février 1810
26. - ADD, Périgueux L.8 = 1795 - "Paiements faits par Chambon pour le compte de la commune de Périgueux relativement à la construction des fours et moulin".
27. - ADD, Périgueux L.8 = 13 germinal an X (3 avril 1802) - Afferme consentie par Pierre Conilh Cluzeau, adjoint au maire, à Antoine Basset aîné.
28. - ADD, Périgueux L.8 = 19 juin 1809 - Lettre d'Antoine Basset au maire de Périgueux
29. - ADD, Périgueux L.8 = 21 fructidor an XII (8 septembre 1804) - Sous-afferme consentie par Antoine Basset à Michel Arnaud
30. - ADD, Périgueux D.6 : Registre des délibérations du conseil municipal = Séance du 28 pluviôse an XIII (17 février 1805) cf V-2
31. - ADD, Périgueux L.8 = 5 avril 1809 - Procès-verbal de l'état du moulin (Comparaison avec celui du 13 germinal an X)
32. - ADD, 3 E.10849 = 13 mars 1843 - Echanges entre les héritiers Cayla et Pierre Rougier, et entre Pierre Rougier et Pierre Courtney aîné.

Moulin de Saint - Front

33. - ADD, 72 S.6 = 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805) - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Périgueux
34. - ADD, S.152 = 14 mai 1814 - Observations faites aux moulins situés aux environs de Périgueux sur la rivière de l'Isle.
35. - ADD, 72 S.6 = 1822 - Lettre du conseiller préfectoral Lanxade concernant le différend Guidon-Cayla
36. - ADD, 72 S.6 = 4 septembre 1827 - Rapport sur le moulin de Saint-Front, par l'ingénieur Chalumeau
37. - ADD, 72 S.6 = 11 juin 1827 - Rapport sur le moulin de Saint-Front, par l'ingénieur Chalumeau
38. - ADD, 72 S.6
39. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne, pour l'année 1844 - Périgueux, 1844, p. 201
40. - ADD, S.107 = 26 juin 1860 - Vente à l'Etat des moulins de Saint-Front et Navarre par les Héritiers Courtey
41. - GRANGER Albert - "Le quartier des Barris - Saint-Georges à Périgueux" - Dans : B.S.H.A.P. - 1948, tome XXV - p. 34-36

Moulin de Saint - Front

33. - ADD, 72 S.6 = 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805) - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Périgueux
34. - ADD, S.152 = 14 mai 1814 - Observations faites aux moulins situés aux environs de Périgueux sur la rivière de l'Isle.
35. - ADD, 72 S.6 = 1822 - Lettre du conseiller préfectoral Lanxade concernant le différend Guidon-Cayla
36. - ADD, 72 S.6 = 4 septembre 1827 - Rapport sur le moulin de Saint-Front, par l'ingénieur Chalumeau
37. - ADD, 72 S.6 = 11 juin 1827 - Rapport sur le moulin de Saint-Front, par l'ingénieur Chalumeau
38. - ADD, 72 S.6
39. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne, pour l'année 1844 - Périgueux, 1844, p. 201
40. - ADD, S.107 = 26 juin 1860 - Vente à l'Etat des moulins de Saint-Front et Navarre par les Héritiers Courtey
41. - GRANGER Albert - "Le quartier des Barris - Saint-Georges à Périgueux" - Dans : B.S.H.A.P. - 1948, tome XXV - p. 34-36

Moulin de Saint - Front

V. - ANNEXES

1. - Procès-verbal de l'état du moulin, dressé le 7 août 1771 par R. Lavavé, notaire royal (ADD, Périgueux, II.21)

1^{er} May
1771

II.21.

1771



1^{er} Scillet

11

ALL M^{re} Sept. Cent Soixante
 onze, Et Le Sieur Duvalois d'acoust, à Sept
 heures du matin, Nous Raymond Lavavé
 Notaire Royal au nombre des reserves pour
 La ville de Périgueux soussigné, accompagné
 De nos témoins Soit nommés, sur le mandant
 verbal de ~~PERIGUEUX~~ ^{de la ville} de Sallatou, Chevalier
 de L'ordre Royal Et Militaire de S. Louis,
 Et Chevalier de S. Front, ancien Capitaine
 au Regiment de Brinac infanterie, demeurant
 En cette Ville paroisse S. Front, Nous
 Sommes Rendus au devant Le Moulin
 appelé de S. Front, Sis En cette Ville,
 Susdite p^{te}, ou Etants Se sont
 présentés, Françoise perier veuve de François
 Rousteau, Et Jean Rousteau son fils
 Meneur, demeurant dans Le Moulin
 de S. Front, susd^e p^{te}, aux quels par

Moulin de Saint - Front

Le dit Seigneur Chevalier de Saint Front,
 à Et. dit, qu'il Luy avoit affermé
 Conjointement, avec M^{rs} Jacques de
 Saleton Chevalier Seigneur de Jamus,
 son frere, Led. Moulin de Saint Front à eux
 appartenants, pour le temps Et. Espace
 de Neuf années consécutives, qui ont
 commencé depuis le premier juillet, mil
 Sept Cent Soixante dix à cinq heures
 du matin, par Contrat du 2^e 9^{bre} 1768;
 Acte par Nous Notaire Soussigné, contre
 Lequel Contrat porte par Clause Expresse,
 que Le jour premier juillet 1770, pour
 L'entrée de l'année, et Nou Meur,
 il sera fait Etat, Et procès verbal, dud.
 Moulin, Ce que N'ayant pu faire à
 raison des réparations que Led. Seigneur

3^e usage

Chevalier



E. de Saint Front

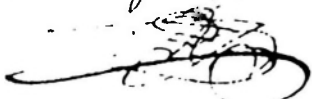
de Saint Front

A été dans l'obligation de faire faire aux
 Moulin, Lesquelles Etant finies, tant au
 Seigneur que Leud. perier Et l'oultre
 Mere Et fils tous acquiescent de procéder
 tout presentement au verbal des Moulin,
 Et deffendant à Leud. Acquis, Et avous
 procédé ainsi Et de la maniere qui suit,
 sous Les protestations que fait Leud. Seigneur
 Chevalier de Saint Front, tant pour luy que
 Le Seigneur de Jumeau, son frere, de l'este
 prejudicé à l'emprou Les Reparations qui
 a fait faire à Les fait, Et de se pourvoir
 contre qui il sera bon estre, pour en
 avoir Leud. Acquis, Et Repetition; Et
 Etant au devant Leud. Moulin, avous remarqué
 que La porte d'entrée, est la douz battant
 double, Et En assez bon Etat, Soutenu
 par deux lages de goudr, avec un anneau de
 fer (lourd à une traversure sans cadenas)

Les Verrouils, y ayant par la Derrière un volet
 de fer, qui se joint à son poteau, La Clairvoise qui
 donne jour à l'escalier avec son volet, attaché
 attaché avec deux petits Carreaux avec un
 Verrouil, Les autres Clairvoises qui donnent du
 même côté des Impaliments ayant toutes leurs
 volets, soutenues par leurs tapes Et gonds Et
 verrouils, La porte placée près Le Moulin
 appelé de l'atour ou Etal, avec ses tapes Et
 gonds, et une maille de fer sans Carreaux,
 Les séparations qui sont entre chacun des
 Moulins sans planches, La Clairvoise qui
 est vis-à-vis Le Moulin de Sabour, du côté
 du diffuge de l'eau avec son volet, soutenue
 par deux tapes Et gonds, fermant en dedans
 avec un Verrouil, Les autres Clairvoises
 sans volets, Les planches du Moulin d'un
 bout à autre fait depuis peu, parties en
 planches neuves, Et l'autre de planches à long
 usées, Le Moulin même planché de derrière
 Le pressoir à huile, et ayant visité Lesdits
 Moulins, Les avons trouvé en bon Etat,
 ayant Les batiments en bon que Les Seigneurs
 à fait mettre depuis peu, au troisième moulin
 y ayant une traverse à long usée, Les restant
 des 2. Moulins Etant en Etat, soit Trémie,
 Echelle, batiments, pressoir, appelée vulgairement

5^e ray

Suradours, Meilh, nelle, gueno, Ecuve, et Comme
 Les premiers jures 1770. jour de l'entrée des periers,
 Et Nousteau, et fut procédé au jugement des Meules, ils
 nous ont dit être chargés de cent deux poudres de
 Meules, et que par rapport au nombre des poudres qu'il
 y a de plus, ils les ont payé ayabriele Coulaud veuve
 de Jean Nousteau précédente fermiere, Contre quoy
 Le Seigneur a fait Par Exceptions et protestations
 pour luy servir Entemps et lieu, en Basque
 Le Sieur Veuve Coulaud se trouve chargée d'une plus grande
 quantité de poudres de Meules, et de plus Marquis;
 Comme au luy avons chargé notre present procès
 verbal de ce que il y a sur elle huit Meules
 tournantes, et deux et demies plantées
 servant de couverture, et que Lesd. periers Et
 Nousteau n'ont pas pris de Ringal, ou grosse
 barre de fer pour Les Meules, Ny piches, et
 Comme il y a un pressoir à huile dans Led.
 Moulin qui appartient auxd. fermiers, et que la petite
 poutre qui tient Levis Est attachée avec deux
 Araines, Le Seigneur de jamaux, se réserve d'examiner
 si elle de luy appartient bien, et pour que Le
 Seigneur Luy laisse Lesd. pressoirs dans Led. Moulin,
 Lesd. periers Et Nousteau promettent de luy donner
 chaque année, pendant La durée dud. bail, six quintes
 Huile de noix, et à raison de six, que Lesd.
 Meules qui servent à Ecuve Les trois, tant La grande
 que La petite, appartiennent au Seigneur, Lesd. periers
 promettent de Les laisser en sortant sans char
 galle, Ny courbes, et tant en bon Est., et Comme

n. de Meules au dit lieu
 de cent deux poudres


Moulin de Saint - Front

6. pag. 2

Lesd. fermiers doivent faire faire incessamment :
 Les portes de dessous, du pressoir à huile, ou bar-
 quets visent en la serrant, ou autrement, en quelque
 maniere que ce soit, faire galles, soit les murs,
 planches, ouverts de l'ancien du moulin, ils
 promettent et s'obligent conjointement, et
 solidairement, aux Reunions de droit cy apres,
 de le faire restaurer et mettre en état, à leur frais
 et depens, et de l'entretenir de même clause, sans
 laquelle les Seigneurs comparant, tant pour eux
 que pour les Seign. Soufrere n'auroient consenti,
 qu'ils y fissent mettre Lad. porte, et tant soit
 l'extérieur du moulin du côté de l'Écluse, nous
 y avons trouvé un Etalle Table et Couvert à l'usage,
 supporté en état, soutenu par des lattes et gonds,
 fermant avec un Verrouil, de l'autre côté un four
 en état de couvrir à l'usage, et comme autres fois
 il y avoit une porte placée entre les four et l'étalle,
 pour aller ou en un conduit ou canal pour faire
 decouler l'eau, les Seigneurs y en ont fait mettre
 une étalle soutenu par deux lattes et gonds,
 fermant en dedans du moulin avec un verrouil,
 Mais comme Lesd. seigneurs et Nou. Seigneurs, Lors de
 leur Contrat de ferme cy de leur Procès et
 d'alle, se chargent par clause Expresse de l'entretien
 des Canals, et s'obligent solidairement, qu'en
 cas que Lesd. Canals viussent à manquer, de les
 faire restaurer, pourvu que Lesd. Reparations
 n'excedassent pas la somme de Cent Livres,
 ils y pourvoient à leurs frais, et au cas que lesd.
 Reparations excedassent Lad. Somme de Cent
 Livres, il fut également stipulé que lesd. seigneurs

Quel Enfourvoi - au lieu des Ponts Lignes,
 Se payeroit par Moulins, et sur le Requir du Seign^r
 Coupassant, ayant Examiné Le Canal ou patte de
 Deyage de L'eau, L'avons trouvé Etoulé de Jollis
 de Le Luge, y ayant même des quaddiers ces
 tombes, tapi par Les fondements, Contre quoy
 Les Seigneurs a fait Les protestations telles que de
 Droit, et Requir Ledit Seign^r, et Nousteu, et
 parlant que de besoin, Sommé de faire proceder
 incessamment à La réparation dud. Canal, ensuite
 ayant Examiné Le Degre pour monter dans Les
 Chambres dud. moulin, L'avons trouvé En état,
 au bas duquel est une porte à trois traverses de
 planches Melées brues, soutenues par Les toges
 et gouds, garnie d'une petite serrure avec sa
 clef, La cloison qui sert de fermeture à
 Lescalier, ne faite d'une de vieilles planches,
 La porte du haut de Lescalier aussy à trois
 traverses atty usé, garnie d'un verrouil et
 d'un loquet, Le plancher de L'apremière Chambre
 en état de pare, Le Canal de L'eau ne fait d'
 neuf, Le foyer ayant besoin de raccommoder,
 Les fenestres fermants avec Leurs verrouils, garnis
 de leurs toges et gouds, Le plancher qui est dans
 Le Mur de Derrière sans fermeture, sur les solives
 qui supportent La charpente sans plancher
 y ayant deffis vingt cinq planches brues de
 peuplier, et dans La cloison qui sert de
 Separation de L'apremière Chambre d'avance
 autre servant autre fois de grenier à foin, y

Il ayant mis neuf de un côté et de l'autre
 Sept de bois Chataignier & puyrier, y en
 ayant une de quinte. Atty neuve, la chambre
 attenante à lad^e Cloison, du côté de, l'ancien ayant
 trois petites Cloisons garnies de traume
 un vble, soutenu par des petites pices de
 charnière joignant avec une petite traverse, le
 plancher en mauvais état, y ayant des planches
 trouées, et d'autres qui ne se signent pas, ladite
 chambre séparée d'ailleurs par un cloison fait à neuf,
 le mur de l'autre côté ayant besoin de répar, la ouverture
 en entier en état, la foye bien creusée de neuf, et le
 sortant de l'ancien vu il y en a eu besoin, dont il de l'aut
 ce que de plus, acte fait et Clos secret verbal, pour
 servir à toutes parties, lequel led^e seigneur et vassaux
 promettent de faire de l'un ou l'autre en passant
 à l'effet faire un droit de 12 deniers; dont acte requis et
 octroyé, sous le S^el. Royal, en présence de 12 canonicques
 Savant, et par l'ad^ere procureur, Louis de la Roche
 en celle ville, à l'union qui ont signé avec les parties
 composantes et moy, sans de l'ancien seigneur qui a desasté
 de savoir, de ce pas pour enquire d'ailleurs Louis; ainsi
 signé, à l'original de l'hercule de Salléon, Notaire
 Savant, Savant et moy Notaire Royal soussigné
 les originaux contrôlés par signz le vingt quatre
 avant 1771 par moi Louis de la Roche qui a le 13^e
 Louis de la Roche

Je, S. pour les droits
 pour le Roi
 3^e 1771

Verbal des moulin
 de Saint Front au lieu
 de la Roche
 de la Roche, Savant
 de la Roche, et Jean de la Roche
 de la Roche
 Louis de la Roche
 1771

Moulin de Saint - Front

2. - Etat des réparations effectuées au moulin par Basset, fermier
la ville

Etat présenté le 23 pluviôse an III (17 février 1805) lors de la
séance du conseil municipal de la ville de Périgueux

Etat Des réparations faites au moulin de Saint Front
par le fermier dudit moulin Et dont l'estimation
Doit être faite par M^r Belevé, ferr, quin, & moyes

1	12 petit lunays	758.
2	4 grand lunays	100=
3	8 Luves	240=
4	8 staves ferré de deux Arcles	288=
5	4 pelles	96.
6	4 arbres	48=
7	4 planches	48
8	4 tirans	24-
9	4 levés	24=
10	4 leviers	6.
11	4 Traverses	10=
12	1 Tour	50=
13	3 Grapilles en métal pesant 9 lb	336 800
14	3 noyelliers en fer et 3 pauferts pesant ensemble 418 adms =	120= 298.
15	35 livres de fer pour les Echelles et paufert	20
16	8 Cercles en fer pour les arbres et pour tenir les paufert	12
17	3 Batiments Ternis, parades, modiers de poutres, clous et mûs	210.
18	80 planches de tant de 200 employés aux pelles et autres réparations du moulin et de l'eau et à réparer aux ouvriers qui ont été repris sept années	64
19	pour une main d'œuvre payé aux delgras d'après l'agitation	580
		<u>2559=80</u>

Moulin de Saint - Front

De l'autre part 259 = 80

Reparations Du local Des forges d'après quittance

20.	pour autant payé aux ouvriers qui ont travaillé	
	même d'après quittance	108-32
21	pour autant payé aux divers vitriers	60=
22	pour autant payé au menuisier	15=
23	pour autant payé au ferronnier	89= 50
24	pour autant payé au maçon	89=

Total Des réparations, sans parler de quelques
 objets des forges sans préjudice des six autres neuves.
 que j'ai établis dans le dit moulin et de leurs ardoises
 en fer, lesquelles améliorations je ferai composer
 à effet de l'entretien

} 2921-62

MOULIN NAVARRE

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE / 24322	
<u>Département</u>	Dordogne		
<u>Arrondissement</u>	Périgueux		
<u>Canton</u>	Périgueux		
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Est 5-6		
	Echelle 1/25000 ^e		
	Lambert 3	X = 47329	Y = 32165
<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section D	Parcelles 476, 476 bis et 477	

MOULIN DETRUIT

Moulin Navarre

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 76 à 81

PLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1812	Photocopie
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1821	Inv. gal d'Aquitaine n° 85.24.101 V (photocopie)
Doc. 3	Coupes du moulin de Saint- Front et du canal de l'usine Guidon - 1821	Inv. Gal d'Aquitaine n° 85.24.102 V (photocopie)
Doc. 4	Moulin de Saint-Front et Moulin Navarre vus de l'est - 1851	Cons. Mon. Hist. Px n° 80994 (photocopie)

Moulin Navarre

I. - HISTORIQUE

En 1339, le chanoine Pierre Brunet fonde en l'honneur de Sainte-Marthe un hôpital connu par la suite sous différentes appellations : hôpital Brunet ou Sainte-Marthe, Hôtel-Dieu ou Maison Dieu. L'établissement se situe entre le moulin de Saint-Front et la cathédrale, dans le quartier de la rue neuve (II-1). A cette époque, une dispute oppose les soeurs au meunier du moulin de Saint-Front à propos d'un mur à construire dans leur lavoir, lequel est alimenté en eau par un canal passant entre le moulin et la rive (II-2).

A la révolution, l'hospice est confisqué comme bien national et confié à la ville de Périgueux, qui y construit des fours et en loue les divers logements. Ainsi une partie des bâtiments est comprise dans le bail du moulin de Saint-Front (II-3).

Le 13 décembre 1805, le conseil municipal délibère sur la demande formulée par le sieur Jean-Baptiste Guidon, marchand. Celui-ci désire "obtenir la cession de la partie du ci-devant hospice Sainte-Marthe non occupée par le fermier du moulin pour y établir une filature de coton ...". La proposition est acceptée et il obtient la location de six pièces réparties sur trois étages. Il a l'autorisation d'installer une "machine hydraulique" (une roue verticale) en dessous du canal de fuite du moulin (II-4). En fait, il la place dans le canal d'alimentation du lavoir de l'hôpital, canal qui est séparé de celui du moulin par un mur et dont l'ouverture amont est réduite par des "pierres de clausoir". Il a la jouissance gratuite des locaux à charge pour lui de restaurer les bâtiments (II-5). Guidon installe une filature qui, presque aussitôt, cesse toute activité par suite de "la rareté et cherté énorme des cotons en rame" due au blocus continental instauré par Napoléon - décret de Berlin du 21 novembre 1806 - (II-5). Il la reconvertit alors en fabrique "d'étoffes communes et draps de plusieurs qualités". Devant la bonne marche de son affaire, il effectue un appel de fonds et récolte 16 000 francs utilisés en achat de métiers pour la fabrication des bas et

Moulin Navarre

bonnets: de coton et de fil. C'est alors "le seul établissement de ce genre en Périgord" (II-5). Il lui adjoint un atelier de teinture "et en se procurant des ouvriers étrangers, il a formé plusieurs élèves du païs et en forme chaque jour et gratuitement". Selon le rapporteur du conseil municipal, on lui doit "la multiplication des mérinos et les soins qu'on leur donne" (II-6).

Le 16 juin 1819, Guidon achète à la municipalité "tous les bâtiments, emplacements et dépendances de l'ancien hôpital Sainte-Marthe à Périgueux, situé dans la partie basse de cette ville". Le prix en est le paiement d'une rente annuelle de 100 francs et l'obligation de "maintenir à perpétuité la fabrique d'étoffes" sous peine de voir la rente portée à 400 francs (II-7).

Doc. 2

Un plan de 1821 représente une partie de l'outillage : la roue verticale commande un foulon vertical à six piles et, grâce à des courroies, actionne des métiers à filer et à tisser.

Doc. 3

La même année, Guidon enlève les "pierres de clausoirs" qui réduisaient l'ouverture du pertuis de prise d'eau en amont. Le volume d'eau disponible pour l'usine est ainsi triplé et lui permet de réduire le temps de chômage imposé par le manque d'eau (II-11).

Dès 1822, des différends apparaissent entre Guidon et le propriétaire du moulin, Louis Cayla. Celui-ci reproche au filateur - à raison - d'avoir jeté dans le canal de fuite du moulin les gravats issus du recreusement du coursier de la roue à aubes. Il lui fait également grief de ne pas ouvrir les vannes de décharge de son usine lors des crues : à cette occasion, l'eau s'infiltré dans les fondations du moulin et les mine. Deux arrêtés préfectoraux condamnent Guidon à réparer ses torts (II-8).

En 1827, l'élève ingénieur des Ponts-et-Chaussées Chalumeau constate : "en considérant cette manufacture telle qu'elle existe aujourd'hui, j'avoue que je n'en ai jamais vu dans un état plus pitoyable et que tout ce qui peut nuire à sa prospérité se trouve réuni. Le prise d'eau dans la rivière se fait par une ouverture pratiquée latéralement à son courant ; cette ouverture est beaucoup en-dessus

Moulin Navarre

du plus fond du lit naturel ; le canal qui conduit les eaux à la roue est encombré d'immondices (provenant du quartier voisin et entraînées par les eaux de pluie), de gravier et de terre, et le niveau du diffuseur est trop élevé et diminue beaucoup la chute de l'usine" (II-9). La solution pour améliorer cet état de fait consiste, selon lui, à recreuser l'ouverture de prise d'eau et le canal d'aménée au niveau du lit naturel de la rivière.

Le 26 juin 1828, la manufacture cesse toute activité. L'année suivante, elle abrite des locataires. Aussi un décret du conseil de préfecture autorise-t-il le maire à poursuivre J-B Guidon pour obtenir le paiement de la rente "annuelle et perpétuelle" de 400 francs (II-10).

Le 9 mars 1843, les bâtiments sont vendus par licitation à Pierre Banizette, Jean Perré et Joseph Navarre (II-11). Ce dernier demeure vite seul propriétaire et y monte un moulin à l'anglaise (II-12). Il fait élargir le canal de la roue à aubes, et réparer le mur la séparant du canal de fuite du moulin, afin de pouvoir utiliser toute la puissance disponible (II-11).

Le 2 juillet 1854, le moulin est acheté par Pierre Courtey, banquier à Périgueux, propriétaire d'une filature au Toulon et, depuis 1843, du moulin de Saint-Front (II-13).

En 1858, le bâtiment abrite quatre paires de meules (montées sur un beffroi) et dégage un revenu net de 1 500 francs par an (II-14).

Le 26 juin 1860, il est vendu à l'Etat, par les héritiers Courtey, avec le moulin de Saint-Front (II-13). Démoli avant la fin de l'année, il laisse place aux quais - le nouveau port - et au boulevard Georges Saumande.

Moulin Navarre

Entreprise au destin éphémère, la filature puis le moulin souffrirent toujours de la concurrence du moulin de Saint-Front, portant non sur la production mais sur la puissance disponible. Seul usinier jusqu'en 1805-1806, le meunier s'est par la suite opposé aux agissements de ses voisins, parfois à raison, souvent par principe. Ainsi le problème du droit d'eau n'est-il résolu qu'en 1842 : l'usine Guidon n'était tout d'abord alimentée que par le conduit de l'ancien lavoir, dispensant si peu d'eau que l'entreprise chômait durant sept ou huit mois, lors des basses eaux (II-15). En 1821, Guidon supprima les "pierres clausoires", triplant le volume d'eau disponible (II-11). De plaintes et réclamations en procès et jugements, l'affaire aboutit avec l'arrêt de la Cour royale de Bordeaux, le 27 juillet 1842, accordant aux héritiers Guidon le neuvième de l'eau disponible au barrage (II-16). Joseph Navarre, leur successeur, peut ainsi disposer de suffisamment d'eau pour actionner avec sa seule roue verticale quatre paires de meules à grains et donc disposer de la moitié de la capacité du moulin concurrent. Les rivalités se sont achevées en 1854 lorsque le même homme est devenu propriétaire des deux usines. 1860 consacra leur disparition.

Moulin Navarre

II. - DOCUMENTATION

1. - PENAUD Guy - Histoire de Périgueux (...) - Périgueux, 1983 - p. 104, 171, 197, 237-238 et 408
2. - TAILLEFER Wlgrin de - Antiquités de Vésone - Périgueux, 1821
3. - ADD, Périgueux L.8 = 13 germinal an X (3 avril 1802) - Contrat d'affermage du moulin de Saint-Front
4. - ADD, 72 S.6 = 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805) - Extrait du registre de délibérations du conseil municipal
5. - ADD, 12 O. Périgueux 22 = 19 août 1817 - Extrait du registre de délibérations du conseil municipal
6. - ADD, Périgueux D.6 : registre de délibérations du conseil municipal (f^o 258 v^o, 259 et 260) = Séance du 19 août 1817
7. - ADD, 72 S.6 = 26 juin 1819 - Acte de vente de l'ancien hôpital Sainte-Marthe
8. - ADD, 72 S.6 = Vers 1828 - Rapport fait au conseil de préfecture par l'un de ses membres sur la contestation qui existe entre les sieurs Guidon et Cayla
9. - ADD, 72 S.6 = 4 septembre 1826 - Rapport de l'élève ingénieur Chalumeau
10. - ADD, 72 S.6 = 21 décembre 1830 - Décret du conseil de préfecture portant condamnation de Guidon
11. - ADD, 72 S.6
12. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne pour l'année 1848 - Périgueux, 1848 - p. 105
13. - ADD, S.107 = 26 juin 1860 - Vente à l'Etat des moulins de Saint-Front et Navarre par les héritiers Courtney
14. - ADD, S.152 = 22 juillet 1858 - Rapport sur la fixation de la redevance à imposer pour les concessions d'eau faites ou à faire sur le rivièrre de l'Isle.

Moulin Navarre

15. - ADD, 72 S.6 = 21 juin 1822 - Lettre de Louis Cayla au préfet
16. - ADD, 72 S.6 = 9 septembre 1843 - Lettre de Joseph Navarre, mécanicien, au préfet

MOULIN DE SAINTE-CLAIRE

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322	
<u>Département</u>	Dordogne		
<u>Arrondissement</u>	Périgueux		
<u>Canton</u>	Périgueux		
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Thenon 1-2		
	Echelle 1/25000 ^e		
	Lambert 3 :	X = 47308	Y = 32095
<u>Cadastre</u>	Année 1828	Section E	Parcelle 307
	Année 1872	Section D 2 ^o div ^o	Parcelle 1 290
	Année 1979	Section BI	Parcelle 131
<u>Propriétaire</u>	Mme Camille Giraud		
	6, square Denis Papin		
	78330 FONTENAY-LE-FLEURY		

Moulin de Sainte - Claire

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 82 à 96

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble des moulins de Sainte-Claire et Cachepur. 1696	86.24.9 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble des moulins de Sainte-Claire et Cachepur. 1856	85.24.98 V
Doc. 3	Les moulins de Sainte-Claire et Cachepur vus du sud. XIX ^e siècle.	
Doc. 4	Sainte-Claire. Plan d'ensemble 1857	Photocopie
Doc. 5	Sainte-Claire. Elévation nord. 1857	Photocopie
Doc. 6	Sainte-Claire. Plan de détail et élévations latérales. 1880	86.24.100 V
Doc. 7	Moulins de Sainte-Claire et Cachepur, vue générale. Non daté	Photocopie
Doc. 8	Moulins de Sainte-Claire et Cachepur vus du nord. Non daté	Photocopie
Doc. 9	Sainte-Claire. Elévations antérieure et latérale droite. Non daté (après 1893)	Photocopie
Doc. 10	Sainte-Claire. Elévation postérieure. Non daté	86.24.93 VD

Moulin de Sainte - Claire

Doc. 11 Moulins de Sainte-Claire et
Cachepur, élévation postérieure.
26 août 1907

Photocopie

FIGURES

- Fig. 1 Vue aérienne.
- Fig. 2 Elévations antérieure et latérale droite.
- Fig. 3 Elévations postérieure et latérale gauche.
- Fig. 4 Elévation latérale droite.
- Fig. 5 Rez-de-chaussée, arbre moteur et engrenages de la turbine est.
- Fig. 6 Deuxième étage, cuve à peinture.

Moulin de Sainte-Claire

Le moulin est connu au moyen-âge sous le nom du Vigier puis de Labatut.

Son appellation actuelle est due à la proximité du couvent de Sainte-Claire fondé au XIII^e siècle, remplacé par un hôpital, une caserne, un abattoir (en 1836) et finalement la caserne des pompiers.

I. - HISTORIQUE

Le moulin du Vigier ou du Viguiier est connu dès 1247 (IV-3). Les Vigier sont une puissante famille, connue dès le XII^e siècle. Ils rendaient la justice au nom du chapitre de Saint-Front et tenaient leur charge en fief de ce dernier.

"Au XIII^e siècle, G. de Balho payait sur ce moulin une rente donnée à la Charité par Hélie "del Merchat", le meunier, et P. de Balho, son fils, avait en 1327 une part de ce moulin" (IV-4).

" En 1325, Me Pierre de Labatut reconnaissait devoir aux maires et consuls "40 sous pour raison de son moulin appelé del Vigier" (IV-5). Le moulin change de nom à cette époque et prend celui de Labatut sous lequel il est nommé par la suite, par exemple en 1366-1367 (IV-6).

Un texte en 1412 le situe entre le moulin de Saint-Front et celui d'Arnaud Rossel. Le chapitre de Saint-Front en assesse la quarte partie et le clos voisin à la dame de Labarde (IV-5 et 7).

Le 21 novembre 1431, le chanoine Ademar Cluzel, vend ses droits portant sur la moitié du moulin - soit deux des quatre paires de meules - à Pierre Brochard, marchand de Périgueux. Ce dernier rachète l'autre moitié au chanoine Hélie Chapolel le 20 février 1433 (IV-5).

"Le moulin bladier était situé près du clos des clarisses, l'entrée se trouvant du côté de celui-ci, c'est-à-dire vers l'amont. Il comptait quatre meules encloses dans les mêmes murs et sous le même toit, l'une dans la pièce d'entrée, deux du côté de l'eau

Moulin de Sainte-Claire

face à Cachepoil - l'une sur la partie supérieure, l'autre sur la partie inférieure-, la quatrième était située sur la partie inférieure vers le clos de Labatut" (IV-8).

Le moulin connaît ensuite plusieurs propriétaires. Avant 1464, Géraud Arnaud, dit de Seguy ou de Golce, riche marchand drapier de Périgueux "acquiert; ..., par voie d'échange, la moitié du moulin de Labatut sur l'Isle, préluant ainsi à une sorte de trust local des moulins". En juin 1472, il achète à l'ancien sénéchal Pierre d'Acigné un autre quart du moulin et, en 1484, la totalité de celui de Cachepoil à Jean Cailherot (IV-9). Le 20 avril 1475, il s'annoblit en achetant la Borie de Sallegourde et en rendant l'hommage dû à François de Bourdeilles.

En 1615, Nicolas de Rambourg, architecte de Hautefort, répare le pont de Tournepiche. Le sieur de Vignolles, mari de la dame de Sallegourde, obtient 40 livres comme indemnité de chômage du moulin" (IV-10).

Le 6 août 1660, le seigneur de Sallegourde règle à Pierre Fayard, maître charpentier, la somme de 50 livres "pour les travaux d'estanche faits au moulin de Labattut" (IV-11).

Doc. 1

En 1705, l'outillage se compose de quatre roues verticales "avec leurs rouez et lanternes en bon estat estant presque toutes neuves ...", trois paires de meules à grains, une meule à huile avec sa "marselle", sa poêle et son pressoir. Il est abrité dans un bâtiment ouvert de deux portes et jouxtant la maison du meunier. Celle-ci possède deux portes au rez-de-chaussée, l'une regarde vers le moulin. Le rez-de-chaussée semble servir d'étable ou d'écurie. Deux chambres occupent l'étage, auxquelles on accède par un escalier intérieur (IV-12 et V-2).

En 1730 ou 1731, des mesures de police sont prises contre les écoliers qui, armés de bâtons, commettaient des dégâts dans le moulin et frappaient les meuniers (IV-13).

Le meunier, possédant des boeufs, est astreint aux corvées de transport. Ainsi le 28 avril 1757, il "a marché pour porter un officier de l'Hôtel royal des Invalides jusqu'à Thiviers" (IV-14).

Un état des lieux de 1770 précise les réparations effectuées depuis 1758. Outre les travaux au barrage, les reprises

Moulin de Sainte-Claire

les plus importantes concernent l'enchevêtrement supportant les meules, les murs et la toiture, refaite à neuf. Les quatre roues et partie de leurs engrenages sont remplacées au cours de cette période.

Quant à l'organisation des bâtiments, il n'y a pas grand changement par rapport à 1705 si ce n'est leur état qui s'est dégradé. La meule à huile a peut-être été remplacée par un tournant de meules à grains (IV-15 et V-3 et 4).

Doc. 3
et 5

En 1805, M. Dufaure de Rochefort rachète les moulins de Sainte-Claire et Cachepur. Le premier et ses dépendances - maison, écurie et un "réservoir" (?) - ont des murs en pierres de taille. moëllons et même torchis pour la chambre surmontant le réservoir. Tous "ont besoin de réparer" (IV-16).

Les moteurs sont, en 1814, deux roues verticales à palettes. La capacité de travail du moulin est évaluée à 36 boisseaux de grains par jour et par roue (environ 360 kilogrammes) (IV-17).

Vers 1837, les meules sont remplacées par les machines d'une filature de laine fondée par Léon Barret. En 1842, l'usine livre au commerce pour 60 000 francs d'étoffes fabriquées. Barret s'associe en 1844, avec les frères Courtney installés au Toulon depuis 1842. Le moulin de Sainte-Claire est peut-être délaissé à cette date pour l'usine du Toulon, filature de laine et fabrique de cadis et d'étamine (IV-18).

Marc Seguy, propriétaire du bâtiment depuis le 22 novembre 1855, sollicite l'autorisation d'établir une roue supplémentaire dans le coursier existant dans la culée du barrage (IV-2).

Doc. 4

En 1856, il modifie sa demande : il désire remplacer son moulin par un autre plus grand. L'année suivante, un procès-verbal de visite des lieux mentionne l'outillage : quatre paires de meules "dont chacune est mue par une roue à axe horizontal. Une de ces quatre roues peut en outre faire mouvoir deux foulons établis sur la culée du barrage. Les roues sont placées en dehors du bâtiment, deux à droite et deux à gauche". Les intentions de M. Seguy sont

Doc. 2

précisées : installer une autre roue pour faire mouvoir une cinquième paire de meules, et reconstruire totalement le bâtiment en établissant le rez-de-chaussée à 1,60 mètre au-dessus du sol et en plaçant un pont mobile sur le canal de navigation prévu (IV-19).

Moulin de Sainte-Claire

En 1858, Seguy perçoit une indemnité de 880 francs pour les 22 jours de chômage de son usine dûs au creusement du canal de dérivation de Campniac (IV-20). Il reconstruit son moulin, sur un plan rectangulaire, parallèle au canal. Les travaux sont achevés la même année ou en 1859. L'outillage reste identique.

Le 1er avril 1865, Marc Seguy se rend acquéreur du moulin de Cachepur. Il fait agrandir celui de Sainte-Claire, porté à 23,60 mètres de longueur sur 17 de largeur, possédant un rez-de-chaussée et trois étages (IV-21).

Le 24 décembre 1878, les deux sont vendus à la société Feyfant et Compagnie, formée pour le commerce des grains et farines (IV-20)

Elle fait réparer le barrage en 1880 et verse 3 403 francs 55 centimes, montant de sa part contributive (IV-2).

Le bâtiment abrite cinq paires de meules à grains mues par cinq roues à aubes planes. Vers 1885, les roues verticales sont remplacées par deux turbines Fontaine-Baron à distributeur à double couronne fournies par la maison Marion Brault et Compagnie de Chartres. Chacune produit une force utile de 15 CV. Elles sont couplées avec un arbre de couche qui entraîne les diverses machines de la minoterie : trois paires de cylindres et deux paires de "transformateurs" (convertisseurs), six bluteries avec élévateurs et un système de nettoyage et de criblage (IV-21).

En 1889, la société est en faillite. Marc Seguy se rend alors acquéreur des deux minoteries, qui lui sont adjugées par jugement du 25 juillet (IV-21). Il y installe MM. Cheyrou-Lagrèze et Dumas comme fermiers.

Ces derniers obtiennent en 1893 l'autorisation de faire construire en aval du moulin un petit corps de bâtiment de 6,80 mètres sur 4,15, supporté par une charpente en fer reposant sur six piliers, destiné à accueillir une machine à vapeur (IV-22). Cette machine, une locomobile de 35 CV, leur permettra de travailler même aux époques des basses eaux. Un supplément de force motrice est fourni depuis 1892 par une roue en dessous du moulin de Cachepur et "transmise au moyen d'un cable en fil d'acier" (IV-21).

En 1907, l'usine dispose d'un "relai à vapeur de 62 CV", suppléant aux manques des turbines. Elle produit l'électricité nécessaire à son éclairage et celui de l'habitation des fermiers (IV-23).

Moulin de Sainte-Claire

En 1934, le représentant de la S.A.R.L. Glacière de Sainte-Claire, propriétaire de l'usine, demande l'autorisation d'établir des hausses mobiles sur le barrage (IV-24).

En 1947, le bâtiment appartient à l'entreprise SODICO. Il est abandonné (IV-25).

L'usine abrite en 1954 une fabrique de couleurs, la Compagnie royale des couleurs (IV-26), qui fonctionne jusque dans les années 1970.

Elle sert actuellement de dépôt à la ville de Périgueux.

Moulin de Sainte-Claire

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

Le moulin est bâti sur la rive droite de l'Isle, un peu en amont de l'endroit où, au contact des buttes d'Ecorneboeuf et de la Curade, la rivière infléchit son cours vers l'ouest puis le nord.

Le barrage, en forme de chevron, est commun aux deux moulins : Cachepur et Sainte-Claire.

Pl. 2

Situé à égale distance de la Cité et du Puy-Saint-Front, il en a été isolé par la construction du canal de dérivation de Campniac inauguré en 1860, la même année que le pont ferroviaire qui le domine au sud. Il se trouve ainsi placé à la tête d'une grande île, sur un socle dont les deux parements sont revêtus de pierres de taille. Un passage pavé, large de deux mètres, a été conservé en avant de la façade, un autre plus étroit en avant de l'élévation septentrionale. Le quai de la façade postérieure est ensablé.

Un bâtiment bas, appuyé contre l'élévation latérale droite, abritait la locomobile.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires. Ils sont recouverts à l'extérieur d'un crépis rose.

Le béton armé, la brique et le bois sont abondamment employés à l'intérieur. La pierre de taille est utilisée pour le soubassement, les encadrements de baies, les chaînes d'angle et les bandeaux.

Les murs du bâtiment bas sont des pans de bois hourdés d'agglomérés (les quatre assises inférieures) et de briques.

Les toitures sont couvertes de tuiles mécaniques et les jouées des lucarnes de tuiles en écaille.

3. - Plan et coupe (cf V-1)

Le moulin s'élève sur quatre niveaux : un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un comble à surcroît. Chacun se développait en une seule et unique pièce que des transformations ultérieures ont divisé par des cloisons.

Moulin de Sainte-Claire

Le bâtiment bas est porté par six piliers en pierres de taille sur lesquels reposent deux paires de poutres métalliques . Reliées entre elles par des traverses, elles forment un châssis. Ce corps abrite deux pièces.

4. - Elévations extérieuresMoulin

Doc. 5
Fig. 2

Elévation antérieure : façade régulière à cinq travées et trois niveaux d'élévations.

Les deux portes du rez-de-chaussée encadrent une fenêtre rectangulaire ; celle du sud est murée.

Le bandeau du second niveau d'élévation est interrompu par une porte-haute vitrée, fermée par une menuiserie métallique. Son seuil est saillant.

La porte-haute du troisième niveau semble prévue dès l'origine. Elle était autrefois protégée par le balcon d'une lucarne.

Le bandeau courant sous la toiture est interrompu par l'appui des lucarnes, placé plus bas.

Doc. 10
Fig. 3

Elévation postérieure : le soubassement est percé au nord d'une ouverture d'évacuation d'eau rectangulaire correspondant au cinquième coursier.

La porte du rez-de-chaussée a été déplacée : autrefois au centre de l'édifice, elle a remplacé la deuxième fenêtre au sud.

Les deux niveaux supérieurs sont conformes à l'état ancien : cinq fenêtres identiques pour chaque niveau.

Doc. 8
Fig. 3

Elévation latérale gauche : un éperon sépare deux ouvertures de prise d'eau.

Façade assez retouchée : l'embrasement de la porte du rez-de-chaussée est réduite de moitié et les fenêtres orientales du premier et du deuxième niveau sont murées. Trois baies rectangulaires ont été ajoutées au premier étage.

Moulin de Sainte-Claire

Doc. 9
Fig. 4

Élévation latérale droite : les deux arcades des canaux de fuite sont murées.

La façade est partiellement masquée par le bâtiment bas. Une fenêtre est visible de chaque côté de celui-ci.

Au second niveau, la partie inférieure de la fenêtre centrale est murée car cachée par le faite de la toiture du bâtiment bas. Une porte récente donne sur une coursière métallique.

Elle est surmontée au niveau supérieur, sous le toit, d'une fenêtre carrée, récente elle aussi.

Bâtiment bas

Fig. 4

Élévation postérieure : le mur pignon est percé d'une grande fenêtre, de même que les murs latéraux.

5. - Comble et couverture

Le comble à surcroît est coiffé par un toit à croupes. Il est éclairé par huit lucarnes à pignon couvert, trois sur chacun des longs murs et une sur chaque petit côté.

Doc. 9
Fig. 2

Chaque lucarne est couverte d'un toit à deux versants. Celle au sud de l'élévation antérieure a une toiture différente : plus saillante, elle est soutenue par deux aisseliers. Sa charpente est plus solide car elle supporte la poulie d'un tire-sac.

6. - Distribution intérieure

L'accès à chacun des étages s'effectue par un escalier rampe sur rampe à deux volées droites, en béton. La cage d'escalier est placée près de l'angle sud.

Rez-de-chaussée

Dépôt de kayaks

La structure porteuse - sol, piliers et poutres -, est en béton armé.

Un mur de briques isole la partie nord de la salle. La porte d'entrée à deux vantaux est encadrée par un escalier au nord, qui mène à l'étage, et au sud, par

Moulin de Sainte-Claire

une pièce vitrée bâtie sur un soubassement. Face à elle, se trouve l'ascenseur.

Les deux turbines semblent encore en place : leurs engrenages n'ont pas été démontés. Sur l'arbre moteur vertical est fixée une grande roue dentée (en fonte ?) à six branches courbes. Sa couronne fait 240 centimètres de diamètre et engrène avec une roue plus petite - 60 cm de diamètre - fixée sur un deuxième arbre vertical. Il s'appuie sur un massif de maçonnerie et porte également un pignon conique servant au renvoi d'angle. le mouvement est ainsi transmis à un arbre de couche ; l'une de ses deux poulies actionnait par une courroie les arbres de couche de l'étage. Chacune des deux turbines est précédée de sa vanne de prise d'eau ; une troisième vanne est visible dans l'angle est : elle ferme le cinquième coursier.

Le bâtiment de la locomobile, réaménagé, servait de cuisine ou de laboratoire.

Premier étage

Non étudié. Sert de dépôt.

Deuxième étage

Ses murs sont recouverts d'un enduit blanc. Les piliers en bois, habillés de planches, supportent des poutres reposant à leurs extrémités sur des corbeaux de pierre. Chacune reçoit des solives, espacées de 40 à 45 centimètres, soutenant le plancher du comble.

Deux pièces, vraisemblablement des bureaux, sont isolées au sud-est par des murs de briques et de bois. D'autres prennent place au revers du mur nord, près de l'ascenseur, séparées de la salle par des cloisons en bois. Un escalier en bois à proximité conduit au comble.

Quatre cuves métalliques demeurent dans l'angle ouest. Deux sont ouvertes. Les deux autres sont protégées par des grilles : leur couvercle supporte

Moulin de Sainte-Claire

Fig. 6

un système de renvoi d'angle, protégé par un carter, qui transmettait le mouvement de l'arbre de couche, fixé sur le mur sud, à une pale tournant dans la cuve. Un entonnoir est fixé sur le couvercle. Entre elles et la cage d'escalier se dresse un fort soubassement percé en son centre d'une ouverture vers l'étage inférieur.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le moulin de Sainte-Claire présente plusieurs traits qui l'individualisent.

Il est le seul à partager son barrage avec un second moulin. Dans les autres cas de partage connus, les deux établissements se retrouvent sur la même rive - moulins de Saint-Front et Navarre - ou sous le même toit - Saint-Astier -. Mais ce sont là des situations issues d'accords récents alors que Sainte-Claire et Cachepur cohabitent dès le XIII^e siècle. Nous pouvons penser que leur fondateur fut une seule et même personne.

Il est l'un des rares pour lequel nous ayons une date de reconstruction fiable : 1858-1859. Les travaux furent décidés à l'annonce du creusement du canal de Campniac et en fonction des bouleversements qu'il allait apporter. Après une première reprise en 1865, il est remanié une seconde fois pour renforcer sa structure porteuse : les piliers et poutres du rez-de-chaussée, et peut-être de l'étage, laissent place à des supports en béton armé. Ces modifications peuvent dater de la transformation en minoterie ou du début du siècle. Lors de l'installation de la fabrique de peinture, une deuxième série de modifications mineures - intervient : division des étages en plusieurs salles, mise en place d'un outillage spécifique (cuves ...).

La grande originalité de ce moulin tient surtout à ses organes moteurs : des roues verticales. Elles sont attestées en 1705 mais semblent déjà exister en 1433. La description de l'outillage que donne Madame Higounet-Nadal (IV-8) rappelle les dispositions antérieures à 1858 : les roues, placées à l'extérieur, sont échelonnées ; aussi les meules ne sont-elles pas au même alignement.

Moulin de Sainte-Claire

Quelles sont les raisons de l'utilisation des roues verticales sur une rivière où l'emploi des rouets à cuve est la règle ? Caractéristique d'un moulin citadin ? Nous ne possédons pas assez de renseignements sur le moulin de Saint-Front pour établir des comparaisons valables. Trait d'architecture monastique ? Apparemment le moulin n'a pas appartenu au couvent proche. Abrisait-il une activité autre que la meunerie, requérant une plus grande puissance ou une force transmise par un axe horizontal ? La présence de Cachepur, limitant de moitié le débit utilisable, a-t-elle une grande influence ? La solution peut dépendre de cette dernière question.

Moulin de Sainte-Claire

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.107 et 108 = Ecluse de Sainte-Claire N° 40
2. - ADD, S.151 et 152 = Moulin de Sainte Claire et Cachepur
3. - ADD, S.151 = 9 mars 1871 - Extrait des registres et titres de l'hôtel de ville de Périgueux transcrits par Texier, bibliothécaire de la ville.
Et GOURGUES. Dictionnaire topographique du département de la Dordogne. Paris, 1873.
4. - HIGOUNET-NADAL Arlette. Périgueux aux XIV et XV^e siècle. Etude de démographie historique. Bordeaux, 1978 - p. 105
5. - HIGOUNET-NADAL arlette, op. cit., p. 106
6. - HARDY Michel. Ville de Périgueux. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Périgueux, 1892 - p. 82.
7. - ADD, 2E.1850/86-1 = 8 juin 1613. Etat des titres du moulin de Labatut.
8. - HIGOUNET-NADAL Arlette, op. cit., p. 109.
9. - MAUBOURGUET J. - "La chronique de Périgueux au temps de Louis XI" - Dans : B.S.H.A.P. - 1934, tome LXI
10. - MAUBOURGUET J. - "Grands travaux publics en 1615" - Dans : B.S.H.A.P. - 1944, tome LXXI - p. 133
11. - 2E.1850/86
12. - ADD, 2E.18 50/86-26 = 15 janvier 1705 - Afferme consentie par "Françoise de la Cropte, dame marquise du château de Salagourde, le Tranchard Marsaq et autres plasses" à Léonard Périer, meunier.
13. - HARDY Michel, op. cit., p. 44
14. - HARDY Michel, op. cit., p. 394.
15. - ADD, B.612 = 4 au 15 mai 1770 - "Procès-verbal dressé à la requête du bailliste de l'état des bâtiments, moulins, tuilerie et biens dépendants de la terre de Sallegourde" - (cf V-3 et 4)

Moulin de Sainte-Claire

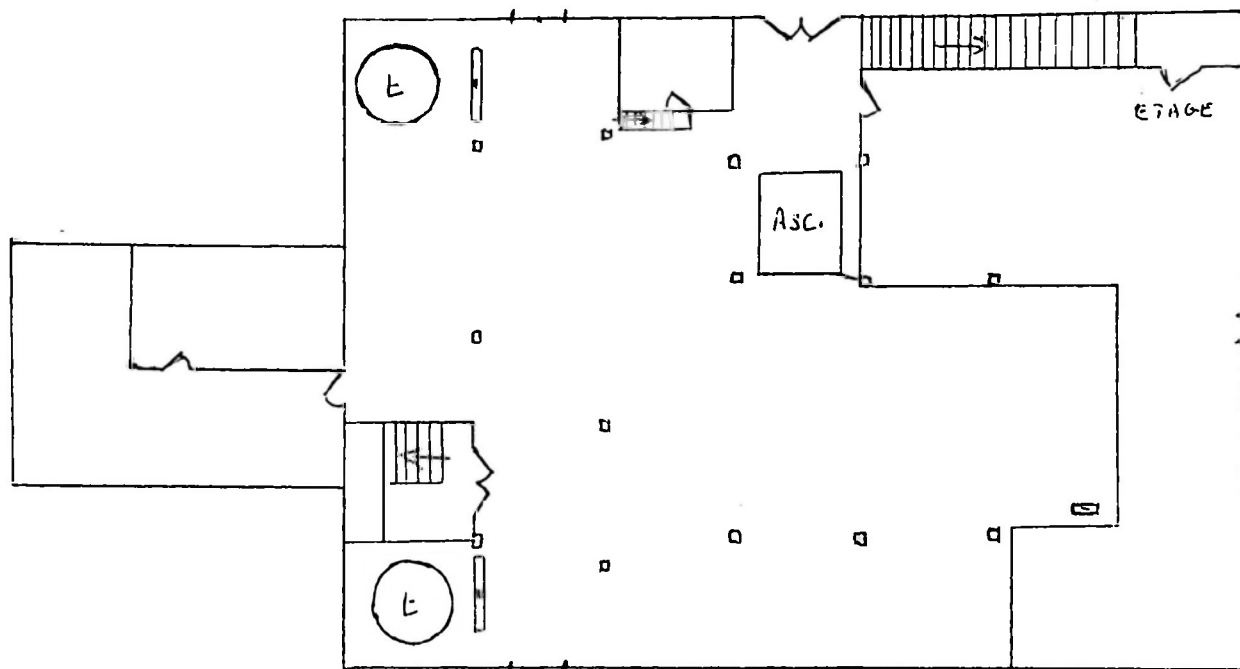
16. - ADD, 3E.10795 = 8 au 15 Thermidor an III (27 juin au 4 juillet 1805). "Procès-verbal de prise de possession de biens de Salegourde au recquis de la dame Chancel veuve Salegourde".
17. - ADD, S.152 = 14 mai 1814 - "Observations faites aux moulins situés aux environs de Périgueux sur la rivière de Lille".
18. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, du commerce et de l'industrie, du département de la Dordogne pour l'année 1838. Id° pour l'année 1842
19. - ADD, S.151 = 8 avril 1857 - Procès-verbal de visite des lieux.
20. - ADD, S. 101
21. - ADD, S.151 = 28 juillet 1901 - Notice sur les moulins de Sainte-Claire et Cachepur par les héritiers Séguy.
Extrait des titres de propriétés.
22. - ADD, S.129 = 30 septembre 1893 - Rapport sur la pétition de MM. Cheyrou-Lagrèze et Dumas.
23. - ADD, S.113 = 1907. Notice sur les usines de Sainte-Claire et Cachepur.
24. - ADD, S.151 = 18 octobre 1934 - Lettre du représentant de la société des Glacières de Sainte-Claire au préfet.
25. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle, rapport sur les usines.
26. - ADD, S.286 = 1er janvier 1954 - Renseignements sur les barrages et usines sur l'Isle.

La liasse 2E.1850/86 (ADD) n'a été que partiellement dépouillée.

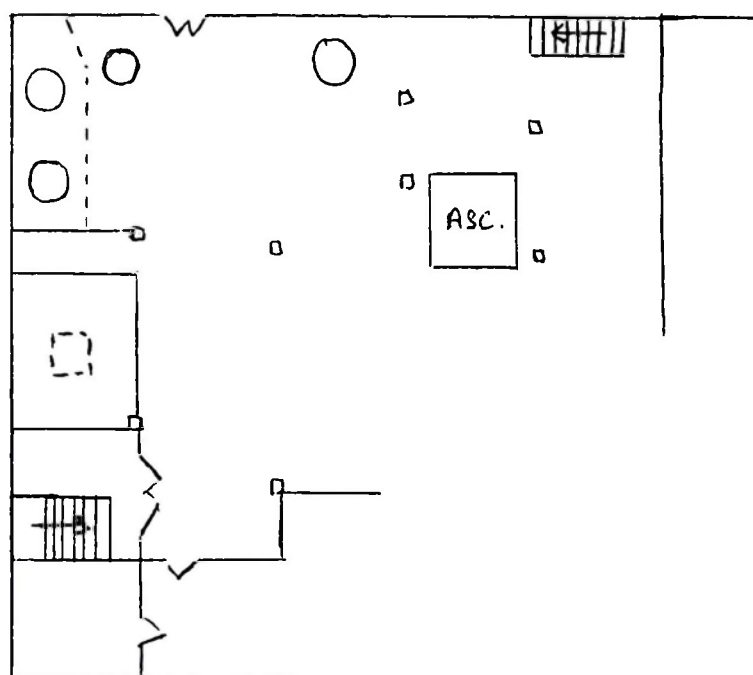
Moulin de Sainte-Claire

V. - ANNEXES1. Croquis de plan d'après le plan cadastral

a) Au rez-de-chaussée



b) Au second étage



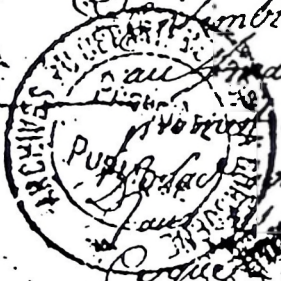
Moulin de Sainte-Claire

2. - Contrat d'afferme du 15 janvier 1705 (ADD, 2E.1850/86-26)

1705

GEN. DE BORDEAUX
PETIT PAPIER
VINGT QUATRE FEUILLES

Le jour Milly quinzième Janvier mille sept cent
 Cinq après midi au Chateau de Lagarde paroitte de
 Charlag au portgard pardevant moy not Royal Substigné
 et not les Helmoirs les nommes Actis par François de La
 Roche dame chargée par not Chastreau de Lagarde Les
 Fronchard Charlag et autres places habitante duc not Chastreau
 susd. parceller laquelle de la bonne volonté a afferme comme
 afferme par ces pre. parties a Leonard perier meunier habitant
 de la ville de perigueux Partienne de Rue neuve paroitte
 de St. front y not et acceptant savoir est Le Moulin de Ste
 Claire avec toutes ses appartenances et dependances tout et de
 mesme que antoine Muzier dit Puygniac Le fait valloir
 sans autrement le contraindre ny désigner aucun que le
 perier a déclaré les biens savoir l'ad. motte afferme faite
 pour le temps et espace de cinq années qui ont commencé
 le premier du mois de novembre dernier et finiront au
 premier du mois de novembre des années et l'ad. motte afferme
 lesd. cinq années expirées et renouvelées et le pour le prix et
 sommes de sept cent livres deux charges de froment six
 pains de Chapons et quatre denz faires d'ent annuellement
 payables l'ad. sommes de trois entroit mois et lesd. deux charges
 de froment de charre à vne charge faite de la Noel
 de l'année des Chapons et ent et ainsi années par années jusque
 au final paiement de l'ad. afferme moyennant que l'ad. Dame
 perier et obligée de faire continuer led. perier pendant les cours
 affermes et de tenir lesd. droits au Moulin et de fournir
 l'ad. bois nécessaires pendant les cours de l'ad. afferme on
 ce que led. perier sera obligé de les faire mettre en culture
 a ces despens ce qui y manquera pendant les cours de l'ad. afferme
 et de l'ad. Les quatre grands Roues duc Moulin avec leurs
 Roues et lanternes en bon état et tout presque tout esneues



2E 1850 / 86. 26

Moulin de Sainte - Claire

La Reserve du Roiet qui fait aller la lanterne du
 Moulin de l'autre de la porte qui est fermé y ayant un grand
 cercle de fer autour pour les terre, et des aubes au dit moulin
 La quantité de quarante un poutres de merle savoir au
 Moulin blanc la quantité de vingt neuf poutres et a celui du
 serviteur douze poutres avec une abeille de l'espace de devant
 poutres et deus laquelle abeille est au devant la porte du
 Moulin plus un grand cercle de fer au moulin de l'escluze
 Et une barre de fer servant a lever. Les abeilles du dit
 Moulin de l'autre de la porte trois livres a poix de mare
 Et sera obligé le premier de terre. Le dit moulin en bon état
 La porte de l'autre de l'autre est au dit moulin avec quatre
 poutres et quatre petites poutres de fer et un petit valet de fer
 sans aucun verrou et celle de la bête soulevée par deux
 poutres et une de fer et un petit verrou aussi de fer attaché
 et celle de l'autre de deux grands crampons de fer qui sont
 enclavés dans la charnière du dit moulin servant a lever les poutres
 ou faux mouilliez et cinq crampons de fer qui tiennent
 Les poutres du serviteur qui supporte les toits du dit moulin
 Ou celle de l'escluze et quatorze autres crampons de fer
 qui tiennent. Les quartiers du dit moulin de terre icelluy et la
 charnière et la porte de l'autre de la maison du dit moulin
 Et est au dit moulin que par un fer de fer et ayant deux toits
 Et un petit loquet aussi de fer qui sert a la fermer et sera
 obligé aussi de l'autre un petit ratelier de bois dans les
 bas de l'autre de la maison avec un abreuvoir de pierre
 servant sous le dit ratelier et le haut. Le plancher de la
 chambre en bon état comme elle est desprésent. La
 Reserve de deux petites tables qui sont rompues dans le
 milieu du dit plancher et de l'autre neuf ballivance de fer
 gater qui servent a porter les tables du grenier et n'ayant

Avec une table, sur icelles et la porte, qui regarde
 sur le moulin soutenu, par deux poutres et deux fâces avec
 un petit verrou de fer et la fenestre, du mesme cote
 soutenu, par deux fâces et un gon aussi de fer et la fenestre
 qui regarde sur la porte d'icel moulin ayant deux battans
 soutenus par chaques deux fâces et deux gons formant
 avec une petite barre de bois et la porte de l'autre du
 premier soutenu, par deux fâces et deux gons formant avec
 une petite barrette avec la clef le premier estant en bon
 estat et sur les degres on descendra de ladic maison y ayant
 cinq meschantes tables, et autres petites portes d'autres
 Chambres du cote du midy soutenu, par les deux fâces
 et deux gons ny ayant point de fenestres a ladic Chambre
 Comme aussi sera obligé de laisser la quantité de huitante
 quintaux de foin à la Seniere d'icel moulin bon et marchand
 tout et de icelles qui sont de pris dans icelluy le fond
 d'icelle la terre estant de l'icelle, par quelques arbres, chaques
 et quelques branches et sur le prestoir d'icelle Comme au
 sera obligé ladic perier de laisser le prestoir a huile en
 bon estat et par ladic dame luy fournissant le bois pour faire
 les quatre poutres droits ou chabrolles qui servent à tenir la poutre
 du dessus d'icelluy la met d'icelluy et aussi estant en bon estat
 de icelles que les croisées qui est attachée à ladic poutre, de
 dessus avec deux chaînes de fer et laissera aussi le fer qui
 se abouche les fourches de noix de son ladic met d'icel prestoir la
 poelle d'icelluy estant aussi en bon estat de mesmes que la
 martelle et merulle fournaux avec son arbre, et branquard
 et le prestoir d'icel prestoir estant en bon estat et le prestoir estant
 supporté par trois grandes fâces de fer et trois gons sans verrou
 et laissera aussi une gabarre de la vallee de
 tout lesquels luy sera fait ladic perier est chargé comme en
 ayant été fait pris pour d'icelle en estat par moy soult signé
 en la presence et des testmoins bas nommez et desquels il promet
 de laisser à la fin de ladic afferme, le tout et de mesme qui est
 porté par le prest contract en ce que ladic dame sera obligé, comme

Moulin de Sainte-Claire

Il est de luy fournir les bois necessaires au dit Moulin et
 sera obligé de faire à ses depens et sera obligé aulli de
 Henry ledit moulin et bastiments des pendans d'iceulx courues
 à ses depens excepte ladicte dame luy fournissant de materiaux
 Et tout ce que dessus à estre accepté par les parties et vna
 Chacunes d'elles et pour contredirement l'un tout ont obligé
 l'un et vnechacun leurs biens et meubles pres et advenir
 Le tout apres avoir Persones atous moyens et deffences aux
 prestables Contraires moyennant serrement pareux fait
 Et presté et de leur vouloir et contentement y ont esté
 Juges et Compdanes tout le tel loyal et presens
 Le mettes Jean piborget praticien habitant du presant
 Chateau et de Jean perrier musnier habitant du moulin du
 Rousseau parisse de La piee. Et moins Cognus a Es
 et appellez Le piborget a signer avec ladicte dame et non ledit
 pour ne sçavoir de Le Enquis par viloy

Juges Gauges les couleagues l'annee
 Receu de Leonard perier sursdit
 fermier les dites deux charges de froment de
 Rante fonciere directe deus a Messieurs les
 vicaires de St Antoine de perig^e et ce pour les années
 1704 et 1705 sans prejudice de plus grande Rante et autres
 D'ailleurs seigneuriaux Desdites seindie de St Antoine
 les dites deux charges etant deus sur se dit moulin pour chascune
 desdites années 1704 et 1705 qui revient en tout a quatre charges
 Desdites seindies comme cy dessus.

Estime Du moulin
 Le d'aine de l'annee
 le 15 Janvier 1705

Moulin de Sainte-Claire

3. - Description des bâtiments en 1770

d'après un procès-verbal d'état des lieux de mai 1770
(ADD, B.612)

Le premier bâtiment rencontré, sur la rive, protégé de la rivière par une chaussée pavée, est la maison du meunier.

La porte d'entrée ouvre au rez-de-chaussée sur une "pièce coupée en deux par un mauvais mur monté jusqu'à hauteur d'apuy". D'un côté, "une espèce de décharge" et de l'autre un parc à cochon. "Au centre de la pièce, une forte pile en cartelage" soutient deux poutres qui supportent le plancher de l'étage. Sous ce même plancher, deux aisseliers prennent appui sur le mur "quy soutiennent la charpente du foyer et la cheminée supérieure". Une seule fenêtre éclaire cette salle, qui communique avec une seconde pièce, à l'ouest, "quy est aujourd'huy une écurie et autrefois estoit un pressoir à huile". Il en reste "une énorme pierre qui estoit la mardelle ou met où se mouloint les noix. Elle est d'une seule pièce et a huit pieds (2,60 m) de diamètre et vingt pouces (54 cm) d'épaisseur". Quatre chevaux peuvent être logés dans la pièce.

L'étage est occupé par un grenier à foin, surmontant l'écurie, et par deux chambres. La première, celle du meunier, à laquelle on accède directement du rez-de-chaussée, renferme une cheminée et un évier. Elle est éclairée par deux fenêtres et ouverte de cinq portes : une donne sur l'escalier, deux sur le grenier à foin contigu, une sur une deuxième chambre et la dernière "conduit au moulin en passant sur un arceau au moyen d'un arbre quy sert de garde-fol..." L'autre chambre est établie sur l'eau, dans l'angle sud-est. Ses deux murs extérieurs "sont en torchis fort délabré quy est soutenu par deux poutres qui prennent dans les murs et portent sur une pille de cartelage bâtie dans l'eau". Toujours à l'étage, entre la maison et le moulin, un four est établi au revers du mur est ; il est en mauvais état et doit être refait. Le plancher qui le supporte forme passage couvert au rez-de-chaussée.

Au premier empallement du moulin, un pont permet d'aborder le bâtiment ; son tablier en bois repose sur deux arcades en pierres.

"Ayant observé le moulin avons vu qu'il est à quatre

Moulin de Sainte-CLaire

meulles tournantes et quatre roues placées sur les flancs d'icelluy, deux de chaque cotté, le défuge où sont situées les deux premières roues ... est en très mauvais état ... les deux roues de ce cotté paraissent bonnes quoyque la première manque de ses palettes ou ailes qui recevant l'impulsion de l'eau donnent le mouvement à la roue... l'arbre qui la supporte est peu solide et fendu quoiqu'avec une bande de fer on puisse le fortifier de façon qu'il pourra, nous dit-on, durer encore deux ou trois ans." Une meule neuve est en cours d'installation pour cette roue. "Le second arbre et la roue sont bons et font leur jeu parfaitement". Dans le second défuge, "les roues parroissent bonnes allant bien, l'un des arbres est neuf remis depuis six mois, il a cependant souffert par le poids de sa roue quy trop pesante la fait fendre ce quy a été réparé au moyen d'une bande de fer qui le fortifie et fait espérer qu'il durera encore longtems ; le second arbre quoique plus vieux est plus solide ". Une arcade de pierres supporte le pont établi entre le moulin et une plate-forme dite "peyrat".

Deux portes à deux vantaux ouvrent la bâtisse, la première sert d'entrée, la seconde communique avec le peyrat. Une troisième porte conduit à la maison . Trois fenêtres assurent l'éclairage, une dans chaque long mur et une dans le mur aval. "Le sol est pavé de morceaux de cartiers mal taillés, la charpente quy soutient les meulles est placée sur des pilliers de cartelage de la hauteur de deux pieds (65 cm), les cadres quy renferment leds. meulles sont vieux et usés pouvant néanmoins servir encore, les trémies et autres agrés sont assés bons, les trois rouets quy donnent immédiatement le mouvement aux meules sont assés bons et garnis des dents et engrenages suffisants, le quatrième rouet se répare et fera son jeu dès que la meule neuve sera placée. Dans le fond dud. moulin, il y a un mauvais plancher élevé de trois pieds (97,5 cm) sur lequel on met en dépôt les bleds qui ne peuvent pas se moudre tout de suite et il sert de décharge aud. moulin ...".

L'état des bâtiments n'est pas jugé satisfaisant, loin de là : le pavé est "impraticable", les murs sont crevassés, le four est presque démoli ... "De tout quoy on doit penser que tout le moulin est comme en ruine et exige une prompte et emple réparation".

Moulin de Sainte-Claire

4. - Réparations effectuées au moulin entre décembre 1758 et 1770

D'après le procès-verbal d'état des lieux de mai 1770
(ADD, B.612)

En décembre 1758, l'écluse est refaite à neuf sur deux brasses. Elle avait été rompue sur ordre de l'intendant pour permettre la construction du Pont Neuf. "Fait raccomoder le restant de lad. ecluze par le bas de l'étendue au moins de trente brasses, remis les solles en bois à neuf quy estoit pouries par l'uzage des eaux, fourny les sables et chaux, cartelage, moillon et autres choses nécessaires tant pour lad. fermeture que pour les autres réparations.

En 1761 fait remettre au rond les moulins à quatre meulles tournantes comme cella est ordonné par les arrests de la cour, remis à neuf les poutres quy suportent lesd. meulles avec les chandeliers servant de support aud. poutres remis une grosse poutre à une chambre dud. moulin - quy est sur l'eau, et fait faire la pille quy la suporte en cartelage depuis sa fondation, et crépy partie du tour de lad. chambre.

En 1762 remis au moulin les poutres mouillères avec leur chandelier, fait à neuf une grande roue avec son arbre et un roué.

En 1764, refait une grande roue, mis à neuf l'arbre et autres bois nécessaires de même que les cercles et autres ferts et fait faire deux roués neufs et un arbre de roue.

En 1766, remis les pilastres de la porte d'entrée du moulin, le dessus et seuil d'icelle en cartelage et un bateau à neuf quy s'éstoit demoly, refait les pilastres de la porte du moulin quy donne du côté de l'escluze étant crevée et menassant de ruine, remis une des pilles soutenant le four en cartelage et réparé l'autre .

En 1767, fait faire un roué à neuf, remis deux plauts à un autre et placé une grosse poutre pour supporter les meulles.

Moulin de Sainte-Claire

Et en 1768 fait faire à neuf deux grandes roues avec leurs arbres et réparé en gros moilon et cartelage l'écluze du moulin en deux endroits, l'un du cotté du moulin de Sainte-Claire et l'autre de celluy de Cachepur, c'est à dire au bout de celle de Sainte-Claire joignant celle de Cachepur, et fait mettre une poutre pour suporter les meulles, fait faire en diférentes fois six queue de pelles avec leurs coulisses et fait recouvrir à neuf tant le moulin maison du meunier, écurie que autres édifices à la réserve du four ..."

Ces travaux concernent essentiellement les ouvrages hydrauliques et les organes moteurs, plus prompts à casser ou à s'user.

Ainsi, en 1761, le beffroi est réparé : c'est la charpente qui supporte les meules, dans les moulins à roue verticale. Dans un moulin à roue horizontale, le cadre suffit seul : il n'est pas besoin des supports verticaux, ici nommés chandeliers.

L'année d'après, en 1762, ce sont les "poutres mouillères" qui sont remplacées. Ces poutres sont celles constamment immergées qui supportent le pivot de la meule volante. Mobiles, elles permettent d'écarter les meules et font partie du "système d'allège". Les réparations de 1762, 1764, 1767 et 1768 concernent surtout les moteurs et leurs engrenages. Les bois sont remplacés ou renforcés par des cerclages en fer. Les rouets, roues dentées, assez fragiles, sont souvent mentionnés, soit qu'ils soient entièrement refaits, soit que des dents - "plauts" - soient changées.

Une seule des modifications apportées est exceptionnelle : la "mise au rond" des tournants de meules à grains. Ordonnée par le gouvernement, elle consiste à remplacer l'archure - caisse entourant la paire de meules - de forme carrée ou polygonale par une autre de forme ronde - Ainsi le meunier ne peut plus s'approprier indûment la farine amassée dans les angles.

MOULIN DE CACHEPUR

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Thenon 1-2	
	Echelle 1/25000 ^e	
	Lambert 3	X = 47313 Y = 32095

<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section E	Parcelle 251
	Année 1872 - Section C 3 ^o div ^o	Parcelle 698
	Année 1979 - Section BS	Parcelle 171

<u>Propriétaire</u>	Société Résidence Vieux Moulin
	18, rue du Président Wilson
	24000 PERIGUEUX

Moulin de Cachepur

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 97 à 109

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble des moulins de Sainte-Claire et Cachepur - 1696	86.24.9 Z (photocopie)
Doc. 2	Plan d'ensemble des moulins de Sainte-Claire et Cachepur - 1856	85.24.98 V (Photocopie)
Doc. 3	Les moulins de Sainte-Claire et Cachepur vus du sud - XIX ^e siècle	(Photocopie)
Doc. 4	Plan de détail, et élévations antérieure et postérieure - 1880	85.24.100 V
Doc. 5	Moulins de Sainte-Claire et Cachepur, vue générale. Non daté	
Doc. 6	Moulins de Sainte-Claire et Cachepur, vue générale. Non daté	Photocopie
Doc. 7	Cachepur. Elévation antérieure, vue de la rive droite. Non daté	Photocopie
Doc. 8	Cachepur. Elévation antérieure, vue de la rive droite. 1904	Photocopie
Doc. 9	Cachepur. Elévation postérieure. Non daté	Photocopie
Doc. 10	Cachepur. Elévation latérale droite. Non daté	Photocopie
Doc. 11	Moulins de Sainte-Claire et Cachepur, élévation postérieure. 26 août 1907	Photocopie

Moulin de Cachepur

FIGURES

- Fig. 1 Elévation antérieure vue de la rive droite.
- Fig. 2 Elévation postérieure.

Moulin de Cachepur

Appelé Cachapeoilh au XV^e siècle, Chachapeoil, Gachapeoilh, Cachepao au XVII^e siècle, Cachepouls ou Cachepul, il est maintenant connu sous le nom de Cachepur (IV-3).

Gachepeoilh signifie "littéralement : Guette-poux, en raison des immondices et des détritrus venant du Puy-Saint-Front et s'arrêtant au barrage de ce moulin" (IV-4).

I. - HISTORIQUE

En 1247, le moulin appartient à la seigneurie du consulat : le viguier et son fils reconnaissent devoir à la Charité une rente portant "sobre la quarta part del moli de Gachapeoilh" (IV-4 et 5).

"Le 17 juin 1315, Estève d'Armanhac assignait une rente en froment sur la moitié du moulin de Cachepoil sur l'Isle" (IV-5).

"En 1331, l'aubarède devant le moulin est coupée par malveillance" (IV-4 et 6).

Le sable nécessaire à la réparation d'une tour de la ville est pris, en 1367, au moulin de Cachepul (IV-4 et 7).

A la fin du XIV^e siècle, dans une reconnaissance de dette d'Hélie de Grignols sur sa part du moulin, il est situé près de Sainte-Marie-de-la-Daurade - "devès la chapela Nostra Dompna de la Daurada" - face au moulin du Viguier (de Sainte-Claire) (IV-4 et 8).

En 1484, Jean Cailherot le cède pour 800 livres à Géraud Arnaud, dit de Golce, ancien marchand drapier devenu seigneur de Sallegourde en 1475 (IV-9).

En 1488, les chaînes du pas de Cachepeulh, fait de gros quartiers de roches, sont "fabriquées par le serrurier Léonard Catalen et coûtent 44 sols 4 deniers" (IV-10 et 11).

Les réparations du pont de Tournepiche, en 1615, obligent à un chômage des moulins proches. Messire Chancel, conseiller au siège de Périgueux, propriétaire du moulin, perçoit 40 livres d'indemnité (IV-12).

Moulin de Cachepur

Le 13 mai 1682, le bâtiment abrite "quatre moulins moulans" mis en mouvement par des roues verticales : il est fait mention d'une grande roue - estimée 3 livres -, d'un rouet - estimé 12 livres - et d'une lanterne "estant toute gastée, pour l'accomoder 40 sols" (IV-13).

Vers 1700, divers travaux sont prévus pour remettre le moulin en état : faire "une chaussée de quartillage en forme depron ... contigu avec l'esplanade en dessous dudit moulin ...", refaire à neuf la face arrière du bâtiment et l'étable abritant les chevaux du meunier qui la jouxte. "Plus il est aussi de bezoin refaire à neuf le canal de l'empallage ou son les roues tournantes jusque au fondement" (IV-14).

Le meunier, possesseur de chevaux et de boeufs, est astreint aux corvées de transport. Il "a marché le 18 juin 1757 pour porter un soldat convalescent à Grignols" (IV-15).

Un état des lieux de mai 1770 nous renseigne sur les travaux effectués depuis 1758 (IV-16 et V-1 et 2). Les réparations les plus importantes sont la reconstruction d'une partie de l'écurie et du four, et la réfection de la toiture en 1760, la fabrication d'égrenages et de trois des roues dans les deux années suivantes, de la dernière roue en 1768 et finalement la construction de deux cheminées "l'une pour le meunier et l'autre pour le four" en 1769. Le moulin possède un étage où est ménagée l'habitation du meunier. A l'ouest, s'élèvent l'écurie et "une espèce d'appentis" servant de poulailler.

Un deuxième état des lieux, en 1805, n'indique aucun changement si ce n'est que le grenier surmontant l'écurie, au levant, sert de grenier à blé. Il devient nécessaire de construire ou reconstruire un chemin d'accès pavé (IV-17).

Le 28 juillet de la même année, ce moulin et celui de Sainte-Claire sont rachetés par M. Dufaure de Rochefort, qui les revend le 28 septembre 1820 à M. Dumas de Lavareille (IV-18).

En 1858, le propriétaire, nommé Dupuy, demande l'autorisation d'établir un foulon dans un bâtiment de 5 mètres sur 5, à construire près du moulin (IV-19). Le projet ne semble pas avoir eu

Moulin de Cachepur

de suites. En fait la demande ne parait motivée que par le soucis de faire opposition à celle formulée par Marc Seguy à Sainte-Claire pour l'établissement d'une industrie similaire, qui, elle, verra le jour. La même année, il perçoit une indemnité de 400 francs pour les dix jours de chômage de son moulin occasionné par la construction du canal de dérivation de Campniac (IV-20).

En 1880, les minotiers versent la somme de 3 403 francs 55 centimes, montant de leur part contributive des dépenses de reconstruction du barrage (IV-21).

Doc. 4

L'outillage, identique, est mû par quatre roues verticales à aubes planes.

En 1892, le moulin est désaffecté. Il n'abrite plus qu'une seule grande roue en dessous, de 4,75 mètres de diamètre extérieur et 1,69 mètre de largeur, munie de 40 aubes planes de 1,10 mètre de hauteur. Elle fournit une partie de la force motrice de la minoterie de Sainte-Claire, à laquelle le moulin est lié depuis 1865. La force de 10 CV est transmise par l'intermédiaire d'un "cable dynamique en fil d'acier" autorisé par l'arrêté préfectoral du 20 juin 1892.

Des hausses mobiles sont établies sur le barrage, enlevées, remises en place ... au gré des plaintes des autres usiniers (IV-18).

En 1954, l'usine, appartenant à Mme Pollet, est signalée désaffectée (IV-22).

Elle est abandonnée après un incendie qui la détruit entièrement.

Moulin de Cachepur

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

Le moulin de Cachepur est bâti sur la rive gauche de l'Isle qui infléchit son cours vers l'est au pied des buttes d'Ecorneboeuf et de la Curade, avant de remonter vers le Toulon.

Placé au débouché du ruisseau de la fontaine des malades et au centre d'une anse (en voie de comblement), il est rattaché à la rive par une digue en pierres. Il est dominé au sud par la voie de chemin de fer et à l'est par des H.L.M.

Pl. 2

Il partage son barrage en chevron avec le moulin de Sainte-Claire.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires, autrefois recouverts d'un crépi grossier.

Chaînes d'angle, jambes harpées, encadrements de baies et soubassement utilisent la pierre de taille.

La bâtisse était couverte de tuiles mécaniques.

3. - Plan et coupe

De plan rectangulaire allongé, le bâtiment était divisé en deux salles par un mur de refend. La première, à l'est, occupait le tiers de la superficie totale.

Il présentait quatre niveaux d'élévation correspondant à autant d'étages ou à un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un étage de comble.

A l'est était bâtie l'écurie, fermée au midi et au levant par un mur. Elle se poursuivait en retour sur la façade par un hangar en appentis dont la toiture était supportée par des piliers en pierre de taille. Seuls demeurent les piliers et les fondations.

Doc. 4, 8
et 94. - Elévations extérieures

Un dessin de 1880 présente les élévations antérieure et postérieure. A quelques détails près, elles correspondent à celles que nous connaissons.

Moulin de Cachepur

Doc. 8 et fig. 1

Elévation antérieure : la disposition des baies reflète les divisions internes : à l'est la maison d'habitation; à l'ouest, où le mur est partiellement détruit, le moulin. Quelques modifications sont intervenues : une porte haute a remplacé la fenêtre surmontant le portail rectangulaire du rez-de-chaussée.

Une deuxième porte-haute ouvre le quatrième niveau. Un tire-sac et une glissière en bois permettaient chargement et déchargement rapide des sacs. Seuls restent les vestiges du balcon.

Doc. 9 et fig. 2

Elévation postérieure : les baies étaient plus nombreuses que ne le montre le dessin de 1880 : chaque étage de l'habitation fut muni d'une fenêtre.

Elévation latérale gauche : le mur est percé de quatre fenêtres, une à chaque niveau.

Doc. 10

Elévation latérale droite : le mur est entièrement détruit. Il était ouvert d'une porte près de l'angle nord-ouest et, à l'opposé, de deux fenêtres : une au troisième et une au quatrième niveau d'élévation.

5. - Comble et couverture

Le bâtiment était couvert d'un toit à croupes.

Le quatrième niveau d'élévation semble un comble à surcroît. Il était éclairé par une lucarne et la porte-haute coiffées chacune d'un toit à deux versants.

6. - Distribution intérieureRez-de-chaussée

Une large porte couverte d'un arc déprimé fait correspondre la première pièce, vraisemblablement un dépôt, avec la salle des meules.

Le soubassement de cette dernière est percé de

Moulin de Cachepur

deux larges coursiers, autrefois partiellement recouverts par un plancher. Entr'eux est établi un socle circulaire en pierres de taille. Il supportait peut-être le mécanisme d'entraînement du câble reliant ce moulin à celui de Sainte-Claire. Le linteau des trois baies, en forme d'arc plein cintre à l'extérieur, est délardé sur sa face intérieure.

Étages

Les baies sont couvertes d'un linteau monolithe apparent en façade et doublé à l'intérieur par des poutres. L'appui des fenêtres est supporté par une allège.

Les poutres soutenant le plancher du deuxième étage carré reposaient sur un décrochement du mur, moins épais dans sa partie supérieure. Du côté habitation, le conduit d'une cheminée apparaît au revers du mur nord, en ce même étage. Les plafonds semblent avoir été plâtrés : des vestiges de lattis sont visibles.

Moulin de Cachepur

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Ce moulin est le seul sur l'Isle, en deçà du confluent de l'Auvézère, dont le barrage soit commun à un établissement du même type : Saint-Claire, situé sur la rive droite. Cet état de fait dure depuis le XIII^e siècle au moins. Il est vraisemblablement dû à la volonté d'un seul fondateur et n'a pu se perpétuer que parce que les deux moulins sont longtemps restés entre les mains d'un seul et même propriétaire.

L'histoire du bâtiment est mal connue. Une gravure antérieure à 1845 fait référence à une bâtisse à un étage carré, coiffée d'un toit à croupes. Une écurie est adossée à son mur-est. En 1880, elle possède deux étages de plus et peut abriter une minoterie. Toutefois elle semble assez vite délaissée au profit de Sainte-Claire. Cette dernière usine est rebâtie vers 1860 et agrandie en 1865, date à laquelle son propriétaire, Marc Séguy, rachète Cachepur. Peut-être faut-il situer l'agrandissement de Cachepur à cette période.

La caractéristique essentielle de ce moulin est de posséder des roues verticales comme moteur et ce dès 1682. Existaient-elles dès la fondation ? C'est fort possible. Si l'on admet que les deux moulins ont fait l'objet d'une campagne de construction commune ou étaient à l'origine propriété d'un même homme, il semble acceptable de penser que les moteurs étaient identiques en nature si ce n'est en nombre.

Le problème est de savoir les causes de l'adoption de ce type de roue sur une rivière où la règle est l'emploi du rouet à cuve. Cette règle est-elle récente et le rouet a-t-il succédé aux roues verticales ? La roue verticale est-elle une caractéristique des moulins citadins ? Un trait d'architecture monastique ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre. La solution est peut-être ailleurs : chaque moulin du fait de l'existence de l'autre, ne pouvait disposer que de la moitié du débit de la rivière. Mais les rouets à cuve, s'ils admettent une faible pente, nécessitent un débit puissant ; les roues verticales demeuraient alors les seules moteurs raisonnablement utilisables. (Il faut cependant noter que le moulin de Saint-Front, immédiatement en amont, disposait de huit rouets à cuve en 1821).

Moulin de Cachepur

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.107 et 108 = Ecluse de Sainte-Claire n° 40
2. - ADD, S.151 et 152 = Moulins de Sainte-Claire et Cachepur
3. - GOURGUES - Dictionnaire topographique du département de la Dordogne - Paris, 1873
4. - GRANGER Albert - "Le quartier des Barris-Saint-Georges à Périgueux" - dans : B.S.H.A.P. 1948, tome LXXV - p. 29 - 44
5. - HIGOUNET - NADAL Arlette - Périgueux aux XIV^e et XV^e siècle. Etude de démographie historique - Bordeaux, 1978 - p. 106
6. - HARDY Michel - Ville de Périgueux. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Périgueux, 1894 - p. 71
7. - HARDY Michel , op. cit., p. 83
8. - HARDY Michel, op. cit., p. 388
9. - MAUBOURGUET J. - "La chronique de Périgueux au temps de Louis XI" - dans : B.S.H.A.P.-1934, tome LXI - p. 272
10. - HARDY Michel, op. cit., p. 120
11. - VILLEPELET F. - "Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520" - dans : B.S.H.A.P. - 1910, tome XXXVII - p. 403
12. - MAUBOURGUET J. - "Grands travaux publics en 1615" - dans : B.S.H.A.P. 1944, tome LXXI - p.133
13. - ADD, 2E.1850/86 = 13 mai 1682 - Règlement judiciaire : Jacques et Jean Roubert, anciens fermiers du moulin, contre Arnaud Dupuy, marchand boulanger et fermier entrant de M. de Sallegourde.
14. - ADD, 2E.1850/86 = v.1700 - "Devis des réparations nese cere à faire au mollin de Cachepur ..."
15. - ADD, Périgueux HH.2 = 1757-1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue sujets aux corvées.

Moulin de Cachepur

16. - ADD, B.612 = 4 au 15 mai 1770 - "Procès-verbal dressé à la requête du bailliste de l'état des bâtiments, moulins, tuilerie et biens dépendants de la terre de Sallegourde" (cf. V-1 et 2)
17. - ADD, 3E.10795 = 8 au 15 messidor an III (27 juin au 4 juillet 1805) - "Procès-verbal de prise de possession des biens de Salegourde au requis de la dame de Chancel veuve de Salegourde".
18. - ADD, S.151 = 28 juillet 1901 - Notice sur les moulins de Sainte-Claire et Cachepur par les héritiers Seguy. Extrait des titres de propriété.
19. - ADD, S.151 = 16 janvier 1858 - Rapport sur deux demandes en augmentation de deux usines établies sur le barrage de Sainte-Claire.
20. - ADD, S.101
21. - ADD, S.151
22. - ADD, S.286 = 1er janvier 1951 - Renseignements sur les barrages et usines sur l'Isle.

La liasse (ADD) 2E.1850/86 n'a été que partiellement dépouillée.

Moulin de Cachepur

V. - ANNEXES1. - Description des bâtiments en 1770

D'après un procès-verbal d'état des lieux de mai 1770
(ADD, B.612)

L'accès au moulin s'effectue par une chaussée longue de 235 mètres et large de 4, pavée " de grandes pièces de cartelage". Elle passe au dessus d'un conduit, fermé par une vanne, qui alimente en eau une anse de la rivière dans laquelle le chanvre est mis à rouir par les habitants des alentours.

"L'édifice qui aboutit à la chaussée et paroît de nouvelle construction est une petite écurie à trois chevaux ... Deux de ses murs sont neufs et solidement construits, les deux autres plus vieux sont néanmoins fort bons ...". Elle s'appuie contre le moulin, avec lequel elle communique par une porte. Une deuxième porte et une petite fenêtre en sont toutes les ouvertures.

A côté (en avant ?), "une espèce d'appentis en caré" s'appuie par trois côtés sur les murs du moulin. Le dernier angle est soutenu par un pilier. Cette construction, neuve, sert de poulailler.

Le moulin se développe à l'ouest. Il est bâti sur trois larges éperons, réunis par un plancher, le dernier correspondant à l'extrémité du barrage. Sur l'éperon central subsistent les ruines d'un appentis qui joignait l'écurie et "quy servoit à metre à couvert les chevaux et autres bettes de charge quy portoint moudre les bleds." Entre les éperons s'ouvrent quatre ouvertures de prise d'eau, groupées deux à deux sous des arcades, auxquelles répondent les deux arcades de la face arrière .

Entre les deux empallements s'ouvre la porte d'entrée, voutée, à deux vantaux "dont l'un est double". Une deuxième porte donne sur l'écurie, la troisième sur la face arrière où le bateau peut aborder lors des crues, et la quatrième sur le barrage. "Une allée ou passage traverse ledit moulin et est fermée par la charpente sur laquelle les meulles sont élevées et très bien pavé de

Moulin de Cachepur

de grandes pièces de cartelage ...".

"Le moulin est vaste, spacieux et commode. Il renferme dans ses murs quatre meulles tournantes et leurs roues, le tout couvert et à l'abry de la pluye, les meules sont très bien montées, allant bien, suffisamment encadrées, couvertes de planches, au point rond et garnies de trémies, auges pour recevoir la farine et de leurs agrés et ustancilles nécessaires".

"Les quatre roues quy recoivent le mouvement de l'eau sont montées sur de bons et gros arbres ... deux de ces roues sont encore bonnes dans leurs rayons, circonférence et ailles ou palettes, les autres deux ont leur circonférence pourie pouvant à peine tenir leurs ailles ... Les rouets ou secondes roues dentées quy donnent immédiatement le mouvement à la meule sont bons, garnis d'engrenages sufisantes et en état. Les contre-murs ou chenets quy portent par une extrémité les arbres des rouages sont fort décharnés ...".

Cinq poutres supportent le plancher de l'étage. Un escalier en bois conduit à l'étage, demeure du meunier.

Deux pièces occupent ce niveau. La première, à l'ouest, comporte une cheminée et un évier. Elle est éclairée par trois fenêtres : une au nord, une au sud et une donnant sur l'escalier. La deuxième, une chambre, "en est séparée par un torchy assés bon". "Le plancher de cette seconde chambre est bon mais quelques tables (planches) en sont détachées. Ce nous a-t-on dit pour monter les bleds que le débordement avoit surpris dans le moulin". "Dans le fond de la chambre sont deux cheminées, l'une à cotté de l'autre, adossées au mur neuf, la première a un devant de manteau en pierre, la seconde quy est celle du four en a un en bois, l'une et l'autre fort solide ainssy que les foyers et le four, le tout ayant été refait à neuf ...". Deux fenêtres lui donnent jour et elle ouvre sur "une troisième chambre où l'on descend par trois marches en pierre sur l'écurie. Elle sert de grenier" et ne possède que deux petites fenêtres.

Le procès-verbal fait aussi mention d'un bateau, construit "laité dernier", "actuellement à flot au dessus de lad. écluze et (qui) est sufisant à passer plusieurs cheveaux chargés".

Moulin de Cachepur

2. - Réparations effectuées au moulin entre décembre 1758 et 1770

D'après un procès-verbal d'état des lieux de mai 1770

(ADD, B.612)

"En décembre 1758, il (le meunier) fit fermer deux brasses et demi de l'écluze du moulin de Cachepur qui fut rompue par l'ordre de M. l'intendant à raison de la construction du nouveau pont (Saint-Georges) pour fournyr le moillon, cartelage, sable, chaud, bois, planches et autres choses nécessaires.

En 1760, il mit au rond le moulin à quatre meulles tournantes ainssy que cela fut ordonné par les arrests de la cour, fait faire le four du moulin et une partie de l'écurie à neuf, le tout depuis leur fondations, refait à neuf la couverture, remis les chevrons qui y manquoient et fait les portes qui se trouvoient dans le mur à rétablir, refait en cartelage une pille qui supporte une porte du four depuis sa fondation aussy bien que les bois et planches qui le supportent le tout à neuf, réparé la chaussée de la longueur de quatre toises en grandes pièces de pierres de taille, réparé le pavé de l'entrée de lad. chaussée aussy en grandes pierres et fait l'avant-beq ou éperon atenant à l'écluze depuis la fondation en gros cartelage et à chaud et à sable tout à neuf de l'épaisseur de huit pieds (2,60 m) de long et six pieds (1,95 m) de large.

En 1761, refait le plancher de la maison où habite le meunier, celluy du grenier qui est au dessus de l'escurie fait à neuf, le tour de la chambre qui est habité par led. meunier de même que la porte de lad. chambre, mis une solive, fait à neuf deux rouets, une lanterne et une grande roue avec son arbre et des queues de pelles.

En 1762, fait à neuf deux rouets, une lanterne, deux grandes roues avec leur arbre et des queues de pelles.

En 1766, fait réparer la chaussée dud-moulin en deux endroits d'une brasse et demie chacun, fourny le moillon, cartelage, bois, planches et autres choses nécessaires ; refait le restant de lad. chaussée en cartelage et moillon parce que celluy qui la composoit avant avoit dépéry par le grand froid de l'hiver et estoit entièrement brisée, de façon que le débordement des eaux en avait enlevé les débris et par ce moyen formoit des trous de longueur et largeur considérable qui rendoit la chaussée impraticable et sur laquelle on ne

Moulin de Cachepur

pouvait passer.

En 1768, fait faire deux rouets et une grande roue avec son arbre à neuf et fourny tout le bois, et refait les mets dud. moulin.

En 1769 et au mois de juin, fait faire à neuf le bateau servant aud. moulin, fait en outre les deux cheminées, l'une pour le meunier et l'autre pour le four, et fait recouvrir pendant le temps de son bail tous les baptiments dud. moulin".

Tout comme pour le moulin de Sainte-Claire, les travaux effectués concernent essentiellement les ouvrages hydrauliques et les organes moteurs, et font partie de l'entretien habituel. Roues et rouets sont remplacés ou consolidés, ainsi que les "mets", coffres dans lesquels s'écoule la farine.

Ils portent toutefois plus sur une rénovation du bâtiment lui-même, dans les premières années, bâtiment qui devait être en moins bon état que celui de Sainte-Claire.

Un changement exceptionnel intervient en 1760, à l'instigation de l'État. L'archure (caisse enfermant les meules) de chaque paire de meules à grains, de forme carrée ou polygonale, est remplacée par une caisse de forme ronde. Cette mesure vise à empêcher les meuniers de s'enrichir au détriment de leurs clients en conservant la farine qui s'amassait dans les angles.

MOULIN DU ROUSSEAU

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 3-4		
	Echelle 1/25000 ^e		
	Lambert 3	X = 47185	Y = 32118

<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section E 2 ^o div ^o	Parcelle 448
	Année 1872 - Section E 3 ^o div ^o	Parcelle 1666
	Année 1975 - Section BD	Parcelle 290

<u>Propriétaire</u>	Tréfileries de Périgueux
	Rue Allée du Port
	B.P. 7074
	24007 PERIGUEUX

Moulin du Rousseau

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 110 à 117

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1975	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.10 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1846	85.24.105 V
Doc. 3	Plan de l'usine et des moteurs, et élévation antérieure - 1856	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Elévation antérieure, corps (A)
Fig. 2	Elévation antérieure, corps (B)

Moulin du Rousseau

I. - HISTORIQUE

"On n'a pas de mention de ce moulin avant le début du XV^e siècle. Peut-être était-il de fondation récente. Il se peut aussi qu'il ait auparavant été désigné autrement. Dans les mentions qui ont été recueillies, il est appelé le moulin de Rossel ou le moulin d'Arnaud Rossel. C'est seulement en 1584 qu'il porte le nom francisé de moulin du Rousseau. Il était situé sur l'Isle, en aval du moulin de Labatut, au sud-ouest de la Cité, à laquelle un chemin l'unissait en passant par la tour de Vésone. "On y pêchait de la grave en 1408 pour les travaux de la ville" (IV-1).

En 1489, la ville de Périgueux passe un marché avec Jacques de Pleyssis pour la fabrication des chaînes, attaches et crochets en fer nécessaires au passage (pas-de-roi) ouvert dans le barrage du moulin du Rousseau (IV-2).

Le 16 mars 1659, Charles d'Abzac de Ladouze cède à sa soeur Jeanne les moulins du Rousseau et du Pont de la Cité (IV-3 et 4).

En 1696, le moulin se compose de deux corps de bâtiment accolés en chevron.

En 1711, Isabeau Boudon, dame veuve de messire Nicolas Dupuy de la Forest, seigneur de Barrière, y fait faire pour 230 livres de réparations, non compris la fourniture des matériaux. Le barrage est nettoyé, le pas réparé, le moulin "raccomodé à neuf" et recouvert. Un bateau, attaché à son service, est fabriqué au port de Campniac ; il revient à 29 livres (IV-5).

Un contrat d'affermé rédigé en 1713 stipule que l'outillage se compose de "quatre moulins, deux blancs et deux noirs, tous tournants et faisant dariine". Il indique l'existence d'une rente annuelle d'une charge de froment perçue par l'abbaye de Chancelade (IV-6).

Moulin du Rousseau

Le meunier, disposant de boeufs, est astreint aux corvées de transport (IV-7). En 1759 ou 1760, il est condamné à une amende de 10 livres par les consuls de la ville (IV-8).

La suppression du moulin est proposée en 1764 par le sieur Tardif, représentant le Service de la navigation. Il est affermé 600 livres et l'on prévoit une indemnité de 8 000 livres pour son propriétaire (IV-9).

Le 24 août 1786, le bâtiment brûle. Sa maillerie est elle-aussi détruite. Elle est connue depuis 1777 : à cette date, la ville de Périgueux avait payé 20 livres au meunier pour avoir fait passer au foulon quatre vingt couvertures des casernes (IV-10). Son propriétaire, Jacques de Jay, seigneur de Beaufort, mari d'Isabeau dame de Barrière, se retourne contre ses fermiers qu'il accuse de négligence. Un procès-verbal de l'état du moulin est dressé. Le moulin proprement dit se compose d'un corps de bâtiment au couchant. Le rez-de-chaussée, occupé par les quatre paires de meules, est surmonté d'un grenier. Il est relié au corps de logis par "un emplacement formant une espèce d'angle" dont le comble est occupé par un grenier à foin et un galetas. Puis l'habitation forme "une espèce de carré placé du nord au midy de vingt neuf pieds de longueur sur vingt quatre de large, lequel a un rez-de-chaussée servant d'écurie, un premier étage servant de logement au meunier et un galetas couvert d'une charpente en comble ...". Une cloison en bois sépare le grenier à foin du logement du meunier. Le tout est couvert d'une toiture à croupes portée par quatre fermes. Le feu a détruit "l'emplacement d'angle", fait crouler le mur le séparant du moulin, détruit la garniture - archure et trémie - de la première paire de meules et une partie du plancher. De même, "les dix premiers pieds du corps de logis ... attendant aud. angle ... ont été complètement incendiés". Deux des quatre fermes ont brûlé (IV-11).

Confisqué comme bien d'émigré - il est estimé à 12 000 livres le 9 août 1793. L'outillage n'a pas changé : quatre tournants et une maillerie. "La maison du meunier se trouve au dessus le dit

Moulin du Rousseau

moulin, l'écurie se trouve sous la chambre du meunier, sur la droite en entrant dans ledit moulin ..." (IV-12).

Il est vendu le 12 nivôse an II de la République (1er janvier 1794) à Jean Loubet aîné, marchand boulanger à Périgueux, moyennant la somme de 10 000 livres. La baisse du prix est due à la dégradation rapide de la chaussée (barrage) du moulin (IV-13).

En 1814, ses moteurs sont quatre rouets à cuve "noyés de 30 à 35 centimètres en tout temps". Il moule environ 30 boisseaux de grains par jour et par rouet (IV-14).

Un arrêté préfectoral en date du 16 octobre 1833, autorisa Loubet à "prolonger son bâtiment du moulin à grains appelé du Rousseau ... et de construire une écurie au sud de cette usine sur le bord de la rivière" (IV-15).

En 1844, après y avoir effectué d'importantes améliorations, Loubet exploite son moulin et, en sus, celui de Saint-Front (IV-16).

Loubet est remplacé par Etienne Durand jeune, propriétaire de la tréfilerie du moulin de la Cité, en 1847 (IV-17). Il doit dès 1848 régler la somme de 1 543,52 francs représentant sa quote-part des réparations faites au barrage par le Service de la navigation (IV-18).

Le 20 juillet 1852, E. Durand jeune et Jean Abel Picaud, maîtres de forge à la Cité, demandent l'autorisation d'installer au Rousseau deux roues à aubes chacune de deux mètres de large pour un diamètre de cinq mètres. "L'une serait appliquée au travail de quatre ou cinq paires de meules, l'autre à la marche de quinze ou vingt métiers à pointes" (IV-19). Les roues sont mises en place et les rouets démontés.

Dès avant 1850, le moulin abritait cinq rouets. Les quatre près du pertuis actionnent la minoterie, le cinquième dans le deuxième corps de bâtiment commande une fabrique de pointes (IV-20).

En 1856, le moulin demeure, dans l'aile en retour, sur la rivière.

Moulin du Rousseau

Doc. 3 La deuxième abrite au rez-de-chaussée, jouxtant la salle des meules, une pointerie puis "un atelier des tours" et une pièce d'habitation. Dans l'atelier central, un escalier permet l'accès aux deux niveaux supérieurs. Les écuries, au sud-est du bâtiment, agrandies, abritent deux ateliers supplémentaires : une pointerie et un "atelier des forgerons".

A la mort de Durand, en 1880, la tréfilerie de la Cité ferme ses portes ; les ateliers du Rousseau ferment eux aussi.

En 1890, le sieur Flotta, héritier de Durand, demande l'autorisation de construire une petite coutellerie au nord-ouest du moulin (IV-21). Nous ne savons si elle fut effectivement bâtie.

Par une pétition en date du 25 janvier 1894, il sollicite une nouvelle autorisation afin de substituer une turbine à deux roues à aubes et "rétablir un rouet dans un coursier où il en existait autrefois (IV-22).

L'année suivante, le bâtiment est occupé par une fabrique de glace. L'usinier, M. Bourdet, proteste car, par la faute des hausses établies sur le barrage du moulin de Sainte-Claire, il manque d'eau pour sa machine à glace. Il possède un commerce de "marée, primeurs, gibiers et comestibles" (IV-23).

En 1947, la fabrique de glace est signalée abandonnée (IV-24). Les bâtiments appartiennent toujours à la tréfilerie de la Cité. Le moulin a été réaménagé pour abriter des appartements au moment de la guerre ; les anciennes écuries possèdent toujours leurs machines à pointes, qui fonctionnent jusque vers 1948 et ne sont démontées que dans les années 1960-1970, avec une turbine (IV-25).

Par la suite, l'écurie est partiellement détruite et l'avant du bâtiment remblayé jusqu'au pertuis. Les logements sont conservés et loués.

Moulin du Rousseau

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

L'Isle traverse Périgueux en un large méandre qui l'amène au pied des buttes d'Ecorneboeuf, La Curade et Campniac avant de remonter vers le nord.

Le moulin s'est installé sur la rive droite, du côté de la plaine et de la ville. Il en a été séparé par la construction du canal de dérivation de Campniac, officiellement ouvert à la navigation le 2 mai 1860.

Pl. 2

Autrefois construit en lit de rivière, le bâtiment se trouve maintenant totalement assis sur la terre ferme. Son mur sud s'appuie sur le bajoyer droit d'un pertuis, intercalé avant le barrage.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires.

Les encadrements de baies, les chaînes d'angle, les jambes harpées, le bandeau et certaines parties du premier niveau du mur sont en pierres de taille.

La génoise est constituée de tuiles creuses et de tuiles plates.

Le toit est couvert de tuiles romanes.

3. - Plan

Pl. 2

Les deux corps de bâtiment accolés donnent au moulin son plan en chevron. Le corps (A) placé au sud correspond au moulin proprement dit alors que celui en retour, à l'est (B), abritait autrefois la pointerie et la maison d'habitation.

Le bâtiment possède trois niveaux d'élévation ; le premier est séparé des deux autres par un bandeau continu.

4. - Elévations extérieures

Fig. 1

Elévation antérieure, corps A : le premier niveau du mur sud est ouvert de quatre fenêtres rectangulaires. Les deux fenêtres centrales possèdent un linteau délardé, celle au nord est partiellement murée.

Moulin du Rousseau

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1 L'Isle traverse Périgueux en un large méandre qui l'amène au pied des buttes d'Ecorneboeuf, La Curade et Campniac avant de remonter vers le nord.

Le moulin s'est installé sur la rive droite, du côté de la plaine et de la ville. Il en a été séparé par la construction du canal de dérivation de Campniac, officiellement ouvert à la navigation le 2 mai 1860.

Pl. 2 Autrefois construit en lit de rivière, le bâtiment se trouve maintenant totalement assis sur la terre ferme. Son mur sud s'appuie sur le bajoyer droit d'un pertuis, intercalé avant le barrage.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires.

Les encadrements de baies, les chaînes d'angle, les jambes harpées, le bandeau et certaines parties du premier niveau du mur sont en pierres de taille.

La génoise est constituée de tuiles creuses et de tuiles plates.

Le toit est couvert de tuiles romanes.

3. - Plan

Pl. 2 Les deux corps de bâtiment accolés donnent au moulin son plan en chevron. Le corps (A) placé au sud correspond au moulin proprement dit alors que celui en retour, à l'est (B), abritait autrefois la pointerie et la maison d'habitation.

Le bâtiment possède trois niveaux d'élévation ; le premier est séparé des deux autres par un bandeau continu.

4. - Elévations extérieures

Fig. 1 Elévation antérieure, corps A : le premier niveau du mur sud est ouvert de quatre fenêtres rectangulaires. Les deux fenêtres centrales possèdent un linteau délardé, celle au nord est partiellement murée.

Moulin du Rousseau

La disposition des fenêtres des deux niveaux supérieurs obéit à un schéma repris dans chaque élévation. Une grande fenêtre à appui monolithe saillant est surmontée d'une petite fenêtre carrée. Leur axe vertical est nettement marqué par des pierres de taille laissées apparentes entre elles. Une jambe harpée apparaît près de l'angle du mur est.

Fig. 2

Elévation antérieure, corps B : le centre du mur sud est indiqué par une jambe harpée. Dans la moitié orientale, le parement du mur est conservé en pierres de taille au rez-de-chaussée. Une porte et deux fenêtres l'ouvrent, celle près de la jambe est murée. La moitié occidentale de ce niveau est percée de deux baies.

Les niveaux supérieurs sont éclairés de cinq paires de fenêtres superposées. Une niche rectangulaire s'inscrit entre les deux fenêtres occidentales du premier étage.

Elévation postérieure, corps A : une seule baie à l'extrémité sud éclaire le rez-de-chaussée.

Une coursière métallique portée par des aisseliers permet l'accès aux deux portes de l'étage, surmontées chacune par une fenêtre carrée et protégées par un auvent. Elles encadrent une troisième fenêtre.

Elévation postérieure, mur de liaison : un escalier métallique ferme partiellement la fenêtre du rez-de-chaussée.

Les niveaux supérieurs sont ouverts de quatre baies : deux fenêtres et deux jours.

Elévation postérieure, corps B : l'élévation nord est divisée par une jambe harpée. A droite, les baies du rez-de-chaussée sont un portail à fermeture

Moulin du Rousseau

en bois coulissant sur rail, trois petites fenêtres et une porte. A gauche, ce premier niveau est éclairé par trois fenêtres; la dernière, au ras du sol, est partiellement murée. Le centre est marqué par un escalier en pierres, à une volée droite, parallèle au bâtiment. Il conduit à une coursière métallique menant aux deux portes de l'étage. A gauche de la jambe harpée, le mur est animé par trois paires de fenêtres ; celle au centre est décalée vers le bas, la fenêtre inférieure interrompt le bandeau.

Elévation latérale gauche : le rez-de-chaussée est éclairé par une porte à demi enterrée ou un soupirail, les étages par deux fenêtres.

Elévation latérale droite : deux paires de fenêtres ouvrent le niveau supérieur.

5. - Couverture

La toiture, continue sur les deux corps de bâtiment, est à deux versants et s'achève à chaque extrémité par une croupe.

Moulin du Rousseau

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

En 1786, le moulin et sa maillerie sont partiellement détruits par un incendie. Le bâtiment actuel est peut-être issu de la reconstruction qui suivit.

En 1833, le corps (B) est prolongé vers l'est, et double ainsi de superficie. Cette étape de construction ne se distingue sur les élévations antérieure et postérieure que par la jambe harpée : le système de distribution des baies a été respectée.

L'installation des roues à aubes après 1852 a obligé à un remaniement complet du soubassement du corps (A), poursuivi lors de la mise en place de la turbine. La chambre d'eau existe toujours, ensablée et encombrée de débris. Les anciennes transmissions ont en partie été conservées sous le plancher de l'étage.

Moulin du Rousseau

IV. - HISTORIQUE

1. - HIGOUNET-NADAL - Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles - Etude de démographie historique - Bordeaux, 1978 - p. 107
2. - VILLEPELET Ferdinand - "Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520" - Dans : B.S.H.A.P. - 1910, tome XXXVII - p. 403
3. - AUBLANT Charles - "Police de ferme et passage de Campniac - 19 février 1702" - Dans : B.S.H.A.P. - 1903, tome XXX - p. 213-216
4. - VILLEPELET Ferdinand - "Le moulin du Pont de la Cité en 1607" - Dans : B.S.H.A.P. - 1916, tome XLIII - p. 181-185
5. - ADD, 2 E.1809/43-20 = 29 août 1711 - Reçu donné par Annet Chassaignac et Léonard Fieux, maîtres maçons à Isabeau Boudon, dame veuve de messire Nicolas Dupuy de la Forest
6. - ADD, 2 E.1809/43-22 = 31 mars 1713 - Afferme consentie par Isabeau de Paty, dame veuve de messire Jean Dupuy, seigneurs de Barrière, à François Périer, meunier
7. - ADD, Périgueux HH.2 = 1757-1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue sujets aux corvées
8. - ADD, Périgueux CC.129 = 1759-1760 - Comptes de l'administration des maires et consuls - Revenues casuels
9. - ADD, 5.112 = 1er août 1764 - Toisé et estimation des ouvrages à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle...
10. ADD, Périgueux CC.131 = 1777-1778 - Comptes de l'administration des maires et consuls.
Cité par : HARDY Michel - Ville de Périgueux - Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 - Périgueux, 1894 - p. 152
11. - ADD, 2 E.1809/14-28 = 23 septembre 1786 - Procès-verbal de l'état du moulin par Maître Pierre Felix Poumeyrol, "licencié es loix" et juge à Périgueux

Moulin du Rousseau

12. - ADD, Q.940 = 9 août 1793 - Procès-verbal d'estimation du moulin du Rousseau
13. - ADD, Q.948 = 12 nivôse an II (1er janvier 1794) - Vente du moulin ayant appartenu à ci-devant Jacques de Jay de Beaufort, émigré
14. - ADD, S.152 = 14 mai 1814 - Observations faites aux moulins situés aux environs de Périgueux dans la rivière de Lille
15. - ADD, S.104 = 16 octobre 1833 - Arrêté préfectoral
16. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne pour l'année 1844 - Périgueux, 1844 - p. 201 et 206
17. - Calendrier des corps administratifs ... pour l'année 1847 - Périgueux, 1847, p. 210
18. - ADD, S.140 = 28 février 1850 - Projet de règlement de la répartition à faire entre l'Etat et les usiniers des frais d'entretien et de réparation des barrages
19. - ADD, S.151 = 20 juillet 1852 - Pétition de E. Durand et J.A Picaud adressée au préfet
20. - ADD, S.151 = 15 septembre 1852 - Procès-verbal de visite des lieux
21. - ADD, S.151 = 28 juin 1890 - Rapport sur la pétition du sieur Flotta
22. - ADD, S.151 = 16 avril 1894 - Rapport sur la substitution d'une turbine à deux roues à aubes au moulin du Rousseau
23. - ADD, S.151 = 3 septembre 1895 - Lettre de M. Bourdet à l'ingénieur en chef du Service de la navigation
24. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle - Rapport sur les usines
25. - Mai 1986 - Témoignage oral de M. R. Gadaud, ancien contremaître de la tréfilerie de la Cité

MOULIN DE LA CITE

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-ouest 7-8		
	Echelle 1/25000 ^e		
	Lambert 3	Xo = 47150	Ye = 47175
		Xs = 32150	Yn = 32175
<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section 3 ^o div ^o	Parcelle 544	
	Année 1872 - Section F	Parcelle 147	
	Année 1979 - Section AD	Parcelle 138	

<u>Propriétaire</u>	Tréfileries de Périgueux
	Rue Allée du Port
	BP 7074
	24007 - PERIGUEUX

Moulin de la Cité

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 118 à 132

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.11 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1696	86.24.12 Z
Doc. 3	Plan de soubassement et élévation amont - 1841-1842	Photocopie
Doc. 4	Plan d'ensemble, projet. 1847	85.24.106 V
Doc. 5	Plan de l'usine et outillage, projet - 1847	85.24.107 V
Doc. 6	Plan d'ensemble, projet. 1852	Photocopie
Doc. 7	L'usine vue du sud. Non daté	Photocopie
Doc. 8	L'usine vue du sud - 1908	Photocopie
Doc. 9	L'usine vue du sud. Non daté	86.24.94 VD
Doc. 10	L'usine vue du nord-ouest. Non daté	86.24.95 VD
Doc. 11	Tableau présentant l'usine vue du nord * Non daté	

FIGURE

Fig. 1	L'usine vue du sud.
--------	---------------------

Moulin de la Cité

I. - HISTORIQUE

En 1488-1489, les consuls de la ville de Périgueux font fabriquer des "chaînes, attaches et crochets en fer" pour divers passages - passelis - au nombre desquels celui du barrage dépendant du moulin dit du pont de la Cité (II-3 et 4).

Messire Gabriel d'Abzac de Ladouze passe, le 4 juin 1607, contrat avec Pierre Lachault, maître maçon, pour "bastir et edifier le molin au dict seigneur appartenant, ..., tout ainsin et en la manière que sont les fondemens encommencés" (II-5 et III-1).

Sur un soubassement à parement en pierre de taille est prévu un mur de deux pieds d'épaisseur (65 cm). Les encadrements des baies et les chaînes d'angle sont de même en pierre de taille. L'accès au moulin se fera par un "portal ... faict en voute", une deuxième porte ouvrant sur le barrage. Quatre fenêtres éclaireront le rez-de-chaussée et l'étage, une lucarne le grenier. L'étage servira d'habitation, possédant cheminée et "equière" - evier -.

Les travaux sont achevés en 1608 ou 1609.

Le 16 mars 1659, "l'immeuble alors en mauvais état est délaissé à Jeanne d'Abzac de Ladouze", fille de messire Gabriel d'Abzac de Ladouze, par son frère Charles qui lui donne également le moulin du Rousseau (II-5 et 6).

Affermé le 27 avril 1665, le moulin comporte trois paires de meules à grains. La première est dite "fromentale" et les deux autres "ségalarde". Il est tenu en copropriété par Jeanne d'Abzac de Ladouze, son mari Jacques de Labermondie, seigneur de La Chapelle et Nicolas Dupuy, écuyer, seigneur de Barrière, lequel a fait installer à ses frais la troisième paire de meules (II-7).

En 1677, le rapport entre les meules est renversé : deux sont nommées "fromentales" ou "moulins blancs", la troisième "ségalarde" ou "moulin noir" (II-8).

Moulin de la Cité

oc. 1 et 2

Le plan de 1696 nous montre un moulin établi au milieu de la rivière, l'accès se faisant par une digue puis un pont enjambant le pas-de-roi.

Un état des lieux de 1713 complète cette description (II-9).

L'entrée face au pas-de-roi est une porte à deux vantaux, couverte semble-t-il, d'un arc plein cintre. Une deuxième porte ouvre sur le barrage. La salle des meules, pièce unique, est éclairée par quatre fenêtres, deux au nord et deux au sud.

Une échelle de meunier permet d'accéder à une première chambre munie d'un évier et d'une cheminée, "prenant jour par trois demy croisées". Une cloison en torchis la sépare d'une seconde chambre, à l'ouest, éclairée par deux demy croisées. Il n'y a pas de plafond, "à la réserve d'un coin où le meunier a fait un pigeonier", remplacé par des perches "pour soutenir le foin". Les murs sont fendus, les planchers "gastés" et la charpente en mauvais état.

L'outillage, toujours trois paires de meules, est dans un état moyen : "les poutres qui soutiennent les meules, les cuves et rouets, nous avons trouvé le tout usé, les pales estant en bon état".

Le registre des délibérations des consuls de la ville mentionne, pour les années 1727-1728, une action intentée contre le commandeur d'Andrivaux pour des blés introduits dans ce moulin sans payer le droit de minage (II-10).

La grande crue du 7 mars 1783 endommage le moulin. Elle emporte trois arches du pont médiéval - qui y gagne le nom de "Pont Cassé" - lequel n'est remplacé qu'en 1832 par l'actuel pont de la Cité, construit plus en aval (II-5 et 11).

Confisqué comme bien d'émigré, provenant de Jacques de Jay, seigneur de Beaufort, petit-fils de Jeanne d'Abzac de Ladouze, le moulin est adjudgé le 17 ventôse an II (7 mars 1794) à Jean Audy, meunier. Il ne lui en coûte que 6 700 livres, "la chaussée qui se trouve en arrivant au dit moulin étant presque totalement emportée par le torrent des eaux de memme que l'écurie qui se trouve sur la droite en arrivant au dit moulin ..." (II-12).

Moulin de la Cité

En 1814, toujours avec le même outillage, sa capacité de travail est estimée entre 20 et 22 boisseaux de grains moulus par jour et par rouet (250 à 275 kgs) (II-13).

"Le 6 décembre 1826, les propriétaires du moulin, les sieurs Lafon et Bon, demandèrent l'autorisation d'y installer une tréfilerie mais le projet n'eut pas de suite " (II-14).

Etienne Durand jeune achète le moulin vers 1835 (II-15). C'est un personnage réputé dynamique et novateur "... à qui l'on doit l'établissement des premières minoteries dans le département" (II-16).

Par sa pétition du 20 juin 1840, il sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux, afin de transformer le moulin, à quatre paires de meules, en minoterie. Il projette d'agrandir le bâtiment existant de quinze mètres vers le nord-est et de remplacer les rouets par une large roue verticale installée dans un coursier de quatre mètres de largeur (II-17).

Dans une deuxième pétition, il change totalement ses projets. Il annonce, le 12 novembre 1841, son intention de construire à la place de la minoterie prévue une tréfilerie, " industrie nouvelle dans le pays et plus avantageuse au commerce ... utile à la ville de Périqueux et ... à sa population indigente et laborieuse ..." (II-18).

Un grand bâtiment, à quatre niveaux d'élévations, doit abriter un lami-noir et des bobines à dégrossir, entraînés par une roue Poncelet, des bobines à filer et un métier à pointes mûs par une deuxième roue verticale (II-19).

Ces changements sont autorisés par un arrêté préfectoral en date du 21 novembre 1842, sous réserve que soit construit un nouveau pertuis entre le moulin et le barrage, l'ancien devenant le coursier d'une des roues (II-20). Cette clause ne fut jamais remplie. En mars 1842, les deux tiers de la bâtisse sont achevés. A la fin de l'année, l'usine entre en activité (II-21).

Moulin de la Cité

Soucieux de gagner son indépendance par rapport aux industries d'amont, qui l'approvisionnent en matière première, Durand demande, dès 1845, l'autorisation d'adjoindre une usine à fer à son entreprise, qui compte alors trois trains de laminoirs, une tréfilerie et une pointerie (II-22).

Doc. 4
et 5

Il prévoit la mise en place de deux fours d'affinerie, un four à réchauffer et un four à puddler. Les feux d'affinerie consomment uniquement du charbon de bois car ils ne doivent servir "qu'à l'ébauchage du fer qui doit être employé à la fabrication du fil de fer". Les deux autres fours fonctionnent à la houille. La consommation de fonte est évaluée à 3 990 quintaux métriques de fonte brute venant des forges du Périgord, permettant une production annuelle de 3 000 quintaux métriques de fer forgé, de fil de fer et de pointes. Les débouchés sont trouvés à Bordeaux, Bayonne et dans les départements environnants. Un bâtiment accolé à l'extrémité ouest de l'ancien moulin doit accueillir les soufflets à piston, mûs par une petite roue verticale.

L'autorisation de construction est accordée par l'ordonnance royale du 21 janvier 1847 (II-23).

La même année, Durand achète (loue ?) le moulin du Rousseau. Il conserve les meules existantes mais installe dans le bâtiment et ses dépendances des métiers à pointes, regroupés en deux ateliers, et un atelier de forgerons (II-24).

Doc. 6

Pour être totalement indépendant, il reste à Durand à produire lui-même sa fonte. Aussi présente-t-il le 9 janvier 1852, une demande afin de pouvoir édifier "un haut fourneau au charbon de bois pour la fusion du minerai et sa conversion en fonte, et deux feux d'affinerie au charbon de bois pour la fabrication de massiaux" (II-25). "En juin 1852, un haut fourneau à charbon de bois, un train de laminoirs, deux feux d'affinerie viennent augmenter l'importance de l'usine qui peut sortir par an 700 tonnes de fonte et 300 tonnes de fers marchands, surtout livrés en fil de fer" (II-26).

L'établissement comporte alors les ateliers suivants : fonderie, forge, laminoirs, tréfilerie et pointerie. Minerai, charbon de bois et fondant, chauffés dans le haut-fourneau, donnent la fonte. Celle-ci est conduite dans les feux d'affinerie et au four à puddler, où elle est transformée

Moulin de la Cité

en fer. Le massiau obtenu est cinglé au marteau ou dans un train cingleur "afin d'en éliminer les scories et d'en souder les différentes particules" (II-27). Il en sort un lingot qui est réchauffé au four avant de passer dans les différents trains de laminoirs. Là, il est transformé en billette, barre allongée de 60 cm de section puis en fil machine, fil de gros diamètre, et enroulé sur une bobineuse. Le fil, décapé, alimente les divers bancs de tréfilage ; il y est d'abord dégrossi puis filé au diamètre désiré. Les bobines obtenues sont alors recuites pour rendre au fil sa souplesse, opération obligatoire pour le fil dirigé vers les métiers à pointes (II-36, III-2 et 3). En période de basses eaux, le laminoir et la tréfilerie fonctionnent en alternance chacun une huitaine de jours (II-28).

En 1861, le travail à la houille des fers affinés au charbon de bois n'est plus représenté en Dordogne que par cette usine. "Son industrielle activité n'a éprouvé jusqu'ici aucun ralentissement". En 1866, son chiffre d'affaire est de 1 000 000 francs (II-29). E. Durand fait toutefois partie de ces maîtres de forge qui, en 1868, constitués en comité, écrivent à l'empereur pour protester contre le traité de commerce avec l'Angleterre signé en 1860, traité de libre-échange (II-15).

"M. Durand mourut (en 1880) sans laisser d'héritier à la hauteur de cette nouvelle menace pour les dernières forges de la région" (II-30). La menace en question est le formidable développement de la sidérurgie lorraine, qui entraîne la fermeture de l'usine .

"La Cité fut abandonnée pendant 10 ans jusqu'au jour où la forte personnalité de M. Léopold Dulac qui avait besoin de clous pour ses saboteries, fit revivre et prospérer les tréfileries pendant 30 ans" (II-30).

Il reprend l'affaire en main vers 1893 et diversifie la production. Outre le fil de fer et les pointes, sont fabriqués des clous pour sabots, des chevilles rondes, en fer et en cuivre, et des ressorts de sommiers. Un atelier de galvanisation pour les fils et les pointes est installé dans un bâtiment à l'écart. Les surfaces bâties se sont considérablement

Moulin de la Cité

développées depuis 1842, s'étendant vers le nord et le sud en fonction des augmentations successives et de la redistribution des ateliers. Les magasins sont dans un bâtiment distinct. "Le pas-de-roi est entièrement couvert par la maison d'habitation des ouvriers de l'usine" qui sont donc logés au-dessus de la salle des turbines (II-31).

L'outillage se compose en 1899, outre le bain à galvaniser et ses instruments, de vingt quatre bobines de tréfileries, dix huit métiers à pointes, dix métiers à clous, une refrappeuse et "tout l'outillage propre à l'industrie de la tréfilerie, pointerie et clouterie" (II-31). Ces machines sont actionnées par deux turbines, remplacées aux époques de basses eaux ou de crue par une machine à vapeur mise en place vers 1880 (II-32). L'ancien pas-de-roi accueille une turbine centripète type Hercule installée depuis le 15 mars 1899 en remplacement de la roue Poncelet qui faisait autrefois aller les laminoirs. Dans le deuxième coursier, la roue Poncelet à 32 palettes droites, qui actionnait la tréfilerie, est en ruine et n'est pas remplacée. Finalement, la troisième roue Poncelet, celle de la soufflerie, a laissé place le 19 janvier 1898 à une turbine système Fontaine prévue pour assurer l'éclairage électrique (II-33).

Avec cet outillage, "l'usine travaille tous les jours et elle fabrique de 4 à 5 000 kilogrammes par jour" (II-31).

En 1903, l'usine dispose de trois turbines. L'installation d'une quatrième est prévue.

En 1916, c'est une "clouterie et tréfilerie très florissante où l'on fabrique aujourd'hui du fil de fer barbelé pour nos armées" (II-34). Peut-être faut-il situer la disparition des deux niveaux supérieurs du bâtiment des turbines à cette époque, niveaux encore présents en 1913 (II-35).

L'usine connaît sa deuxième grande période qui s'achève en 1922 à la mort de M. Dulac. Elle a employé jusqu'à 150 personnes (II-30).

En 1931, l'affaire est reprise par M. Desvergues avec l'appui de la société lorraine des Acieries de Rombas (II-30).

De 1948 à 1956, les bâtiments enserrant le moulin

Moulin de la Cité

sont reconstruits (II-35).

Pl. 2 En 1956, la compagnie Pont-à-Mousson remplace celle de Rombas comme principal actionnaire, changement qui s'accompagne de l'arrivée d'un nouveau directeur, M. Burrus . Ce dernier fait édifier en 1957 l'annexe près du port et le grand bâtiment, face à l'entrée, qui abrite un atelier nouveau, la fabrication du treillis soudé - produit utilisé dans l'industrie du bâtiment (II-35).

Le bâtiment est agrandi vers 1961 par l'adjonction d'un corps supplémentaire , accolé à l'ouest, afin d'accueillir une installation moderne de galvanisation. Un autre corps, distinct, est construit au sud, dans le prolongement de ceux existants (II-35).

En 1968, est créée la société Tréfilunion. Elle réunit le groupe Sidélor, à Marnaval près de Saint-Dizier, les Tréfileries de Commercy, celles de Bourg, de Creil près de Senlis et de Périgueux. L'unité de galvanisation est alors démontée et transférée à Marnaval (II-35).

La construction du dernier bâtiment, le plus au sud, date de 1978. L'usine emploie 134 personnes en 1972. Sa production est de 24 540 tonnes de produits tréfilés et de treillis soudé . Locataire gérante de l'établissement de Tréfilunion, elle porte actuellement le nom de Tréfileries de Périgueux.

Moulin de la Cité

II. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.98 à 104 = Travaux de navigation au pont de la Cité
2. - ADD, S.150 = Moulin de la Cité
3. - HARDY Michel - Ville de Périgueux - Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 - Périgueux, 1894. p. 120
4. - VILLEPELET Ferdinand - "Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520" - Dans : B.S.H.A.P. 1910, tome XXXVII - p. 403
5. - VILLEPELET Ferdinand - "Le moulin du pont de la Cité en 1607" Dans : B.S.H.A.P. 1916 - tome XLIII - p. 181-185 - cf II-1
6. - AUBLANT Charles - "Police de ferme du bateau et passage de Campniac - 19 février 1702" - Dans : B.S.H.A.P. 1903, tome XXX - p. 213 - 216
7. - ADD, 2 E.1809/43-16 = 27 avril 1665 - Afferme consentie à Rozan Reymond et Sicaire Eymard
8. - ADD, 2 E.1809/43-17 = 20 septembre 1677 - Afferme consentie par Nicolas Dupuy de La Forest à Guillaume Perier.
9. - ADD, 2 E.1809/43-21 = 4 août 1713 - Procès-verbal de l'état du moulin dressé par Rousseau, notaire royal.
10. - ADD, Périgueux BB.24 = 1727-1728 - Délibérations Cité par Hardy, op. cit., p. 44
11. - POMMAREDE Pierre - Périgueux oublié - Périgueux, 1980
12. - ADD, Q.940 = 8 août 1793 - Procès-verbal d'estimation du moulin
et Q.949 = 17 ventôse an II (7 mars 1794) - Acte de vente du moulin
13. - ADD, S.152 = 14 mai 1814 - Observations faites aux moulins situés aux environs de Périgueux sur la rivière de Lille
14. - "Les forges de la Cité ont cent ans" - Dans : La petite Gironde - 12 mars 1943
Non consulé - Cité par :
LAMY Yvon - Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord - 1789-1930. L'exemple de la forge de Savignac-Lédrier - Thèse - Paris X, 1984 - p. 147-148, note 5

Moulin de la Cité

15. - PEYRONNET E. - Les anciennes forges du Périgord - Bordeaux, 1958 - p. 355
16. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne pour l'année 1844 - Périgueux, 1844 - p. 202
17. - ADD, S.150 = 20 juin 1840 - Pétition adressée par E. Durand au préfet de la Dordogne
18. - ADD, S.150 = 12 novembre 1841 - Pétition adressée par E. Durand au préfet de la Dordogne
19. - ADD, S.150 = 23 décembre 1841 - Rapport du service des Ponts-et-Chaussées sur la pétition du sieur Durand
20. - ADD, 70 S.93 = 21 novembre 1842 - Arrêté préfectoral autorisant la construction de la tréfilerie
21. - Forges de la Cité - 1842-1956 - Notice diffusée par la direction de l'usine en 1956. 25 cm, 7 p - (Coll. privée M.R. Gadaud)
22. - ADD, S.150 = Juin 1845 - lettre d'E. Durand au préfet
23. - ADD, S.150 et 70 S.93 = 21 janvier 1847 - Ordonnance royale autorisant l'agrandissement de l'usine
24. - Calendrier des corps administratifs, ... pour l'année 1847 - Périgueux, 1847 - p. 210
25. - ADD, 70 S.93 = 31 janvier 1852 - Affiche de demande en augmentation d'usine à fer
26. - "Les forges de la Cité ont cent ans", op. cit.
27. - Dictionnaire Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers - Paris, 1935
28. - ADD, S.150 = 28 mai 1878 - Procès-verbal de visite des lieux
29. - Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne - 1861, tome XXII - p. 588
30. - Forges de la Cité - 1842-1956, op. cit.
31. - ADD, S.150 = 21 juillet 1899 - Procès-verbal de visite des lieux

32. - LAMY Yvon - "Une image inattendue : le Périgord sidérurgique" -
Dans : B.S.H.A.P. 1985, tome CXII - p. 285 - 305
33. - ADD, S.150 = 29 septembre 1898 - Rapport sur le remplacement
d'une roue par une turbine
34. - VILLEPELET F., 1916, op. cit.
35. - Mai 1986 - Témoignage oral de M. R. Gadaud, ancien contremaître
de l'usine.
36. - Mai 1986 - Entretien avec M. Malléot, directeur des Tréfileries
de Périgueux

Moulin de la Cité

III. - ANNEXES1. - Article de F. VILLEPELET : "Le moulin du pont de la Cité en 1607"Extrait du B.S.H.A.P. 1916, tome XLIII - p. 181 - 185

PRISFAICT du moulin de la Cité de Périgueux.

Au chasteau de La Douze en Périgort, le quatriesme jour du mois de juing mil six cens sept, après midy, a esté presant messire Gabriel de La Douze, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur du dict lieu, Raillac, Verng, de Barriere, baron de Lastours, Vieille Ville et autres places ; Lequel a baillé à faire et parfaire à priffaict à Pierre Lachault, m^e masson, habitant de la ville de Périgueux, present, à bastir et edifier le moulin au dict seigneur appartenant, sis sur le fleuve de l'isle et près le pont de la Cité de Périgueux, tout ainsin et en la manière que sont les fondemens encomencés.

Lequel bastiment et prisfaict led. Lachault a promis avoir faict et parfaict dans le jour et feste de Sainct Michel prochain venant et en la forme et manière qu'est contenu par le memoire qu'en a esté faict et dressé par les parties dont led. Lachault en a retiré une coppie signée du dict seigneur. Et ce moyenant le pris et somme de six centz livres tz, quatre charges bled froment, à la mesure de Périgueux et deux bariques de vin pur et net.

Lequel bled et vin led. Lachault a cognu et confessé avoir heu et receu du dict seigneur auparavant ses presantes de laquelle somme led. seigneur a promis payer et baillher audict Lachault, savoir est la somme de trois centz livres dans dix jours et le restant de la dicte somme, tout ainsin que le dict Lachault travaillera et avansera la dicte besouigne ; et moyenant ce, led. seigneur a baillé au dict Lachault deux cens quartiers qu'il a dict avoir baillé charge à M^r Bouldry faire tirer dans la perrière du Pont de la Cité ; et pour ce faire led. Lachault a obligé tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, presentz et advenir, moyenant serement soubz obligations renonciations à ce requis et necessaires, condempné et compellé et soubzmis et concedé lettres et ès presences de M^e Jehan Joyeux, praticien, et de M^e Pierre Decriston, prebste, habitans au present bourg de Ladouze, tesmoings qui ont signé l'original avec le dict seigneur. Ainsin signé LABOUZE, JOYEUX, present, DECRISTON, tesmoings, et led. LACHAULT n'a signé pour ne savoir escripre.

Moulin de la Cité

MEMOIRE du prisfaict baillé par Monseigneur à Pierre Lachault, m^e masson de Périgueux.

Premierement sera tenu led. Lachault de parachever de bastir le molin du pont de la Cité de Périgueux, suyvant les fondementz qui en sont commancés et l'espaisseur de la muraille sera continuée toute de cartillage jusques au premier basseulh ou accoudoir des deux frenestres qui seront du cousté dudict pont de la mesme espaisseur et toute de cartillage par le dehors, et despuis les dictz accoudoirs ou basseulh en hault, ensemble toute l'autre muraille dudict molin sera de l'espaisseur de deux piedz.

Et outre lesdictz deux frenestres et demy croyées qui seront du cousté dudict pont, led. Lachault sera tenu de faire une autre frenestre au bas dudict molin au lieu que sera advisé.

Plus au bas dudict molin sera le portal commancé, parachevé et fait en voute.

Plus au bas dudict molin y aura une autre porte pour aller sur la chaussée, le tout de cartillage, ensemble la couverture desdictz fenestres qui monteront jusques au premier planchier dudict molin.

Pour le hault dudict molin y aura sur ledict portal une fenestre et demy croyees du cousté dudict pont qui monteront jusques au planchier, le tout de cartillage.

Plus une chemynée aussy de cartillage sauf que de la butte qui sera dehors qui sera de brique.

Plus une eguière aussy de cartillage bien garnie par le dessoubz de cartillage.

Pus dans la couverture y aura une luquane aussy de cartillage de la mesme grandeur que les frenestres et demy croyees.

Plus les quatre coings de la muraille dudict molin seront tous de cartillage et le tout sera fait de bonne mathière à chaux et sable et rendu fait dans le jour et feste de Sainct Michel prochainement venent.

Faict et arresté le quatriesme de juing mil six cens et sept, au chasteau de Ladouze en Périgort.

Le dimenche 2 de mars (1608) au m^e masson qui a fait le molin de la Cité Périgueux dix pistoletz vallantz trente-cinq livres.

Le dimenche vingt septiesme dud. mois de juillet 1608, je suis venu à compte aveques le maistro masson de Périgueux qui fait mon molin de la Cité, nommé Jehan Lachault et lui avon promis, comme il apert par le pris fait dud. molin, six centz livres, quatre charges de bled et deux barriques de vin.

Sur quoy, il a receu par les mains de M^r Boudry troys cens livres

et par les mains de Lagarde, homme de M. des Fieux cinquante livres, et de moy a receu dix pistolles qui vallent soixante dix livres, le XXV^e novembre dernier, et le second de mars aussy dernier, an présent, dix pistoletz pour trente cinq livres, et tout presantement a receu cinq pistolles vallant XXXV^{''} et cinq pistoletz vallant dix sept livres dix sols, qu'est en tout ce qu'il a receu cinq centz sept livres dix sols, lesd. quatre charges de bled et deux barriques de vin, par ce je luy reste [devoir] quatre vingtz douze livres dix sols.

(Livre de comptes de la seigneurie de Ladouze, de 1608-1609, tenu par le régisseur Monteil ou du Monteilh, de Vern, folios 37 et 38. — Fonds de Saint-Astier aux Arch. départ. de la Dordogne.)

2. - Les forges de la Cité en 1876

Description donnée par Louis Sylvestre Bessot de LAMOTHE dans :

Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins -

Périgueux, 1882-1883

... la grande forge de M. Durand, qu'une écluse met en mouvement et que couvrent d'épais nuages de fumée, tandis que les roues grondent, les laminoirs grincent, les marteaux pesants retombent à grand bruit, et que de hautes cheminées de briques, du sein des fournaies, s'élèvent dans les airs des gerbes d'étincelles pétillantes ...

3. - Le tréfilage

Article extrait du dictionnaire Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers - Paris, 1935 - p. 1226-1227

TRÉFILAGE. — Etirage à la filière des fils d'acier, de cuivre, de zinc, de laiton, d'argent, d'or, pour obtenir des fils plus fins de ces mêmes métaux.

Historique. — L'art de réduire les métaux en fils était connu des Anciens : les Grecs, notamment, utilisaient des étoffes tissées de fils de métaux précieux. Ces métaux étaient battus en feuilles, puis découpés en bandes étroites qui étaient ensuite martelées en fils ronds. Vers 1350, Rudolph de Nuremberg aurait obtenu le premier des fils en étirant du fer ou du cuivre par passage dans une *filière* formée d'une simple plaque d'acier percée d'un trou.

Fabrication du fil machine. — La matière première de la tréfilerie est le *fil machine*, provenant du laminage au train *machine* ou train à fil. Ce fil n'a ordinairement pas un diamètre inférieur à 5 millimètres : il est obtenu à partir d'une billette qui chauffée au rouge passe d'abord dans un premier train de laminoirs dit train *degrossisseur*, puis dans un train *intermédiaire* et dans un train *finisseur*. Chaque sorte de train comporte un certain nombre de paires de cylindres entre lesquels le fil passe en serpentant d'une paire de cylindres à l'autre. Le fil sortant du dernier cylindre finisseur vient s'enrouler en bobine sur une bobineuse.

Fabrication de fils fins : Decapage. — Le fil machine à sa sortie du laminoir est recouvert d'une couche d'oxyde qu'il importe d'enlever par un *decapage* à l'acide. La bobine de fil est plongée dans un bain d'acide sulfurique à 10 p. 100 chauffé à



Un atelier de tréfilage.

50° environ. Les cuves de decapage sont en bois avec ou sans garniture de plomb, en grès céramique sans joints, en basalte fondu ou en fonte. Le chauffage se fait par barbotage de vapeur dans le bain, ou par un serpentín à circulation d'eau ou de vapeur. Dans les installations importantes, l'acide est préparé dans des réservoirs spéciaux qui alimentent les cuves au moyen de pompes : la vidange des cuves s'effectue également à l'aide de pompes qui déversent le liquide épuisé en acide et saturé de sulfate de fer dans des bacs en plomb ou s'effectue la cristallisation du

sulfate. Toutes les canalisations fixes sont faites en tuyaux de plomb, les canalisations mobiles sont en tube de caoutchouc spécial.

Le décapage doit être conduit de manière à enlever la couche d'oxyde sans attaquer le métal. Pour atténuer l'action corrosive de l'acide, on ajoute au bain de décapage des produits appelés *fixo-décapants*.

Dans les ateliers de décapage, les cuves sont généralement disposées circulairement ou en ligne; elles sont desservies par un pont roulant qui prend les couronnes enfilées sur une barre de fer munie d'anneaux et les transporte d'abord dans la cuve de décapage, puis dans une cuve de lavage. Le fil décapé et rincé est alors amené au banc de tréfilerie.

Tréfilage. — Le banc de tréfilage le plus simple est formé par une table sur laquelle sont montés un tambour devoir, une filière et un tambour d'entraînement. Le tambour d'entraînement est disposé sur un arbre vertical qui est mû lui-même par un arbre horizontal à l'aide d'un système de pignons coniques. Le tambour devoir est fou sur son axe; il est construit le plus souvent en bois. Enfin, la filière est fixée sur un support en acier au moyen de coins.

Pour le tréfilage des fils de petit diamètre, inférieur à 1 millimètre, la filière est constituée par un diamant noir enchâssé dans une monture en acier. Pour les fils de diamètre supérieur, les filières sont en acier extra-dur, on emploie généralement des aciers trempés dont la composition moyenne est : carbone : 0,60-0,70 p. 100, manganèse : 0,30-0,50 p. 100; chrome : 2 p. 100.

La filière doit être extrêmement dure pour ne pas se déformer et s'user en service. Son orifice présente une forme doublement conique, de telle sorte que la section du fil soit progressivement réduite au cours de son passage, la conicité de l'orifice à l'entrée du fil est de un dixième environ.

Appointage. — Avant tréfilage, l'extrémité du fil doit être *appointée* pour s'engager dans la filière. L'appointage est effectué à froid au marteau pour les petits fils ou à chaud avec un laminoir spécial pour les fils de gros diamètre. La pointe du fil est ensuite accrochée sur le tambour d'enroulement à l'aide d'une pince.

Ce tambour, amovible, est rendu solide d'un plateau qui tourne constamment. Il s'en dégage et devient fou lorsque le fil se casse ou que l'opération est terminée.

Un même banc de tréfilage comporte plusieurs de ces plateaux; un dispositif de débrayage, à cônes de cuir, permet d'arrêter chaque plateau séparément.

Pour faciliter son passage dans la filière, le fil est graissé avant ou pendant l'opération de tréfilage. Dans le premier cas, la couronne de fil est immergée dans un baquet contenant une solution de sulfate de cuivre acide, émulsionnée avec du suif ou de l'huile de colza. Il se produit sur le fil un mince dépôt de cuivre qui joue le rôle de lubrifiant.

Dans le second cas, le fil, avant de s'engager dans la filière, traverse des récipients contenant du savon en poudre.

Le fil appointé étant introduit dans la filière, il faut le saisir avec une pince et tréfiler ainsi une longueur suffisante pour qu'il puisse se fixer sur le tambour d'entraînement. On peut exercer le début du tréfilage à la main, mais c'est une opération pénible; on procède le plus souvent à un enfilage mécanique avec une pince commandée par un mécanisme tracteur; on engage par exemple la pince dans un maillon d'une chaîne sans fin. On peut aussi commander la pince par un piston dont le déplacement se fait par de l'air comprimé; ce dernier dispositif présente l'avantage de fournir un effort sans à-coup qui évite la rupture du fil.

Le nombre de passes de tréfilage dépend du métal et des diamètres initial et final du fil. La vitesse de tréfilage est d'autant plus grande que le diamètre est plus petit.

Ainsi, pour de l'acier doux de 10 millimètres de diamètre (n° 30 de la jauge de Paris) à réduire à

4,4 millimètres (n° 20), il faut environ huit passes à des vitesses croissant progressivement de 50 mètres à 100 mètres par minute. Le tréfilage au savon peut être effectué à des vitesses un peu supérieures à celles que permet le graissage au baquet.

Machines à tréfiler multiples ou continues. —

Dans les bancs ordinaires de tréfilerie, il n'est pas possible à chaque passage dans la filière de réduire le diamètre d'une façon importante; il faut nécessairement effectuer une succession de passes dans une série de filières et, à chaque passe, enrouler complètement le fil sur un tambour. Dans les *machines continues*, le fil en couronne est monté sur un devoir et passe dans une première filière; à sa sortie, il s'enroule en faisant deux ou trois tours seulement sur un premier tambour d'entraînement et passe ensuite dans une deuxième filière dont l'ouverture est plus petite que précédemment et ainsi de suite jusqu'à la sortie de la dernière filière, où le fil s'enroule définitivement sur un dernier tambour.

Les machines à tréfiler continues, dont les modèles sont très nombreux, conviennent pour les produits qui s'écroutissent peu et qui peuvent être tréfilés sans recuit intermédiaire, par exemple l'acier extra-doux, le cuivre, le laiton.

Recuit. — Le fil qui a subi plusieurs tréfilages ayant réduit fortement sa section se trouve *écroui*; il est dur et cassant et ne peut plus être tréfilé que difficilement. On doit le recuire pour l'utiliser ou pour continuer le tréfilage. Pour certains usages, comme la fabrication des pointes, la galvanisation, le fil doit être livré recuit. Pour d'autres usages, il doit être au contraire légèrement écroui ou *clair*.

Le recuit des fils d'acier doux se fait dans des fours chauffés vers 900°. Pour éviter l'oxydation, on place les boîtes de fil dans des cuves en tôle fermées hermétiquement; le refroidissement s'effectue dans ces boîtes.

Dressage. — Après les opérations de tréfilage, les fils ont une tendance à s'enrouler et peuvent présenter de petites sinuosités.

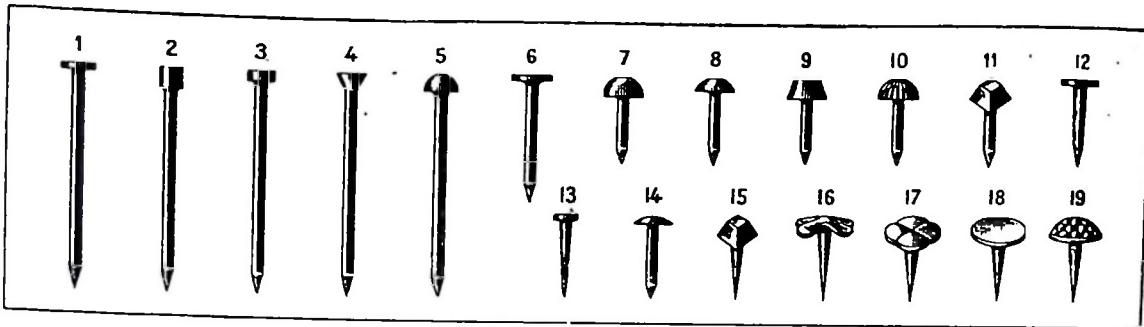
Le principe du dressage consiste à donner au fil des ondulations successives d'amplitudes décroissantes, qui détruisent les ondulations propres de ce fil. On obtient ainsi de grandes longueurs parfaitement droites qui permettent d'utiliser le fil pour la fabrication des clous, des rivets, etc.

On exécute le dressage avec des *machines à galets* qui se composent d'un jeu de sept poulies par exemple en acier trempé : trois poulies supérieures et quatre poulies inférieures, disposées en quinconce dans un plan vertical. Le fil se dresse en passant entre ce premier jeu de poulies et vient ensuite s'engager dans un deuxième jeu de sept poulies, disposées également en quinconce, mais dans un plan horizontal. L'avancement du fil est obtenu par un système de cylindres placés à la sortie de la machine à dresser.

R. CAZAUD.

4. - La Clouterie

Article extrait du dictionnaire Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers - Paris, 1935 - p. 364-365



Principaux types de clous :

Pointes : 1. A tête plate; 2. A tête d'homme; 3. Bâtarde; 4. Fraisée; 5. Ronde; 6. Extra-large. — Clous à tige réduite : 7. Bombé; 8. Demi-bombé; 9. Anglais; 10. Rayé; 11. Caboche; 12. Semence; 13. Semence à petite tête; 14. Bequet plat. — Clous à tige découpée : 15. Caboche; 16. Serré; 17. Largette; 18. Maugeire; 19. A soufflet.

CLOUTERIE. — Les clous et les pointes sont des tiges métalliques, comportant à une extrémité une tête et à l'autre une partie effilée, qui servent à assembler des matières se laissant facilement pénétrer : bois, cuir. Les clous et les pointes sont fabriqués en fer, en acier doux, en laiton, en cuivre, en zinc; leurs formes, qui dépendent de leurs usages, sont très variées.

Les pointes se distinguent surtout des clous par la grosseur plus faible de la tête par rapport à la tige; de plus, les pointes ont généralement une tige cylindrique; leur tête peut être plate, fraisée, conique, ronde. La largeur des têtes se mesure par leur écart avec le diamètre de la tige, compté en numéros de la jauge de Paris. Ainsi, la *tête plate* a sept numéros d'écart de la tête à la tige; la *tête homme* a quatre numéros d'écart; la *tête bâtarde*, six numéros; ces deux dernières sortes de pointes servent pour les bois durs, et surtout lorsqu'on désire que les têtes soient noyées dans le bois. Les têtes extra-longues servent aux bois tendres, aux tapisseries; les pointes de mouleurs sont des pointes à tête plate dont la longueur est environ dix fois celle de la tête; elles servent en fonderie à fixer les noyaux ou différentes parties des moules.

Le *collet* est la partie de la tige proche de la tête; sa forme peut être ronde ou carrée et comporter des stries qui augmentent l'adhérence dans le bois.

Fabrication des pointes. — Les pointes sont exclusivement fabriquées à la machine, à partir de fil en acier, écroulé par le tréfilage. Le fil livré en couronnes est dévidé et redressé en passant entre une série de galets. Il est saisi dans la machine par une mâchoire qui laisse souvent des stries visibles sur la tige; la tête est formée par refoulement, et deux couteaux taillés coupent le fil en pointe; très souvent, la rencontre des deux couteaux n'est pas

rigoureuse et il reste à l'extrémité des pointes deux cornes de métal appelées *mitrain*. Ce mitrain est détaché des pointes par un frottage au tonneau dans de la sciure de bois.

Les pointes dites à empreintes sont des pointes à section triangulaire ou carrée, qui portent sur la tige des saillies ou empreintes leur donnant une meilleure tenue dans le bois. On les obtient généralement à partir de fil rond, que l'on transforme en fil carré ou triangulaire, par passage entre des cylindres présentant des saillies; le fil est saisi entre des mâchoires, la tête est formée par estampage, en même temps que deux couteaux coupent la pointe.

Les pointes terminées reçoivent quelquefois une protection contre la corrosion, par galvanisation ou étamage. Les pointes sont placées dans une écumoire et plongées dans le bain d'étain ou de zinc; on les jette alors sur un tamis à secousses ou dans une essoreuse centrifuge, pour enlever l'excès de métal. On effectue souvent un bleuissement, par oxydation à chaud à 300°, ou bien un émaillage au four.

Fabrication des clous. — Les gros clous peuvent être forgés dans des barres, au marteau à main, sur enclume et sur étampe; la barre est étirée, coupée à longueur à la tranche, et l'ébauche ainsi obtenue est placée dans une *cloutière* ou *cloutière*, dans laquelle la tête du clou est formée par estampage.

Les clous ordinaires sont exécutés au moyen de machines automatiques qui procèdent soit par réduction de la tige dans une barre ou un fil, soit par découpage dans un profilé.

Les clous à tige découpée sont de forme pyramidale ou conique. Ils s'obtiennent au moyen de machines automatiques qui découpent une ébauche dans un fil de fer. Un couteau, disposé obliquement par rapport à l'axe du fil, le cisaille, et découpe ainsi la pointe qui est extrêmement aiguë.

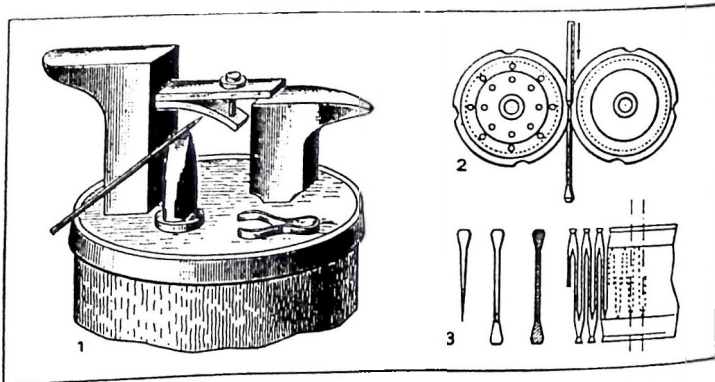
Les clous dits à tige réduite sont obtenus à l'aide de machines qui permettent l'avancement du fil d'une longueur constante et déterminée; la tête est façonnée par refoulement et la tige est coupée obliquement au moyen de deux couteaux. Le mitrain est presque entièrement supprimé car il se trouve incorporé dans la tête du clou suivant.

Les clous en tôle sont débités dans des bandes de tôle ou dans des feuillards, par poinçonnage. Les modèles de fortes dimensions, comme les clous pour fer à cheval, sont débités dans des larges plats laminés spécialement; chaque clou est défoncé par un poinçon de forme correspondante et passe à travers la matrice du découpoir, qui l'ébarbe.

L'ébauche obtenue passe entre les cylindres à empreintes qui l'allongent, en forment la pointe, laquelle est enfin terminée par un outil découpeur. Il existe des machines appelées *laminoirs à clous*, dans lesquelles un courant électrique chauffe d'une façon continue une barre qui est laminée entre des cylindres. Ces derniers portent des empreintes pour former à la fois la tête et la pointe des clous. Cette machine permet une production intense, environ cinq cents clous pour fers à cheval à la minute.

Centres de production. — L'industrie française de la clouterie est répartie dans de nombreuses régions parmi lesquelles il faut citer les Ardennes, le Doubs, la Côte-d'Or, l'Orne, les Vosges, la Seine-Inférieure. La fabrication, importante et soignée, couvre tous les besoins de la consommation nationale; elle réduit à peu de chose les importations. Au contraire, les exportations sont relativement considérables.

R. CAZAUD.



Fabrication des clous :

1. Cloutière pour la fabrication des clous forgés à la main; 2. Laminoir à clous; 3. Fabrication par découpage des clous pour fer à cheval.

MOULIN DU MOULIN NEUF

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Ouest 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3	X = 47095	Y = 32347
<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section E 3 ^o div ^o	Parcelle 606	
	Année 1872 - Section G 1 ^o feuille	Parcelle 209	
	Année 1975 - Section AH	Parcelle 114	

<u>Propriétaire</u>	Commune de Périgueux Mairie - Services techniques 24000 - PERIGUEUX
---------------------	---

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 133 à 144

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1975	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.13 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1848	85.24.97 V
Doc. 3	Plan de l'usine et des moteurs - v. 1862-1863	Photocopie
Doc. 4	Plan de l'usine et des moteurs - 1907	Photocopie
Doc. 5	Élévation latérale gauche v. 1862-1863	Photocopie
Doc. 6	Plan d'ensemble - 1868	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Moulin. Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 2	Moulin. Elévations postérieure et latérale droite
Fig. 3	Maison. Elévations postérieure et latérale droite
Fig. 4	Maison. Elévation postérieure
Fig. 5	Moulin. Les crics des deux vannes de prise d'eau occidentales

Moulin du Moulin Neuf

Ce moulin est connu au moyen-âge sous le nom de moulin d'Aiguepas. Par la suite, il est parfois appelé le "Moulineau" ou moulin du "Barbadeau", avant de prendre le nom de Moulin Neuf.

L'existence d'un complexe de trois ou quatre moulins sur le ruisseau du Toulon, issu de l'abîme, rend parfois son identification malaisée, surtout lorsqu'il n'est nommé que moulin du Toulon.

I. - HISTORIQUE

"Le moulin d'Aiguepas, qui devint plus tard le Moulin Neuf, se situait sur l'Isle près de la Borie de Chamiers, dans la paroisse de Saint-Eumays, d'après un document du 11 juin 1320" (IV-3).

Le vendredi 11 juin 1328, Aymeric de Martel, chevalier, consent un droit de rachat en faveur de Raymond Laporte, bourgeois de Périgueux, sur divers biens que ce dernier lui avait vendu le 21 avril de la même année. Au nombre de ces biens : "la moitié par indivis du moulin d'Aiguepas près de la dite Borie, une rente de vingt quatre sols due par Raymond de Valagulho pour l'eau et à raison de l'eau qui s'écoule par ledit fleuve appelé Lisle entre ledit moulin et la pêcherie ..." (IV-4).

En 1607, le moulin est détruit ("ruiné") (IV-3).

En 1696, il se compose de deux corps de bâtiment séparés par le pas-de-roi. Un pertuis s'intercale entre la bâtisse et le barrage.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, il appartient aux héritiers du sieur Faure de Beaupuy. Le meunier, possesseur de boeufs, est astreint à la corvée de transport (IV-5). Il est redevable aux maires et consuls de Périgueux de quinze livres " pour cause d'amande ", en 1759-1760 (IV-6).

Moulin du Moulin Neuf

En septembre 1767, le moulin - dit du Moulineau - abrite quatre paires de meules, vraisemblablement dans le corps de bâtiment proche du barrage, et deux mailleries. Son propriétaire, M. de Puybertrand, procureur du roi, l'affirme pour 481 livres 10 sols (IV-7).

Dans la nuit du 6 au 7 mars 1783, une violente crue de l'Isle cause de nombreuses destructions dont celle du pont de la Cité. Le moulin est lui-aussi touché : les réparations sont estimées à 300 livres, auxquelles s'ajoutent les 400 livres nécessaires au remplacement de tous les meubles "gattés ou entraînés". Le mur ouest de l'écurie et celui de la maison du meunier, proche, sont démolis. La crue a été exceptionnelle, "l'eau ayant monté jusque sous les tuilles de de sa maison et découvert une grande partie..." (IV-8).

Un arrêté préfectoral autorise, en 1838, les époux Ventenat à élever de quatre ou cinq mètres les murs de leur scierie mécanique, remplaçant les mailleries, et à construire le mur ouest du moulin (IV-9).

L'outillage est identique en 1847 à celui de 1767 mais, dès 1850, il est porté à cinq paires de meules à grains. Il est affermé 2 000 francs en 1847, la scierie 450 francs (IV-10 et 11).

L'exhaussement des murs autorisé en 1838 semble n'avoir pas eu lieu : dans un bail du 18 juillet 1860, Louis Ventenat impose comme condition au preneur de "faire élever les murs de la scierie d'au moins 3,25 mètres, et faire couvrir le bâtiment ainsi élevé" (IV-12).

En 1862, la scierie est actionnée par "une grande roue verticale en bois à palettes courbes, d'environ 4,70 mètres de diamètre, emboîtée dans un coursier dont la largeur est de 1,47 mètres". Sa force motrice est évaluée à 20 CV.

Le deuxième corps de bâtiment, adossé au barrage, possède un étage. Il abrite quatre paires de meules à grains mues par quatre rouets à cuve, en cours de modification "pour y substituer le système de turbines employées dans ce moment au moulin de Montanceix" : les rouets sont conservés mais baissés par rapport au niveau des basses eaux d'aval de manière à ne plus recevoir l'eau latéralement mais par la

Doc. 5
et 6

Doc. 3

Moulin du Moulin Neuf

partie supérieure de la cuve. Deux d'entre eux ont déjà été modifiés. Des travaux sont effectués en bout du cinquième coursier pour y installer une roue horizontale à palettes courbes recevant l'eau par un distributeur. Elle doit commander un mécanisme de criblage et de nettoyage (IV-13 et V-1). La chambre d'eau prévue est indiquée sur le plan de 1868 mais n'apparaît plus par la suite.

Le 19 avril 1872, le moulin est vendu 90 000 francs à la commune de Périgueux qui désire y placer un corps de pompe mû par une turbine Fontaine, pour l'élévation de l'eau de l'abîme jusqu'au château d'eau. Ce rôle était jusque là dévolu à une usine établie près de la source, possédant deux moteurs : une roue "à la Poncelet" et une machine à vapeur.

La vente concerne le moulin à blé, la maison d'habitation en dépendant, et la scierie. En sont exclus "les hangards et écuries que M. Barbe, l'un des fermiers, a fait édifier sur une partie de l'immeuble". Le bail de la scierie est poursuivi (IV-14) ; toutefois, un procès-verbal de visite des lieux ultérieur signale la disparition de la roue verticale à cette époque (IV-15).

En 1906, deux turbines système Fontaine, installées depuis 1892, actionnent un groupe de deux pompes à pistons plongeurs à double effet (IV-15).

Le projet d'une troisième turbine, émis en 1914, ne semble pas avoir eu de suites (IV-16).

Le bâtiment est aujourd'hui désaffecté, et la scierie habitée.

II. - DESCRIPTION

1. - Situation et plan d'ensemble

Pl. 1 et 2

L'Isle décrit un large méandre dans sa traversée de Périgueux, remonte au nord et butte contre les collines de Beaupuy avant de redescendre vers Marsac.

Le moulin est établi sur la rive droite de la rivière, au débouché d'un vallon parcouru par la route de Nontron, dominé au nord par la butte de Beaupuy et à l'est par celles du Puy-Rousseau et du Grand Puy-Bernard.

La voie ferrée l'isole du quartier du Toulon.

Il est séparé de l'ancienne scierie par une terrasse à laquelle on accède grâce à une passerelle à l'amont. Le coursier de la roue à aubes, moteur de la scierie, est vouté à l'aval, supportant la deuxième voie d'accès.

Entre le bâtiment et son barrage long de 103 mètres s'intercale un pertuis à poutrelles.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires et moellons, recouverts d'un crépi grossier.

Le soubassement et la partie inférieure des murs du moulin, le rez-de-chaussée de la maison, les chaînes d'angle, les jambes harpées et les encadrements de baies sont en pierres de taille.

L'ardoise est utilisée pour la couverture des deux bâtisses.

3. - Plan et coupe

Le moulin, vaste salle rectangulaire, présente à l'extérieur deux niveaux d'élévation et ne possède aucune division intérieure.

La maison est de plan rectangulaire, avec cependant un décrochement au sud-est. Elle s'élève sur deux niveaux, correspondant à un rez-de-chaussée et un étage.

4. - Elévations extérieuresMoulin

Fig. 1

Elévation antérieure : le mur occidental est largement ouvert par une grande porte à deux vantaux. Une plaque surmonte le linteau métallique. Elle porte l'inscription suivante : "Moulin-Neuf - Usine installée suivant délibération du Conseil municipal du 11 juillet 1872, sous l'adm^{tion} de M. Fournier-Laurière maire".

Une corniche court sous le toit, elle a un profil en talon droit.

Fig. 2

Elévation postérieure : le mur nu est percé d'une porte dans l'angle sud et d'une fenêtre centrale, en hauteur.

Fig. 3

Elévation latérale gauche : les quatre ouvertures de prise d'eau ne sont pas visibles. Elles sont protégées par des grilles et surmontées par une passerelle en bois.

Quatre baies animent l'élévation ; les deux petites fenêtres carrées du rez-de-chaussée sont encadrées par deux fenêtres murées.

Les vestiges d'une génoise apparaissent sous la toiture.

Fig. 2

Elévation latérale droite : les deux arcades du soubassement sont fermées par un mur en briques. Des deux baies établies à l'aplomb de chacune des arcades, celle du niveau inférieur est murée.

Maison

Elévation antérieure : un bandeau sépare le premier du deuxième niveau, en retrait.

La façade est coupée en deux par un décrochement.

A l'ouest, le premier niveau est ouvert d'une grande porte couverte d'une plate-bande et surmontée d'une fenêtre à l'étage.

A l'est, une porte et une fenêtre. un escalier

conduit à la porte de l'étage, dans le mur en retour.

Fig. 3 et 4

Elévation postérieure : les deux baies du rez-de-chaussée sont couvertes d'un linteau en bois supportant une plate-bande.

Entre celles de l'étage, l'inscription "Scierie mécanique" transparaît encore sous le crépi.

Elévation latérale gauche : deux armoires électriques sont installées sur une plate-forme métallique. Elles dominent deux gros tuyaux qui plongent dans le coursier.

Une jambe harpée montant de fond marque le tiers méridional du mur.

Les seules baies de l'élévation ont été murées : une fenêtre au sud, et, au centre, une baie couverte d'un arc plein cintre à extradors en escalier qui laissait passage à l'arbre de la roue à aubes.

Fig. 3

Elévation latérale droite : le mur pignon conserve la trace du toit à deux versants d'un corps de bâtiment plus bas, sur lequel ouvraient une porte, au linteau monolithe surmonté d'un arc de décharge, et deux fenêtres.

5. - Couverture

Le moulin est coiffé d'un toit à croupes ; une tabatière est installée sur chacun de ses longs pans.

L'angle-est du toit à deux versants de la maison est soutenu par deux aisseliers.

6. - Distribution intérieureMoulinSalle des turbines

Les murs sont recouverts d'un enduit blanc, à l'exception d'une bande sous le toit, haute d'environ cinquante centimètres, qui semble de construction plus récente. Le mur nord présente un retrait à mi-hauteur.

Il ne reste rien des anciennes installations si ce n'est quatre massifs maçonnés, deux tuyaux verticaux pris dans le sol, qui ont peut-être protégé les axes des turbines, et les quatre vannes de prise d'eau. Leurs crics sont fixés sur des madriers. Les deux au couchant sont composés d'une manivelle centrale, cinq roues dentées et deux lanternes.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

L'extérieur du moulin correspond à l'état connu vers 1862-1863.

Deux fenêtres ont été ouvertes dans chaque mur gouttereau à une date inconnue. Elles ont par la suite été fermées, peut-être après l'achat par la ville, dans le but de protéger les dynamos ou les pompes. De cette période datent la destruction du plancher de l'étage et une troisième modification concernant le toit ; il a vraisemblablement été remanié entraînant la destruction des corniches des longs murs - à condition qu'elles aient réellement été mises en place - et la reprise du haut des murs.

Le bandeau de pierre de la scierie marque le faite du mur avant la surélévation de 1860. Des ailes ont été ajoutées en fonction du développement de l'usine, bâties en matériaux légers, puis détruites à l'arrêt de celle-ci.

Aussi, les bâtiments ne sont-ils pas antérieurs au siècle dernier, à l'exception des parties basses qui peuvent être plus anciennes.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.97 = Ecluse du Toulon n° 38
2. - ADD, S.150 = Moulin du Moulin Neuf au Toulon
3. - HIGOUNET-NADAL Arlette - Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles - Etude de démographie historique - Bordeaux, 1978 - p. 108
4. - ADD, Périgueux II.10 = 1328-1337 - Droit de rachat consenti par Aymeric de Martel en faveur de Raymond Laporte
Cité par DUPUY F. - dans : B.S.H.A.P.-1935, tome LXII - p. 147
5. - ADD, Périgueux HH.2 = 1757-1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue, sujets aux corvées.
6. - ADD, Périgueux CC.129 = 1759-1760 - Comptes de l'administration des maires et consuls ; revenus casuels
7. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767 - Notice sur le pas du Moulin Neuf
8. - ADD, Périgueux DD.18 = 7 mars 1783 - Procès-verbal des dégâts causés à Périgueux et dans la banlieue par l'inondation.
9. - ADD, S.150 = 24 octobre 1838 - Arrêté préfectoral
10. - ADD, S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies sur la rivière de l'Isle entre Laubardémont et Périgueux
11. - ADD, S.152 = 1850 - Statistique des moulins
12. - ADD, S.150 = 18 juillet 1860 - Bail de la scierie du Moulin Neuf consenti par Louis Ventenat, meunier, à Jacques Barbe, charpentier
13. - ADD, S.150 = 10 décembre 1862 - Procès-verbal de visite des lieux
14. - ADD, S.129 = 19 avril 1872 - Acte de vente de l'usine du Moulin Neuf par MM. Pierre Robert, époux de Mme Marie Venthenat, et Bernard Venthenat, à M. L.A. Fournier-Laurière, maire représentant la commune de Périgueux.

15. - ADD, S.150 = 15 décembre 1906 - Procès-verbal de visite des lieux
16. - ADD, S.129 = 28 juillet 1914 - Extrait des délibérations du Conseil Municipal - Session extraordinaire.

V. - ANNEXE

1. - Procès-verbal de visite des lieux dressé le 10 décembre 1862

(ADD, S.150)

FORMULE N° 4.
Circ. minist. du 23 octob. 1851.

Ministère
des
TRAVAUX PUBLICS.

RÈGLEMENT D'EAU.

DÉPARTEMENT
de la *Savoie*
COMMUNE
de *Péribonne*
RIVIÈRE
de l' *Isère*

PROCÈS-VERBAL DE VISITE DES LIEUX.

Le *dix* du mois de *décembre* mil huit cent ~~cinquante~~ ^{soixante} *deux* à *indiv. deau*
Nous soussigné, Ingénieur des ponts et chaussées, *chargé de la Navigation de la*

Vu la *pétition en date du 24 Février 1861 par laquelle*
le S. Ventenat propriétaire de l'usine du Boulon
sur la rivière de l'Isère demande l'autorisation de
modifier le mécanisme de ses roues motrices.

Vu les pièces de l'enquête à laquelle *cette demande* a été soumise, conformément à l'arrêté de M. le Préfet en date du *6 Avril 1861*

Vu le renvoi qui nous a été fait de ces diverses pièces par M. l'Ingénieur en Chef le *23 Mai 1861*

Nous sommes rendus à *l'usine de Péribonne* pour procéder à la visite des lieux.

Par lettre en date du _____, nous avons fait connaître à M. le Maire de la commune de *Péribonne* l'époque et l'objet de cette visite, en le priant de donner à cet avis toute publicité.

Nous avons prévenu directement le pétitionnaire.

Navigations
88
1
1
9

(2)

Étaient présents :

M. _____, qui nous a déclaré s'être conformé
à l'invitation contenue dans notre lettre ;

M. *L'ententeur pétitionnaire* .

Et en présence des personnes susdénommées,

Nous avons fait connaître l'objet de notre visite et les circonstances qui l'ont précédée.

(3)

Repère provisoire.

Nous avons choisi pour repère provisoire auquel seraient rattachées nos opérations

un point situé sur les tablettes de l'édifice au-dessus de la porte droite, et marqué par une croix gravée dans la pierre.

Moulin du Moulin Neuf

Et nous avons constaté ce qui suit :

Description des lieux.

Le barrage du bœuf a une largeur de cent douze mètres 112^m00. Sa crête est peu convexe, elle est dans les points les plus bas à un mètre quatre-vingt centimètres 1^m80 et dans les points les plus élevés à quatre vingt centimètres (0.90) au-dessous du repère provisoire. On doit considérer le barrage dans son état normal comme devant être en creux uniformément à cette dernière cote, c'est-à-dire à quatre vingt centimètres au-dessous du repère, et les déviations qui s'y sont produites à certains points, le sont par suite des tassements qui s'y sont produits.

L'usine du bœuf est située sur la rive droite. Elle se divise en deux parties bien distinctes et formant distinctement tout à fait séparées. La partie de droite contient une machine mécanique mise en mouvement par une grande roue verticale en bois à palettes courbes, d'environ quatre mètres soixante dix centimètres de diamètre (4^m70), encastrée dans un coarreau dont la largeur est de un mètre quarante sept centimètres (1^m47). Le tour de roue est à un mètre 70 centimètres au-dessous du repère.

La partie de gauche est un meuliner composé de quatre tournants, plus pas de roues horizontales, et en outre il contient un coarreau qui depuis longtemps paraît ne servir que de vanne de décharge. Il y a donc sur la face amont cinq ouvertures de coarreau dont nous allons indiquer les dimensions en commençant par celle de droite (laquelle sert pour la vanne de décharge).

La première ouverture a une largeur de dix centimètres (0^m10), une hauteur de un mètre soixante huit centimètres (1^m68) et son seuil est établi à une profondeur de deux mètres douze centimètres au-dessous du repère.

La deuxième ouverture a une largeur de soixante dix centimètres (0^m70) une hauteur de un mètre soixante

Moulin du Moulin Neuf

(4)

— deux centimètres (1^{re} 03) et son seuil est établi à deux mètres sept centimètres, au dessous du repère.

Le 3^e cours a une largeur de quatre vingt centimètres (0 80), une hauteur de un mètre cinquante cinq centimètres (1^{re} 55) et son seuil est établi à un mètre quatre vingt dix cinq centimètres au dessous du repère (1^{re} 15).

Le 4^e cours a une largeur de soixante treize centimètres (0 73), une hauteur de un mètre quarante huit centimètres (1^{re} 48) et son seuil est à un mètre quatre vingt sept centimètres, au dessous du repère.

Le 5^e cours a une largeur de soixante treize centimètres (0 73), une hauteur de un mètre quarante deux centimètres (1^{re} 42) et son seuil est établi à un mètre quatre vingt quatre centimètres (1^{re} 54) au dessous du repère.

Il faut remarquer que les 1^{ers} intervalles précédemment relevés les seuils des derniers cours sont d'environ dix huit centimètres (0 18), de sorte que avant cette opération ils étaient à un mètre à environ deux mètres trois centimètres au dessous du repère provisoire. Quant à la 1^{re} intervalle a deux épannelés deux roues correspondantes aux deux derniers cours. Les deux roues étaient à peu près pareilles aux deux autres qui subsistent encore, c'est à dire que étaient des roues à environ seize centimètres d'épaisseur et 6 95 de diamètre, dont la face supérieure était environ trente centimètres au dessus des basses eaux d'aval. Les roues étaient montées dans des cercles cylindriques ouverts par le bas, de section intérieure un peu au dessous des roues et traversant tout latéralement, par une ouverture de environ quarante centimètres de largeur. Les deux nouvelles roues établies à la place des anciens sur les deux derniers cours, ont à peu près les mêmes dimensions que les anciens, mais ils sont établis un peu au dessous des basses eaux d'aval, et la face qui leur est opposée est réduite à la hauteur des seuils, de manière que l'eau arrive librement par la partie supérieure.

Moulin du Moulin Neuf

En outre, les Contenaux ont commencé les travaux nécessaires pour établir de suite l'écoulement de la roche horizontale de direction $0^{\text{m}} 75$ de diamètre, de $0^{\text{m}} 25$ d'épaisseur à nouveau plein de $0^{\text{m}} 48$ de diamètre, à 200 mètres courbes de $0^{\text{m}} 25$ de longueur. Cette roche sera établie de manière que sa face inférieure soit au niveau des tasses de l'aval. Elle sera encastrée dans une couronne fixe qui recevra l'eau par deux ouvertures verticales de $0^{\text{m}} 15$ centimètres de hauteur sur quatre centimètres de largeur, établies à la hauteur même de la roche.

Cette nouvelle roche est destinée à faire mouvoir le mécanisme d'un créblier.

(5)

Observations des parties.

Nous avons ensuite engagé les parties intéressées à présenter leurs observations.

M. S. Contenaux nous a fait remarquer que les nouvelles roues établies par lui dans son moulin à la place des anciennes absorberaient mieux et plus que ces dernières. C'est-à-dire qu'elles permettraient d'autoriser et d'élargir l'ouverture de l'écoulement de manière à compenser le relèvement qu'il a fait subir aux eaux. Et les dimensions seraient de quinze centimètres ($0^{\text{m}} 15$) de manière que l'ouverture de l'eau courante serait portée à quatre centimètres ($0^{\text{m}} 04$).

En outre il nous a déclaré qu'il voudrait établir sur le premier coursier de droite, une roche qui ferait mouvoir le mécanisme et un créblier, et pour la même quantité d'eau absorbée serait à peu près égale aux sept dixièmes de la force motrice qui impellerait une roue à eau pour un tourant de moulin.

Nous avons fait observer au S. Contenaux que pour recueillir sa position il devrait produire les titres établissant l'existence légale de ses usines.

Moulin du Moulin Neuf

(7)

Et après avoir déclaré qu'il serait procédé ultérieurement, s'il y a lieu, au complément des opérations, nous avons donné lecture du présent procès-verbal aux personnes présentes, que nous avons invitées à le signer avec nous.

Signatures

Et nous avons clos le présent procès-verbal.

MOULIN DE SALTGOURDE

<u>Commune</u>	PERIGUEUX	N° INSEE : 24322
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux Ouest 7-8
	Echelle 1/25000 ^e
	Lambert 3 X = 46955 Y = 32257

<u>Cadastre</u>	Année 1828 - Section F Parcelle 32
	Année 1872 - Section G Parcelle 278
	Année 1979 - Section AC Parcelle 10

<u>Propriétaire</u>	M. Marcel MALASSENE
	Chemin de Saltgourde
	24000 PERIGUEUX

Moulin de Saltgourde

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 145 à 155

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1872	Photocopie
Pl. 4	Relevé d'après le plan cadastral - 1828	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.14 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1847	85.24.103 V
Doc. 3	Plan de détail - 1879	Photocopie
Doc. 4	Plan de l'usine et des moteurs - 1901	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Moulin. Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 2	Moulin. Elévations postérieure et latérale droite
Fig. 3	Moulin. Elévation latérale droite
Fig. 4	Entrepôt. Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 5	Maison. Elévation antérieure

Moulin de Saltgourde

Salagorda ou Salaguourda au moyen-âge, l'orthographe du nom est longtemps restée imprécise, hésitant entre les formes Sallegourde, Salegourde ou Saltgourde. La carte I.G.N. privilégie cette dernière, alors que le cadastre conserve la première.

I. - HISTORIQUE

Le 20 avril 1475, Le puissant marchand drapier de Périgueux, Arnaud Geraud, dit de Golce, s'annoblit en achetant la borie de Sallegourde et en fait hommage à François de Bourdeilles (IV-3).

En 1523, le moulin appartient à damoiselle Jehanne Arnaud de Golce. Elle le cède par son testament du 5 mars 1555 à son fils Bertrand de Macanam (IV-4). Dans cet acte, il est fait mention de "moulins et pêcheries".

Le 16 février 1689, Edmond Crouzille, meunier, somme dame Françoise de la Cropte, dame marquise de Sallegourde, Marsac, le franchard et autres places, "à avoir à mettre le moulin en état, à faire mettre les pilons en état de piler le millet, les mailleries à draps, et en état de moudre le blé, ce qu'il n'a pas fait depuis longtemps" : une brèche a été ouverte dans le barrage dès septembre 1687 par "les entrepreneurs de la navigation de l'Isle". Le moulin est connu sous le nom de Lapepeye (IV-4).

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le meunier, possesseur de boeufs, apparait astreint à la corvée de transport (IV-5). A la même époque, il est mentionné dans les comptes de l'administration des maires et consuls de Périgueux car justifiable d'une amende, comme une majorité de meuniers (IV-6).

Nous connaissons par un procès-verbal d'état des

Moulin de Saltgourde

lieux dressé en 1770 au requis du bailliste de la terre de Sallegourde, les travaux effectués au moulin entre 1759 et cette date (IV-7 et V-1). Ils correspondent à une remise en état des bâtiments et de l'outillage, et à un entretien constant : tous les ans ou tous les deux ans, l'écluse et les vannes (pelles) sont réparées.

En 1760, les bâtiments sont couverts à neuf et une "paire de maille-ries" est refaite.

Deux ans plus tard, deux grosses "poutres mouillères" sont remplacées. Ce sont les poutres qui constituent la base du système d'écartement des meules.

Les moteurs - roues et rouets - sont réparés en 1764 ; deux rouets sont fabriqués en 1766.

Le moulin comporte, en 1770, plusieurs corps de bâtiments.

Le premier sur la rive est "un édifice quarré presque neuf où sont les écuries et un parc à cochon". Il est surmonté d'un grenier à foin. Puis à cinquante pas de là, peut-être réunis en un seul corps de bâtiment, se trouvent un pilon à millet, le foulon et le moulin proprement dit.

La première pièce rencontrée abritait "anciennement un pressoir à huile et une pille pour le millet". Il n'en reste que la meule verticale, le pressoir ayant été vendu par le marquis de Sallegourde. Ces deux machines étaient mues par deux roues verticales. La salle est surmontée d'une chambre ayant sa cheminée mais sans plancher et avec une toiture délabrée. Elle est éclairée par trois fenêtres. Un petit pont permet de joindre la deuxième partie de l'établissement. Il enjambe les coursiers des roues du pressoir et des foulons, couverts en amont et en aval par deux grands "arceaux" lesquels supportent deux murs, "montés jusqu'à hauteur d'apuy", qui ferment "une espèce de galerie qui est hors d'usage n'y ayant plus de plancher". Elle fait communiquer la chambre sur le pressoir et celle au-dessus du foulon.

Le moulin à foulons est établi dans une pièce distincte de la salle des meules. Il y abrite "deux foulons à deux marteaux chacun", mais aucun ne fonctionne : les pieux sont "pouris ou vriés" et "la queue d'un des marteaux est pourie et cassée de façon que le levier

Moulin de Saltgourde

quy tient au moyeu de la roue ne peut pas le prendre et l'élever pour faire son jeu", pour le premier marteau. Quand au second, il ne peut "aller seul ny faire son effet", la roue étant entièrement délabrée. Le deuxième foulon a été enlevé par le meunier "dans l'impatience de jouir d'un effet dont il paye la ferme", pour le faire réparer.

Une chambre s'étend au dessus du foulon et de la salle des meules. Elle est éclairée par deux fenêtres et ouverte de deux portes. Au revers du mur amont s'élève une cheminée neuve et, à proximité un évier "fait en voute et très commode". Le four se situe aussi dans cette pièce semble-t-il. Un grenier coiffe le tout.

L'outillage du moulin proprement dit se compose de deux paires de meules, "l'une dite blanche et l'autre noire". Au devant, le sol est pavé de grosses pierres et "de grandes pièces de cartelage". En arrière, il n'y a ni plancher, ni pavé. Juste la chambre d'eau des rouets qui ouvre sur le canal de fuite par une grande baie couverte plein-cintre. Le plancher a été emporté par une crue en 1769, ainsi que les trémies, et n'a pas été remplacé depuis. Chaque meule volante est actionnée par son rouet, tournant dans une cuve en bois : à l'une des deux cuves il y a "deux douves ne pouvant pas servir longtemps". Les murs sont en bon état à l'exception du revers de celui en façade amont : "les pelles se levant de force avec un levier ont accroché, usé et dérangé les quartiers du mur ...".

Un deuxième procès-verbal d'état des lieux est établi le 9 messidor an XIII (28 juin 1805). Les bâtiments se sont bien dégradés : murs et fondements - en moellons et pierres de taille - crevassés, planchers pourris et crevés. La toiture, couverte de tuiles, a "besoin de refaire à neuf". Les deux roues verticales du foulon sont "pourries et entièrement dégradées par vétusté" (IV-8 et V-2).

En 1822, prétextant des périls de la traversée de la rivière pour les habitants de la rive gauche, un tuilier et un tailleur de pierres écrivent au préfet et lui demandent l'autorisation de bâtir un moulin à quatre meules tournantes "à l'opposite du moulin de Sallegourde" (IV-9). L'affaire demeure sans lendemain.

Moulin de Saltgourde

Une ferme modèle remplace le vieux château en 1839. Elle conserve quelques bâtiments anciens, et le moulin lui reste attaché (IV-10). Son barrage est restauré par le Service de la navigation. Les travaux coûtent 9 863 F 72 ; 1 972 F 72 sont payés par le propriétaire, correspondant à une participation volontaire de 20 % (IV-11).

Entre 1805 et 1847, les moteurs n'ont pas changé. Cependant, le foulon a disparu et les deux roues verticales actionnent une meule à plâtre et l'autre un moulin à pâte pour faïencerie. Le prix de l'affermage est de 800 francs par an (IV-12 et 13).

Les deux barrages à pierres sèches sont une nouvelle fois restaurés (reconstruits ?) en 1875 et 1876. Il en coûte 3 439 F 88 à M. de Génis, propriétaire, soit un cinquième de la dépense totale (IV-1).

Doc. 3

Dans les années 1870, le moulin se double d'une scierie. En sus des trois rouets à cuve actionnant chacun une paire de meules à grains, et, en supplément pour l'un d'entr'eux, une bluterie, est installée une roue de côté à aubes planes, de 4,50 mètres de diamètre, dite roue Sagebien. Elle actionne une raboteuse, trois scies circulaires et une "scierie dite à rubans" établies dans un grand bâtiment en retour d'équerre par rapport au moulin (IV-14). La scie à ruban débite "des bois de placage, de menuiserie, de charpente, de panneaux de carrosserie et autres ...", les scies circulaires "façonnant des bois en grumes, des lattes à plafond, des articles divers ..." La scierie est louée à MM. Foigne et Cie de Périgueux (IV-15).

Le contremaître dispose d'un logement dans l'angle nord (IV-14).

Le moulin est loué au sieur Jardinaud le 9 février 1877, alors que la scierie passe aux mains d'un deuxième minotier nommé Sicault. Les travaux qu'il entreprend entraînent une protestation de Jardinaud, soucieux de préserver son droit d'eau et qui voit d'un mauvais oeil une concurrence éventuelle sous le même toit (IV-16).

Moulin de Saltgourde

En 1880, si l'outillage du moulin n'a pas changé, "le vaste bâtiment de la scierie est nu ; toutes les machines qu'il renfermait ont été enlevées ; la roue hydraulique en bois à aubes planes ainsi que la vanne inclinée de prise d'eau ont également été enlevées" (IV-17).

La roue Sagebien est remplacée en 1895 par une turbine système Fontaine et le rouet contigu au barrage par une turbinette (IV-13).

Doc. 4

Ainsi, en 1901, il n'y a plus que quatre moteurs - de la rive vers le barrage : la turbine Fontaine, développant 50 CV, actionne un moulin à pierre tendre de Chancelade et les machines d'une fabrique de glace. Les deux rouets à cuve et la turbinette, système Fontaine, commandent trois cylindres accouplés, un nettoyeur et deux plansichters. Le moulin est devenu minoterie et établissement industriel (IV-13).

La minoterie est détruite par un incendie en 1902 ou 1903 (IV-18).

Elle est totalement rebâtie ; les fondations elles-mêmes sont remaniées. La nouvelle usine abrite, près de la rive, alimentées par un seul orifice de prise d'eau, une turbine Fontaine, actionnant le moulin à pierre et la fabrique de glace, et une turbine centrifète d'une puissance de 140 CV couplée à une dynamo. Une deuxième turbine centrifète moins puissante, 85 CV, elle aussi couplée à une dynamo, doit servir lors des eaux moyennes : la première est prévue pour les crues, lorsque les autres moteurs sont noyés. Enfin, une petite turbine reste sans emploi, "la minoterie étant supprimée à Sallegourde" (IV-19).

L'électricité produite est débitée à Périgueux : "soit élevant l'eau potable de la ville, soit actionnant la tuilerie Befigeas à Périgueux, soit fabriquant de la glace destinée à la consommation des habitants de cette ville" (IV-20).

Georges Roche, usinier, réunit alors sous le nom de "Glacière du Périgord" les deux usines hydroélectriques de Saltgourde et L'Evêque

Moulin de Saltgourde

qui fournissent la force motrice à la fabrique de glace artificielle et d'eau distillée "la plus importante de la région produisant 17 500 kilo par jour" et équipée de deux machines indépendantes système R. Pictet (IV-2).

L'importance des machines et le faible débit de l'Isle posent problème, d'autant plus que la consommation d'eau et de glace est la plus élevée lors des mois d'été, au moment où les eaux sont à leur plus bas niveau. Aussi l'usinier est-il obligé de procéder par écluses et a-t-il installé, malgré l'opposition du Service de la navigation, des hausses en bois sur son barrage (IV-18 et 21). En 1907, il est condamné à les enlever.

Le 10 mai 1924, l'usine est vendue par Léonce de Fourgeaud à André Champarnaud, minotier à Amenot, commune de Valeuil en Dordogne. Il y rétablit l'ancienne minoterie et y transfère, en 1926, le matériel servant à la fabrication des farines panifiables du moulin d'Amenot. Dans ce dernier sont maintenues les machines destinées à la mouture des céréales secondaires (IV-22).

En 1936, les moteurs sont : trois turbines centrifuges à aubes mobiles, avec régulateur à pression d'huile système "Bell", développant chacune 60 CV et, en secours, un moteur à gaz-oil type "Durand", de 77 CV. Le matériel de mouture se compose d'appareils à cylindres : cinq paires pour le broyage, six pour le convertissage et une pour le désagrégage. L'installation d'un autre appareil de convertissage, accompagné de son blutage, est prévue. Une paire de meules a été conservée. Le blutage s'effectue grâce à trois plansichters et une bluterie hexagonale (IV-22).

La minoterie fonctionne jusque vers 1965-1970.

Par la suite, les bâtiments sont laissés à l'abandon. Certaines parties semblent avoir été détruites entre 1975 et 1978. A cette date, l'ensemble, très dégradé, est racheté par Marcel Malassène lequel entreprend la mise en place d'une microcentrale équipée de deux turbines. Les travaux sont en cours (IV-23).

Moulin de Saltgourde

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

A la sortie de Périgueux, passé le Toulon, l'Isle décrit un arc de cercle, descend vers le sud, butte contre le roc du Saut-du-Chevalier, et longe les collines de Marsac avant de remonter vers le Pas-de-L'Anglais. Le moulin s'est établi dans la plaine, dominé par le Saut-du-Chevalier, sur la même rive que le château dont il dépendait.

Pl. 2

Il se compose de plusieurs corps de bâtiment, disposés autour d'une cour ouverte au nord-ouest et au nord-est. L'angle nord est occupé par la maison d'habitation (E), qui n'a pas été étudiée.

Deux barrages coupent le lit de la rivière : le premier, coudé, long de 80,75 mètres, se raccroche à un pertuis adossé à un îlot, et le deuxième - 53,25 mètres - relie ce pertuis à l'îlot de l'écluse.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires.

La pierre de taille a été abondamment employée : parements des murs de soubassement et cuves ou chambres d'eau, chaînes d'angle, encadrements de baies et, semble-t-il, pour le bandeau portant le nom ou la raison sociale du moulin sur l'élévation latérale droite.

Les constructions récentes sont en agglomérés.

Elles sont couvertes en "everite", fibro-ciment ondulé, ou tôle ondulée, alors que les bâtiments anciens utilisent la tuile mécanique.

3. - Parti général, plan et coupe

Pl. 3

La minoterie se composait de deux corps de bâtiments principaux : le moulin (A), prolongé par un logement et, placé en retour d'équerre, un entrepôt (B).

Moulin de Saltgourde

Les dépendances sont à l'ouest : une salle sur pilotis (C) et un garage (D) fermé sur trois côtés par des murs et sur le quatrième par deux vantaux coulissant sur rail.

4. - Elévations extérieuresMoulin

Fig.1

Elévation antérieure : la moitié sud du bâtiment a été supprimée. Elle abritait au rez-de-chaussée la salle des turbines. Deux constructions basses en agglomérés la remplacent, protégeant la turbine en cours d'installation.

Le mur de la travée suivante est en retrait. Il est ouvert d'une baie libre, partiellement fermée par les vannes d'admission d'eau de la première turbine, et de deux fenêtres à structure métallique.

Au nord, une grande baie libre permet le passage d'un camion. Elle est surmontée de deux fenêtres encadrant une porte-haute.

Elévation postérieure : à l'extrémité sud, une baie couverte plein cintre est visible dans le soubassement. C'est l'ouverture aval d'un canal de fuite, vouté en berceau. Il ouvre sur la chambre d'eau désaffectée de la turbine Fontaine, moteur de la minoterie avant 1902.

L'élévation était autrefois partiellement masquée par l'entrepôt au nord. L'emplacement de ses longs murs est marqué par des traces d'arrachement.

Deux grands portails assuraient une communication aisée entre les deux corps de bâtiment. Ils sont couverts d'une seule poutre en bois et surmontés de deux portes à l'étage.

Une chaîne d'angle, à gauche, indique la construction postérieure du logement, dont le mur est ouvert d'une seule porte au rez-de-chaussée. Au sud, une passerelle extérieure en partie conservée, mettait en liaison l'étage de la minoterie et l'entrepôt.

Moulin de Saltgourde

Fig. 1

Elévation latérale gauche : le mur pignon, autrefois mur de refend, est ouvert de deux portes en hauteur. Il présente de nombreuses traces d'arrachement.

Fig. 3

Elévation latérale droite : la façade du logement (du gardien ?, contremaître ? propriétaire ?) présente quatre niveaux d'élévations et trois travées de fenêtres.

Le sous-sol est éclairé par deux soupiraux. Sa porte s'ouvre sur un escalier à volée double convergente, qui conduit à l'étage carré.

Un large bandeau de pierre sépare le troisième niveau du quatrième, correspondant à un étage de comble.

Entrepôt

Fig. 4

Elévation antérieure : les vides l'emportent sur les pleins dans l'élévation nord-ouest : un muret (environ un mètre de hauteur) supporte 8 piliers. Il s'interrompt au niveau de la cinquième travée à l'ouest, vaste portail par lequel les camions pouvaient reculer jusqu'à un quai d'embarquement. Les six autres travées sont fermées par des plaques d'onduline -matière plastique translucide.

La dernière travée occidentale est surmontée d'un corps de bâtiment plus élevé, perpendiculaire à l'entrepôt.

Elévation postérieure : un corps de bâtiment en appentis double l'entrepôt sur toute sa longueur.

5. - Couverture

Les toits sont tous à deux versants à l'exception de ceux des bâtiments bas de la turbine (un seul versant).

Une lucarne éclaire le comble du moulin au couchant.

Moulin de Saltgourde

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le peu de renseignements que nous possédons sur les constructions et les transformations successives depuis le début de ce siècle ne nous permettent pas d'établir une chronologie rigoureuse.

Tout au plus, pouvons-nous observer qu'à partir d'un même noyau, le moulin, longtemps inchangé quant à sa forme, se sont développés divers bâtiments - et diverses industries.

Dans les années 1870, un premier corps abritant la scierie est bâti en retour d'équerre au sud-ouest.

En 1903, il est considérablement développé. La façade nord-ouest, façade du logement, doit dater de cette époque.

Un troisième agrandissement s'effectue dans les années 1925-1930, afin d'adapter les bâtiments existants aux exigences d'une grande minoterie.

Moulin à l'histoire chargée, Saltgourde a perdu ses constructions intéressantes et finit misérablement.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.96 = Ecluse de Saltgourde n° 37
2. - ADD, S.150 = Moulin de Saltgourde
3. - MAUBOURGUET Jean - "La chronique de Périgueux au temps de Louis XI"- Dans : B.S.H.A.P. - 1984, tome LXI - p. 264 - 284
4. - ADD, 2 E.1850 - Cité dans un extrait des archives départementales conservé dans la liasse S.150.
5. - ADD, Périgueux HH.2= 1757-1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue, sujets aux corvées.
6. - ADD, Périgueux CC.129 = 1759-1760 - Comptes de l'administration des maires et des consuls ; revenus casuels.
7. - ADD, B.612 = 4 au 15 mai 1770 - "Procès-verbal dressé à la requête du bailliste de l'état des bâtiments, moulins, tuilerie et biens dépendants de la terre de Sallegourde." cf. V-1
8. - ADD, 3 E.10795 = 9 messidor an XIII (28 juin 1805) - Procès-verbal de prise de possession des biens de Saltgourde, au requis de la dame Chancel, veuve de Sieur Raymond de Sallegourde. cf V-2
9. - ADD, 72 S.6 = Avril 1822 - Pétition des sieurs Raymond Decour, tuilier, et Bernard Lagarde, tailleur de pierres
10. - ADD, S.96 = 17 mars 1841 - Pétition de M. de Lentillac, directeur de la ferme-modèle de Sallegourde.
et Annales de la société agricole et littéraire de la Dordogne de cette période
11. - ADD, S.140 = 28 février 1850 - Projet de règlement de la répartition à faire entre l'Etat et les usiniers des frais d'entretien et de réparation des barrages.
12. - ADD, S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies sur la rivière de l'Isle entre Laubardémont et Périgueux
13. - ADD, S.150 = 27 août 1901 - Notice sur l'usine de Sallegourde, établie par M. de Génis, son propriétaire.

Moulin de Saltgourde

14. - ADD, S.150 = 27 mars 1879 - Procès-verbal de visite des lieux.
15. - LAMOTHE L.S. Bessot de - Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins - Périgueux, 1882-1883
16. - ADD, S.150 = 21 octobre 1880 - Exploit d'huissier
17. - ADD, S.150 = 13 novembre 1880 - Procès-verbal de visite des lieux
18. - ADD, S.150 = 23 octobre 1905 - Lettre de M. Roche, fermier de l'usine.
19. - ADD, S.150 = 28 janvier 1904 - Procès-verbal de visite des lieux.
20. - ADD, S.150 = 24 octobre 1904 - Lettre de l'ingénieur en chef Caillez à l'ingénieur ordinaire Quintin
21. - ADD, S.150 = Janvier 1905 - Lettre de protestation de M. Négrier, concessionnaire du bac de Chamiers
22. - ADD, 6 M.497 = 30 mars 1936 - Enquête pour le contingentement des moulins
23. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. Marcel Malassène, actuel propriétaire.

Moulin de Saltgourde

V. - ANNEXES1. - Réparations effectuées au moulin entre décembre 1758 et 1770

D'après le procès-verbal d'état des lieux de mai 1770
(ADD, B.612)

"En 1759, il a fait raccomoder l'écluse dud. moulin, les empalléments des fausses elles qui étoit en partie détruites... (le moulin ne pouvoit plus aller) ..., fait lever les sables qui étoit au devant desd-empalléments fourny les bois et planches nécessaires et payé les ouvriers.

En 1760, il fait mettre au rond le baptiment dud. moulin quy est à deux meulles tournantes en conformité des arrests et réglemens de la cour, recouvert à neuf led. moulin de même que la maison, grange et écurie, remis trois chevrons à la charpente dud. moulin de même qu'une (faîtière), refait partie de la chaussée à l'entrée d'icelle en grandes pierres de taille, fait 3 piles pour les mailleries, fait faire le pavé dud. moulin à l'endroit où sont les queues des pelles, refait la pelle et la fausse pelle en grande pierre de taille en mortier à chaud et à sable qui s'étoit éboulé, avoir fait à neuf une paire de mailleries, fourny tout le bois nécessaire.

En 1761, fait remettre à neuf deux grosses poutres mouillères, deux autres vulgairement appelée lunaye, refait à neuf les fausses pelles servant à vuider les eaux septan trouvé entièrement pourries et hors d'état de servir.

En 1762, fait réparer l'écluze, fourny le cartilage, chaud, sable et siment, réparé le bateau à neuf servant au passage du meunier, et fait une porte pour le moulin.

En 1764, fourny 2 pièces de bois et vingt planches de chaine pour avoir fait à neuf les empalléments, réparé les roues et rouets et fourny le bois et planches nécessaires.

En 1765, fait faire deux roues à neuf fourny tous les bois nécessaires et une maillerie et foulons.

En 1766, faire faire deux rouets et fourny les bois.

En 1767, fait faire une pelle, remis un planché qui avoit été emporté par le torrent des eaux, et fourny tous les bois et planches".

Les travaux effectués concernent, en grande majorité, les ouvrages hydrauliques et les pièces de bois immergées. Il s'agit là de travaux d'entretien courant pour des ouvrages dont la durée de vie est très limitée, fonction des aléas climatiques. En même temps, s'effectue une remise en état des bâtiments et de l'outillage.

Seule la "mise au rond" des tournants de meules à grains est exceptionnelle. Elle consiste à remplacer l'archure carrée enfermant les meules par une autre de forme ronde. Ainsi le meunier ne peut plus conserver pour lui la farine amassée dans les angles.

2. - Extrait du procès-verbal de prise de possession des biens de Saltgourde - 9 messidor'an XIII (28 juin 1805) - (ADD, 3 E.10795)

9 messidor }
moulin de }
Saltgourde }

Et devant ledits jour neuf messidor an treize, à neuf heures du matin, nous notaire, Et nous Hautes Juries et Souffrants, nous sommes venus au moulin appelé de Saltgourde dépendant de la succession dudit Sieur Raymond marquis de Sully Comte de Montmorin de Peyrolles, ou nous avons accompagné ladite Dame Elisabeth de Saltgourde, ainsi que les Dits Sieurs Paul et Lambert Cayolle Juges, et attendu que ladite Dame Raymond de Sully et Saltgourde ne se sont point présentés quoiqu'il soit dit leurs Papiers, nous le requies de ladite Dame de Saltgourde nous avons donné deffaut à telles fins que de droit. Entre les Dites Dames Raymond de Sully et Peyrolles Et nous procédés à la constitution du Juri et

[Signature]

De haut en bas de l'ouverture. Le moulin
 qui se trouve à l'extrémité du Canal et de l'ancien ou fait de l'ancien est revêtu
 à l'extérieur, En longueur de sept mètres, sept cent quatre
 vingt six millimètres, il a besoin de six pieds six pouces
 de hauteur, Sa largeur de longueur, à la hauteur de un
 mètre, neuf cent quatre vingt six millimètres, et
 compris les fondements; que le même moulin du côté de la
 Chambre d'amenée a besoin de six pieds six pouces, pour un mètre,
 neuf cent quatre vingt six millimètres, La face et la
 largeur: Les deux côtés et des bords de l'ancien moulin à
 l'extérieur ont été jadis et l'ancien est dégradé par
 l'usage. que de l'ancien moulin à l'extérieur de
 l'ancien d'après les moulins à farine et les constructeurs
 en pierre de taille, lequel a besoin de six pieds six pouces à
 l'extérieur de l'ancien moulin à farine, et de six pieds quatre
 pieds six pouces, il est de longueur de sept mètres, sept
 cent quatre vingt six millimètres, sur une
 largeur de six mètres.

Lesdits Experts nous ont également fait remarquer
 que le moulin dudit moulin à farine à l'extérieur de
 l'ancien de longueur de quatre mètres, deux cent quatre
 vingt six millimètres, et hauteur de quatre mètres,
 deux cent quatre vingt six millimètres. En la
 même et a besoin de six pieds six pouces, et est
 en ruine et menacé de ruine, ainsi que l'ancien moulin
 l'ancien moulin à farine de l'ancien moulin à farine
 l'ancien moulin à farine de l'ancien moulin à farine



Planches, Sur l'étendue d'un Mètre neuf Cent
 quarante-cinq millimètres En Largeur et quatre
 Mètres deux Cent trente Trois millimètres de long.
 une poutre passant qui soutient Les planches
 Et élevée, de dix mètres à peine Est composée de
 deux Caves, Horizons et deux recules tout montés,
 avec leurs garnitures. Les Planches de la chambre
 de manœuvre Est jointe et jointe, il a trois mètres
 Sept Cent cinquante Cinq millimètres de long
 Sur six mètres huit Cent vingt deux millimètres
 de Largeur. La partie d'acier Sur les lances
 Et de l'épave de l'eau Et de l'argente de quatre mètres
 huit Cent cinquante trois millimètres, Sur sept mètres,
 Sept Cent quatre-vingt deux millimètres de long, Et
 Est fixée en partie de Planches jointes et coupées,
 Le surplus est sans Planches, et des huit joints
 passant d'ordinaire à l'usage. Les Planches de
 également d'acier et hors de service. Les ouvertures
 de tous des baux des dits membres ont l'usage de
 fait à l'usage, Plusieurs feuilles sont élevées et
 Plusieurs feuilles de l'acier jointes.

Les dits Experts nous ont fait également
 remarquer que la partie de l'acier de l'acier qui
 Est faite au delà une partie placée dans l'acier
 de l'acier de l'acier à neuf Sur la surface,
 Sur l'étendue de deux mètres Sept Cent quatre-vingt
 quatre millimètres de long, et de l'acier.

Plais, Et hors de bestes de laque abesous de
 Assuira et touptales quelques parties

Nous de jardin du Palais a coté d'icelui en
 une seconde Cour et un par à Cochons de terre
 joignant, Separé des autres Edifices d'icelui par le
 Soudit jardin, lors des murs de laquelle Cour et par
 de Cochons sont par abbat et regard et même de charbon
 de terre pas sur la hauteur d'un metre, Sur font
 d'iceluy quatre mille quatre cent.

Et sur toutes Acquisitions d'iceluy, nous avons
 audit moulin de Saltgourde nous avons fait les fonds,
 dequels d'iceluy moulin, qui consistant en trois piéces de
 se. 3. Comptés un ilon, et trois piéces de terre et labourable,
 et tout d'iceluy moulin, dequels d'iceluy moulin
 nous avons mis en possession d'aditte Dame Chancel
 de Saltgourde, et avons Eujoré audit Suraveau de la
 Reconuissance de ce jour propriétaire, Et nous et qualiter
 quelle a été de moulin et de dependances, lequel ledit
 Suraveau de Siquet il a Balsarine Savois, de tout
 fait en presence des seignors Pierre Truffi
 Cultivateur, habitant au lieu des quatre Chaumes,
 Commune de periqueux et de autres
 Et tout ce Carrié de profession, habitant
 en la ville de periqueux, et attendu
 qu'il est sur heures de l'après midi
 nous avons Reuroyé la continuation

Du Procès Verbal à l'union des Ducs de Lorraine avec
 l'Église de Metz, au Cimetière de l'Église de Saltgourde,
 Commune de Chantilly ou d'Éparges ou de
 l'Église de la Bourde; à laquelle Église l'Église de
 l'Église de Saltgourde et nos voisins.

et au nom de Pierre-Louis Lambert

par l'Église de
 l'Église de Saltgourde. Bourcindoune

MOULIN DE MARSAC

<u>Commune</u>	MARSAC-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24856
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Ouest 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 46838 Y = 32223	
<u>Cadaastre</u>	Année 1829 - Section C 1 ^o div ^o Année 1973 - Section C	Parcelles 23 et 24 Parcelle 61
<u>Propriétaire</u>	Monsieur et Madame Yvon VIGNAL 11, rue Yves Rousval 93 SAINI-DENIS	

Moulin de Marsac

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 156 à 161

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1973	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1829	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.15 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1835	85.24.94 V

FIGURES

Fig. 1	Moulin. Elévation antérieure vue de trois quarts
Fig. 2	Moulin. Elévation antérieure

Moulin de Marsac

I. - HISTORIQUE

Il est connu sous le nom de moulin d'Angoulême ("Moulin d'Angoulesme") au XIV^e siècle (IV-1).

Sa suppression est prévue par le Service de la navigation en 1764. Il est affermé 280 livres mais l'indemnité proposée n'est que de 3 200 livres "à cause de l'état de dégradation où est ce moulin actuellement" (IV-2).

Le 1er décembre 1774, François Durieu, seigneur de Marsaquet vend à Jean Gontier, marchand, pour la somme de 4 200 livres le moulin de Marsac "assis près le bourg de Marsac, composé de deux meules tournantes et l'emplacement d'une troisième avec un foulon à deux marteaux et autres deux bâtimens ..." (IV-3).

doc. 2

L'outillage se compose, en février 1835, de trois meules à grains et un foulon. Il est abrité dans un bâtiment en mauvais état quoique "construit en maçonnerie assez solide ; ses murs ont 60 centimètres d'épaisseur ; il a 10 mètres de longueur moyenne sur 6 de largeur ; il est couvert en tuiles creuses" (IV-4).

Sa destruction est à nouveau demandée par le Service de la navigation, aucune écluse n'étant prévue à cet endroit. Le propriétaire Joseph Dubreuilh, demande à conserver le bâtiment et vend, le 27 octobre 1835, le barrage au préfet A. Romieu. Le prix est fixé à 12 000 francs ; une indemnité supplémentaire de 450 francs est accordée, le 13 septembre 1836, pour cause de chômage du moulin. Celui-ci occupait jusqu'alors un domestique et disposait de trois bêtes de somme, chevaux ou mulets (IV-5).

Fig. 1
et 2

La grange et l'habitation conservées sont parvenues jusqu'à nous, mais elles tombent en ruines.

Moulin de Marsac

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1
et 2

Le moulin, maintenant séparé du village de Marsac-sur-l'Isle par la voie ferrée et la route nationale 89, se trouvait sur la rive gauche de l'Isle, en un lieu où la rivière s'élargit et se trouve parsemée d'îlots.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires.

La pierre de taille est employée pour les chaînes d'angle, les encadrements de baies, le soubassement et le pilier de la loggia. Le toit est couvert de tuiles mécaniques.

3. - Plan

Le corps de bâtiment rectangulaire présente un décrochement sur sa face nord, marquant ainsi l'emplacement de l'habitation moins large, qu'un porche dans-oeuvre surmontée d'une loggia sépare de la grange. Elle n'offre que deux pièces, une au rez-de-chaussée et une à l'étage.

4. - Elévations extérieures

Elévation antérieure (sud) : la division tripartite du plan apparaît nettement dans l'élévation.

Elévation postérieure : au mur plein de l'habitation s'opposent les vides du porche et de la loggia : une large porte ouvre sur le rez-de-chaussée alors qu'à l'étage un garde-corps ferme partiellement la loggia et supporte dans l'angle nord-ouest un pilier soutenant la charpente.

Trois fenêtres, à demi-ruinées, sont ouvertes à l'étage de la grange.

5. - Toiture

Fig. 1 et 2

Un toit à deux versants couvre le logement et la loggia. Celui de la grange s'est effondré, vraisemblablement des suites d'un incendie.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

En 1835 ou 1836, le barrage a été détruit ainsi que l'éperon établi en lit de rivière et constituant, selon le cadastre, le moulin proprement dit. Il en reste les bases des murs encore visibles par basses eaux. La grange et l'habitation ont été conservées, tronquées du corps en retour d'équerre au sud. Victimes des inondations et laissées à l'abandon, elles sont vouées à la destruction.

IV. - DOCUMENTATION

1. - GOURGUES. Dictionnaire topographique du département de la Dordogne. Paris, 1873.
2. - ADD, S.112 = 1er août 1764 (1832). Toisé et estimation des ouvrages à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle levé par l'ardif.
3. - ADD, 2f.645/5 = 1er décembre 1774. Vente du moulin par François Durieu, seigneur de Marsaguet à Jean Gontier, marchand à Marsac.
4. - ADD, S.96 = 8 février 1835. Lettre de l'ingénieur ordinaire Delenne à l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées Thenard.
5. - ADD, S.96 = 27 octobre 1835. Acte de vente du barrage du moulin de Marsac.

MOULIN DE L'EVEQUE

<u>Commune</u>	MARSAC-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24256
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Ouest 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 46719 Y = 32195	
<u>Cadastre</u>	Année 1829 - Section B 2 ^o div ^o Année 1983 - Section AE	Parcelle 814 Parcelle 04
<u>Propriétaire</u>	M. Michel BAYLAC L'Evêque 24430 - MARSAC-SUR-L'ISLE	

Moulin de L'Evêque

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 162 à 166

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1983	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1829	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble -1696	86.24.16 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble et coupes du barrage - 1844	85.24.96 V

Moulin de L'Evêque

I. - HISTORIQUE

Au moyen-âge, le moulin appartient au temporel de l'évêché de Périgueux. Le 25 avril 1471, Geoffroy de Pompadour évêque de Périgueux (1480-1499), oblige deux de ses tenanciers à y venir moudre leur blé (II-3).

En 1632, le moulin est partagé entre trois propriétaires : Marguerite Martin damoizelle de la Rampinsolle, Jean de la Borie sieur de la Pinerie, son fils, et le seigneur de Vignolles possesseur de la moitié de la maillerie. L'outillage se compose, outre la "maillierie", de quatre paires de meules - l'une qualifiée de moulin blanc - et d'une pêcherie (II-4).

Un bail à ferme de 1782 dresse un état des lieux . Le bâtiment abrite au revers du mur occidental : les mailleries, un premier tournant, la poêle du pressoir à huile, et deux autres tournants. Dans le fond prennent place le pressoir à huile, la meule et sa marzelle. Un grand portail, une porte donnant sur le barrage, et des fenêtres éclairent ce rez-de-chaussée. Un escalier de douze marches conduit à l'étage. A droite, il ouvre sur une première pièce et, en enfilade, une seconde salle dont le sol est partiellement carrelé. Elle abrite un four et prend jour par deux fenêtres. A gauche de l'escalier, la troisième pièce est meublée par une cheminée et un évier. Le tout est surmonté d'un grenier. Une écurie et un parc à cochons en planches sont toutes les dépendances mentionnées (II-5 et III-1).

Quatre paires de meules à grains, la meule à huile et la maillerie ("fouloir à étoffes") sont encore indiquées en 1789 (II-6) et en 1825 (II-7 et III-2). Les moteurs sont des rouets à cuve et une roue à aubes en dessous, d'à peu près 60 cm de large (II-8 et 9).

En 1876, la minoterie de l'Evêque "vient d'être l'objet d'augmentations et de réparations qui ajouteront beaucoup à sa valeur" (II-10).

Au début du siècle, vers 1905-1907, le moulin abrite une ou plusieurs turbines et produit de l'électricité. Il

Moulin de L'Evêque

fournit, avec Saltgourde, une partie de la force motrice de la fabrique de glace artificielle et d'eau distillée installée dans cette usine. Il fait alors partie de la société "Glacière du Périgord" dirigée par Georges Roche (II-11).

Le 1er juillet 1943, M. Grenouiller, P.D.G. de la société "Les feutres du Toulon" demande au préfet l'autorisation de transformer le moulin en centrale pour fournir l'électricité nécessaire à son usine du Toulon. Il envisage la destruction de tous les bâtiments, "tombant en ruines", et l'installation de deux turbines Kaplan à axe vertical (II-9). Ce projet n'a pas de suites.

En 1947, l'usine est signalée comme "minoterie en reconstruction" (II-12).

Elle est rachetée par M. Baylac père et transformée en habitation. En 1954, le bâtiment est dit abandonné (II-13).

Nous n'avons pas reçu l'autorisation de le visiter, aussi n'avons-nous pu en faire de description. Il semble qu'il n'en reste qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse.

Moulin de L'Evêque

II. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.96 = Ecluse de l'Evêque n° 36 .
2. - ADD, S.149 = Moulin de l'Evêque .
3. - MAUBOURGUET Jean - "La chronique de Périgueux au temps de Louis XI" - Dans : B.S.H.A.P. - 1934, tome LXI p. 292 .
4. - ADD, 2 E.932 = 20 février 1632 - Afferme du moulin de l'Evêque consentie à Jean Raymond dit le Meu (copie).
5. - ADD, 3 E.1798 = 30 septembre 1782 - Bail consenti par Marguerite Brunaud de la Rampinsolle et Jean de la Pinerie à Pierre Roubert - cf. III-1
6. - ADD, 6 M.520 = 1789 - An IX (1800-1801) - Statistique des moulins .
7. - ADD, 3 K.78 = 20 juillet 1825 - Bulletin du département de la Dordogne. N° 500 - p. 8 - cf. III-2
8. - ADD, S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies sur la rivière de l'Isle entre Laubardémont et Périgueux .
9. - ADD, S.149 = 1er juillet 1943 - Notice technique sur les modifications des aménagements de l'usine de l'Evêque.
10. - LAMOTHE L.S. Bessot de. Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins. Périgueux, 1882-1883 .
11. - ADD, S.150 = Moulin de Saltgourde .
12. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle ; rapport sur les usines .
13. - ADD, S.286 = 1er janvier 1954 - Renseignements sur les barrages et usines sur l'Isle.

Moulin de L'Evêque

III. - ANNEXES

1. - "Bail afferme du moulin de l'Evêque par dame Brunaud
veuve de M. Meredieu à Pierre Roubert - 400 livres".
30 septembre 1782 (ADD, 3 E.1798)

Par devant le conseiller du roy notaire de Périgueux sous-signé, présents les témoins cy après nommés, a été présente dame Marie de Brunaud veuve de M. Louis de Meredieu, écuyer, seigneur de Mournac, conseiller du présidial et sénéchal de la ville de Périgueux, la ditte dame y habitant en son hôtel p^{se} St-Front et de présent en sa maison noble de Bernardoux p^{se} de Marsac, laquelle de son gré a par ces présentes affermé à Pierre Roubert meunier h^{ant} dans le moulin Levêque p^{se} susd. de Marsac icy présent et acceptant

Savoir est le moulin appelé de L'Evêque sis en lad p^{se} de Marsac sur la rivière de Lisle dans lequel moulin sont des mailleries, trois meules tournantes et un pressoir à huile dont led. preneur sera tenu de laisser le tout ainsi qu'il s'y oblige à la fin de son bail tel que cela sera énoncé et détaillé cy après, en outre demeure compris dans la présente ferme tous batimens, aisines, jardin et près, tels que les précédants fermiers avoient accoutumé de jouir, le présent bail afferme ainsi fait et acceptté par led. Roubert pour le temps et espasse d'une année qui a commané à courir depuis les dix heures de ce matin et doit finir à pareil jour et heure, sera tenu led. Roubert de payer pour lad. année la somme de quatre cent livres, savoir d'aujourd'huy en six mois deux cent livres et les autres deux cent livres à la fin du dit bail, en outre sera tenu de donner outre le prix cy dessus dix paires de canards à la St Michel moyenant quoy lad. dame promet de faire jouir plainement et paisiblement led. preneur, luy tenir l'eau droite, de fournir, faire ouvrir et placer quand besoin sera tous gros bois qui seront nécessaires aud. moulin, même pour les lunages tant dans l'eau que hors de l'eau et à l'égard des (petits) bois pour les pailles, rouets, la vis du pressoir et tous autres ustancilles qui viendroient à manquer led. preneur les fera travailler et placer à ses dépens et sera tenu de laisser en sortant le tout comm'il suit

Moulin de L'Evêque

Savoir le portail d'entrée double en asses bon état soutenu par quatre tapes et leurs gonts garni d'une serre faisant deux tours avec sa . . . clef y ayant un vallet de fert par le derrière et un petit anau sur le devant, en entrant dans ycelluy moulin sur main gauche sont les mailleries en état, le premier moulin ayant dix sept pouces de meule de Bergerac garni de ses saradous et bâtiment dessus y celluy sont cinq planches non attachées, une échelle et une trémie, au devant est une mait, sur main droite, sont les pailles et guide en état, la fenêtre qui est entre les deux pailles fermant avec un vallet de bois, simple soutenu par deux tapes avec ses gonts, garni d'un verrouil à la suite d'y celluy moulin est une poille à huile en état, à la suite est un autre moulin dont les meules sont de Bergerac de l'épaisseur de dix sept pouces garni comme le précédant à l'exception qu'il ny a que trois planches non attachées, et enfin l'autre moulin qui est adjacent ayant ses meules de Bergerac de l'épesseur de quatorze pouces et demi garni comme les précédants y ayant cinq planches non attachées, la fenêtre qui est sur la ditte main droite fermant avec un vollet simple soutenu par deux tapes et gonts fermant avec un verrouil, entre les deux dittes fenêtres est une écurie, la porte en bois, simple, à my uzée soutenue par deux tapes et gonts fermant avec un verrouil, dans laquelle écurie est un ... (ratelier ?) en assez bon état, y ayant un bac de pierre, la porte de l'écluse simple soutenue par deux tapes avec ses gonts fermant avec un verrouil en tournant sur main droite est une petite fenêtre fermant avec un verouil, et suivant led. alignement est un pressoir à huile garni de tous ses ustancilles en fer et en bois, en état, la fenêtre qui y donne jour à my uzée soutenue par deux tapes et gonts garnie d'un verouil, la marzelle et meule où l'on presse les noix en bon état, la fenêtre qui y donne jour garnie comme la précédente, l'étable des cochons fait de planches, la porte neuve soutenue par deux tapes et gonts, garnie d'un verouil. L'escailler pour monter dans les chambres composé de douze marches uzées, au haut dy celluy est une chambre où il y a à dire un tiers du planche, le restant pouri et troué, y ayant une vis pour le pressoir à huile, dans icelle chambre est une fenêtre où est un vollet simple soutenu par deux tapes et gonts garni d'un verouil, dans lad. chambre sur main droite est une porte simple soutenue par ses tapes et gonts garnie

Moulin de L'Evêque

d'un verouil, étant entré dans une chambre carrelée en partie où il y a un four en état, les deux fenêtres qui sont dans lad. chambre fermant avec un volet soutenus chacun par deux tapes et gonts garnis d'un verouil chacun et étant retourné au haut dud. escailler sur main gauche est une porte simple soutenue par deux tapes et gonts, fermant avec un loquet, laquelle ayant ouvert, sommes entrés dans une chambre, le planché de laquelle est troué en divers endroits, le foyer décarrelé, la fenêtre fermant avec un volet simple soutenu par deux tapes et gonts fermants avec un verouil, la fenêtre qui donne sur l'entrée du moulin fermant à deux battants simples soutenus par quatre tapes et gonts fermant avec un vallet de fer, le clairvoy qui est au-dessus de l'evier simple soutenu par deux tapes et gonts fermant avec un crochet, au dessus dycelle est une grenier en assez bon état, celluy qui est sur la première chambre ayant à dire, la moitié des planches, la couverture dud. moulin en état :

demeure au surplus led. preneur chargé du soins du bateau qui est pour le service dud. moulin, lequel est garni d'une chene de fer, d'un cademat avec sa clef et laissera en sortant une barre de fert pesant seize livres, pourra prendre led. fermier du curage des arbres qui sont compris dans sa ferme sans les endommager, ne pourra les couper ny arracher sans l'expres commendant de lad. dame ny meme sous-affermer led. moulin que de son consentement, et sera tenu comme s'oblige led. preneur de laisser le tout au meme et semblable état qu'il est énoncé en par lad. dame remplissant les conditions cy-dessus et pour l'exécution du contenu aux présentes les parties chacune en droit soi ont obligé, affecté et hypothéqué tous et un chacun leurs biens presants et avenirs dont et du tout ils nous ont requis acte que leur ay concédé, fait, passé és la demeure de lad. dame size en la p^{se} de Marsac en présence de Charles Constant praticien habitant de la ville de Périgueux et de Jean Chapeau domestique habitant de lad. p^{se} de Marsac, témoins connus, et a led. Constant signé avec lad. dame et moy et non le dit Roubert preneur ny le dit Jean Chapeau témoin qui ont déclaré ne savoir de ce par de nous enquis, le trante septembre mille sept cent quatre vingt deux après midy.

Signé : Bruneau de Meredieu, Lavavé, Constant

Moulin de L'Evêque

2. - Annonce parue le mercredi 20 juillet 1825 dans le
le bulletin du département de la Dordogne - N° 500 -
p. 8 (ADD, 3 K.78)

A affermer pour 5, 7 ou 9 ans, au gré du preneur un très beau moulin, appelé de L'Evêque, en la commune de Marsac, près Périgueux, sur la rivière de l'Isle, assorti de quatre meules, d'un fouloir à étoffe, d'un pressoir à huile bien achalandé, et de près et terres labourables. Le propriétaire fournira, si on le désire, un cheptel jusqu'à concurrence de 800 frs.

S'adresser à Me Gilles-Lagrange, notaire à Px

MOULIN DU CHAMBON

<u>Commune</u>	MARSAC-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24256
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Périgueux	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Périgueux-Ouest 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 46604 Y = 32263	
<u>Cadastre</u>	Année 1829 - Section B 1 ^o div ^o	Parcelle 68
	Année 1983 - Section AA	Parcelle 04
<u>Propriétaire</u>	Melle Françoise Chassain de Marcilly Le Chambon 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE	

Moulin du Chambon

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p . 167 à 176

Cliché Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1983	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1829	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.17 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1832	85.24.95 V
Doc. 3	Plan de l'usine et des moteurs	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Moulin et dépendance. Elévations postérieure et latérale droite vues de la rive droite
Fig. 2	Dépendance. Elévations antérieure et latérale gauche vues du nord-ouest
Fig. 3	Dépendance et moulin. Elévation latérale gauche
Fig. 4	Moulin. Cuve et coursier
Fig. 5	Moulin. Salle des meules
Fig. 6	Dépendance. Béliet type "Bollée"
Fig. 7	Dépendance. Pompe à piston
Fig. 8	Dépendance. Pompe aspirante et foulante

Moulin du Chambon

I. - HISTORIQUE

En novembre 1228, "le chevalier Bertrand de Geoffroy donna, en présence de ce prince (Archambaud, comte du Périgord), à Helie de la Barthe, maître du Temple en Périgord et à Guillaume de Traulegâ, précepteur d'Andrivaux, tous ses droits sur le moulin du Chambon" (IV-3 et V.1).

En 1312, après la suppression de l'Ordre du Temple au concile de Vienne par Clément V, la commanderie d'Andrivaux - et le moulin - passent aux mains de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Le moulin est vraisemblablement détruit avant 1373 par les soudards anglais (IV-4).

Au XVIII^e siècle, il dépend du manoir du Chambon, demeure des Arnaud et des Chabaneix, mais reste dans la mouvance de la commanderie (IV-5). Le meunier est soumis aux corvées de transport car il possède des chevaux (IV-6).

La suppression du moulin est proposée en 1764 par le Service de la navigation. Il est affermé 200 livres et l'on prévoit une indemnité de 200 livres seulement, "attendu l'état de dépérissement où est ce moulin et la dépense annuelle qu'exige l'entretien de sa dique" (IV-7). Dans l'attente de l'indemnité, le propriétaire, "M. Chambon", néglige toute réparation, de sorte qu'en 1767, le moulin "est étayé de tous les côtés et menace d'une ruine prochaine"(IV-8).

En 1789, l'outillage se compose de trois paires de meules à grains (IV-9):

A la fin du XVIII^e siècle, des pompes sont établies pour l'irrigation des prés alentours (IV-10).

En 1833, trois rouets à cuve mettent en mouvement les trois paires de meules à grains et un quatrième actionne alternativement une meule à huile et les pompes, que le propriétaire, Marc Montagut, désire changer en 1843 (IV-10).

Une nouvelle modernisation intervient en 1885 : une pompe aspirante et foulante est remplacée par des béliers installés près de la rive (IV-11).

En 1902, la "meunerie" est signalée abandonnée

Doc. 2

Doc. 3

Moulin du Chambon

depuis plusieurs années. Les deux premiers orifices de prise d'eau, près du barrage, sont murés ; ensuite demeurent deux paires de meules à grains inutilisées mais possédant toujours chacune leur petite turbine. Le dernier moteur en activité est une turbine Fontaine qui actionne des pompes pour l'alimentation en eau du château, alors que deux béliers type "Bollée" assurent l'irrigation (IV-12).

En 1935, les béliers ne fonctionnent plus et "les bâtiments sont actuellement inhabitables". Le mur oriental, le plus fissuré, est réparé en 1937 (IV-2).

En 1947, le moulin - "élévation d'eau" - est signalé en reconstruction (IV-13).

Les pompes fonctionnent encore quelques années, avant de s'arrêter définitivement. Les bâtiments sont maintenant désaffectés mais conservent encore quelque outillage.

II. - DESCRIPTION

1. - Situation

Pl. 1

Le moulin du Chambon est bâti sur la rive gauche de l'Isle, au centre de la plaine, non loin du hameau de la Cave.

Il appartenait autrefois à un domaine important. Il est établi à une trentaine de mètres en contrebas du logis principal, grosse maison bourgeoise du XIX^e siècle.

Pl. 2

Il comprend deux bâtiments accolés : le moulin proprement dit et une importante dépendance abritant les pompes. Son barrage est long de 112 mètres et s'appuie sur la rive droite à un pertuis attenant à l'ilot de l'écluse.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Le soubassement allie pierres de taille et briques.

Les murs sont en appareil régulier de pierres de taille, laissé apparent et relayé par endroits par de la maçonnerie de cailloux calcaires, utilisée notamment pour le doublage intérieur des murs de la dépendance.

Les toits du moulin et du porche sont couverts en tuiles creuses, celui de la dépendance en tuiles plates.

Moulin du Chambon

3. - Plan et coupes

Les deux bâtiments ne comportent chacun qu'une pièce et un seul niveau d'élévation.

La salle des meules est longue de 10 mètres et large de 6.

Sa dépendance, plus vaste -12 X 7,50 mètres -, est décalée vers l'aval.

Les deux portes ouvertes dans le décrochement nord-est sont protégées par un porche à structure en bois.

4. - Elévations extérieures

Moulin

Elévation antérieure : la seule baie ouverte dans l'élévation occidentale, partiellement masquée par la dépendance, est une porte à deux vantaux. Son linteau, constitué d'un bloc de calcaire monolithe, porte gravé la date "1777".

Elévation postérieure : une porte permet d'accéder à une minuscule plate-forme près du barrage.

Elévation latérale gauche : la pierre de taille est utilisée en assises régulières jusqu'au sommet des deux arches. Un appareil plus grossier lui succède ensuite.

Elévation latérale droite : les cinq éperons séparent quatre orifices de prise d'eau, murées. Ils se composent d'une fourrure de terre, briques et pierres, recouverte d'un parement de pierres de taille et ciment. Ils sont engagés dans un mur dont la moitié supérieure est en maçonnerie de cailloux calcaires.

Une cinquième ouverture apparaît sous le porche ; elle alimentait les pompes.

Fig. 1

Fig. 2 et 3

Fig. 1

Moulin du Chambon

Fig. 2

Dépendance

Elévation antérieure : un grand portail, à deux vantaux et linteau en bois, occupe la moitié de la face ouest et s'élève jusque sous le toit.

Fig. 2 et 3

Elévation latérale gauche : un ressaut taluté distingue le soubassement, percé d'un orifice rectangulaire correspondant au canal d'évacuation d'eau des pompes, du mur gouttereau.

Une baie murée apparaît à l'est, alors qu'à l'ouest la pierre de taille cède le pas devant la maçonnerie de cailloux calcaires.

5. - Couvertures

Le toit du moulin ne comporte qu'une seule croupe à l'est.

La toiture à croupes de la dépendance possède de fortes pentes : sa hauteur est sensiblement la même que celle des murs du bâtiment. Au nord-est, elle se poursuit dans le prolongement du mur du moulin ; un aisselier en soutient l'angle.

La charpente n'a pas été étudiée.

6. - Distribution intérieure

Elle n'a pas changé depuis 1901.

Fig. 5

Moulin

La salle des meules est divisée longitudinalement : le tiers nord n'a plus de plancher en bois, recouvrant les deux chambres d'eau, alors qu'au sud de grandes dalles calcaires surmontent les coursiers.

Fig. 4

Les deux coursiers orientaux se terminent en "sifflet". Ils ouvraient sur des cuves en pierre et en bois : le soubassement s'arrondit en quart de cercle au débouché du "sifflet" ; les cuves en bois ont disparu.

Fig. 4

Le système moteur est conservé complet dans les coursiers occidentaux. Chacune des deux petites

Moulin du Chambon

turbines demeure fixée sur le petit fer, lui-même, relié à l'anille de la meule volante. Les deux paires de meules, cerclées de fer, reposent sur leur socle en pierre.

L'emplacement des quatre vannes est encore visible dans le sol. Près de la deuxième, un morceau de bois vertical est fixé dans le mur. Creusé de trous disposés en quinconce, il servait d'appui au levier de fer - le "ringard" ou "ringau" - utilisé pour lever ou baisser les vannes - "pelles" - de bois.

Dans le mur ouest, une porte murée est visible. Elle permettait l'accès direct à la dépendance.

Dépendance

Chaque long mur est doublé, jusqu'à environ un mètre de son faite, en maçonnerie de cailloux calcaires sur laquelle reposent six dèes en pierre de taille supportant la charpente. Le troisième près de la porte se poursuit en chaînage sur la moitié de la hauteur du mur.

Une niche couverte en cul de four a été ménagée dans ce même mur sud, près de la porte latérale, pour permettre l'installation d'une vanne et de son cric.

Le côté opposé de la pièce est occupé par une estrade en bois, haute de 1,20 mètre.

Les pompes ont été conservées en place.

Sous l'estrade, une fosse accueille les deux béliers type "Bollée".

La turbine Fontaine faisait fonctionner une petite pompe à piston par un système de roues dentées, poulies et courroies, et finalement une manivelle et une bielle. Elle semble avoir également actionné une pompe à spirale.

L'eau était élevée dans une citerne placée sous le toit, en hauteur afin d'avoir plus de pression.

La pompe aspirante et foulante, au revers du mur

Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8

Moulin du Chambon

occidental du moulin, se compose de deux corps verticaux indépendants. Chaque piston était mis en mouvement par l'intermédiaire d'une tige en fer reliée par une grosse chaîne, semblable à une chaîne de vélo, à un balancier en bois.

111. - NOTE DE SYNTHESE

La date "1777" gravée sur le linteau de la porte correspond certainement à une reconstruction du moulin qui "menaçait ruine" en 1767.

La mise en place des pompes a vraisemblablement eu pour conséquence la condamnation de la porte qui faisait communiquer le moulin et sa dépendance, désormais située derrière la pompe aspirante et foulante. Elle a également dû entraîner l'allongement de la dépendance de trois ou quatre mètres : la maçonnerie remplace la pierre de taille à l'extrémité de son mur nord, alors qu'au sud les assises régulières s'interrompent suivant une ligne verticale. La charpente atteste de cette transformation : les trois fermes occidentales sont fortement liées entr'elles alors que celles à l'est sont indépendantes.

La station de pompage a supplanté en intérêt un moulin non modernisé. Elle est peut être cause de la disparition de l'activité meunière, mais a permis la conservation des bâtiments sans trop de modifications.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.95 = Ecluse du Chambon N° 35
2. - ADD, S.149 = Moulin du Chambon
3. - DU BOURG A. Ordre de Malte - Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem dans le Sud-Ouest de la France ...
Toulouse, 1883 - p. 522
4. - GENDRY Suzanne. - "Andrivaux" - dans : B.S.H.A.P. - 1971, tome XCVIII - p. 175
5. - GENDRY Suzanne, op-cit., p. 195
6. - ADD, Périgueux HH.2 = 1761 - Etat de tous les particuliers qui ont des boeufs dans les paroisses de la banlieue sujets aux corvées.
7. - ADD, S.112 = 1er août 1764 - Toisé et estimation des ouvrages à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle ... levé par lardif.
8. - ADD, IC.14 = 2 septembre 1767. - Mémoire d'après les plans levés et dressés de la rivière de l'Isle...
9. - ADD, 6M.520 = 1789-1800 - Statistique des moulins.
10. - ADD, S.149 = 15 janvier 1843 - Lettre de Marc Montagut, propriétaire du domaine du Chambon, au préfet.
11. - ADD, S.149 = 8 septembre 1885 - Rapport sur la demande de modification du vannage de l'usine du Chambon.
12. - ADD, S.149 = 5 novembre 1902 - Procès-verbal de visite des lieux.
13. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle, rapport sur les usines.

Moulin du Chambon

V. - ANNEXES

1. - Donation du moulin du Chambon au temple d'Andrivaux, en l'an 1228. Arch. Andrivaux, L.I. Cité par DU BOURG, op-cit., pièces justificatives LXXXIX.

Arcambaldus, Comes Pétragoricensis, omnibus ad quos litterae istae pervenerint salutem, et veritatens diligite. Quum ea, quae perpetuitatem desiderant, scripturis autenticis condecet annotari, per presentes litteras universis et singulis duximus significandum quod Bertrandus Gaufredi, miles, et Wilhelmus Bertrandi, frater suus, in nostrâ presentiâ constituti, dederunt in helimosinam, pro salute animarum suarum, Deo, domui et fratibus Templi d'Andrivals et habendum perpetuò concesserunt quicquid juris habebant vel habere poterant in molendino de chambo, qui fuit B. Gaeli et omnibus aliis pertinentibus ad illum molendinum, promittentes et concedentes coràm nobis se ratam et firmam perpetuò habituros donationem istam. Nos, ad requisitionem et preces dictorum Bertrandi et Wilhelmi fratris sui, presentes littaras sigillo nostro roboratas, Heliae de la Barda, Magistro, G. de Traulegâ, Praeceptorî, et aliis fratibus dictae domus, in testimonium duximus concedentis. Actum Anno Verbi Incarnati M.CC.XXVIII., mense Novembris. Hujus donacionis testes sunt P. Bramansionis, cellerarius d'Andrivals, Helias de Saumur, S. et B. de la Yla, milites.

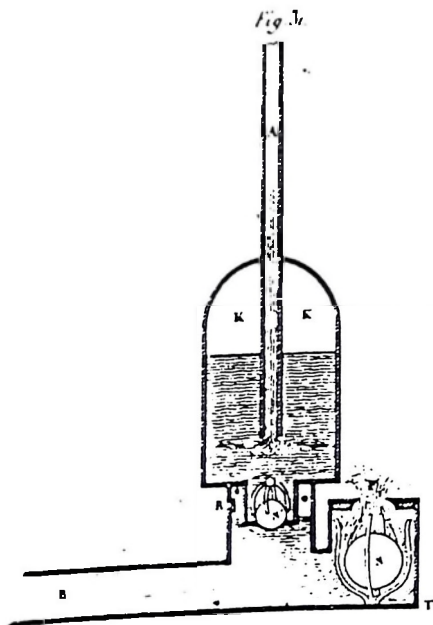
2. - Le béliier hydraulique

Pompes diverses. — Béliier hydraulique. — Lorsqu'on dispose de chute d'eau motrice, on peut se servir du béliier hydraulique qui utilise la surpression créée par l'arrêt brusque d'une colonne d'eau pour élever une partie de l'eau de cette colonne à une hauteur pouvant varier de cinq à trente fois la hauteur de chute, avec un rendement compris entre 50 et 80 p. 100 suivant les dimensions.

L'idée de cette machine semble due à Whitehurst (1772), mais c'est Montgolfier qui la réalisa le premier en 1796. L'appareil fut perfectionné plus tard par Bollée, puis par Leblanc et Sommelier.

Le béliier se compose essentiellement d'un conduit horizontal communiquant d'une part avec un réservoir d'amont, d'autre part avec une capacité formant réservoir d'air, d'où part un tuyau d'ascension. Le conduit porte une soupape d'ascension, à l'entrée de la capacité, et une soupape d'évacuation. L'eau arrivant dans le conduit sort d'abord par la soupape d'évacuation. La vitesse d'écoulement devient bientôt assez grande pour provoquer la fermeture de cette soupape. Le courant d'eau dans le conduit produit alors un coup de béliier qui ouvre la soupape du réservoir d'air. L'eau pénètre dans ce réservoir et comprime l'air. Cet air agit alors pour refermer la soupape et chasser l'eau dans le tuyau d'ascension. La pression dans le conduit étant ramenée à sa valeur primitive, l'eau ressort par la soupape d'évacuation et ainsi de suite.

Extrait du Dictionnaire Larousse de l'industrie et des arts et métiers. 1935



Extrait de : BISTON Valentin
et JANVIER

Nouveau manuel complet du
mécanicien fontanier, pompier,
plombier...

Paris, 1840.

POMPIER, PLOMBIER.

71

quelconque, et dont l'écoulement est rendu libre ensuite, n'acquiert toute sa vitesse qu'après un certain espace de tems.

L'inverse a pareillement lieu, c'est-à-dire que si on arrête spontanément dans un tube l'écoulement d'un liquide quelconque, le moment d'arrêt ne sera pas instantané dans toute la masse du liquide contenu dans les tubes; mais il faudra pour cela un certain intervalle de tems qui, de même que pour l'autre cas, sera relatif à la longueur des tubes, et aussi à la quantité de liquide contenu.

L'élasticité de la matière et du métal des tubes favorise beaucoup ces réactions du liquide; mais, dans le bélier hydraulique, on a su en augmenter encore l'effet par des réservoirs d'air ménagés à dessein.

Fig. 31. BTF est un tube auquel on donne communément le nom de *corps de bélier*; il reçoit par B le courant de l'eau dont on veut élever une portion. Ce tube porte deux ouvertures, une en F qui communique à l'air libre, l'autre en S' qui communique avec le réservoir à air K K. Ces deux ouvertures sont calibrées, rodées, et même garnies de cuir, afin de pouvoir recevoir exactement les deux sphères creuses et métalliques S et S'.

Ces deux sphères ou soupapes, qui ne doivent pas être plus pesantes que deux fois leur déplacement d'eau, sont en outre limitées dans leur jeu par des muselières placées en dessous et en dessus de l'une et l'autre ouverture.

Du Bélier hydraulique.

Le principe sur lequel repose l'effet du bélier hydraulique est qu'un liquide arrêté d'abord dans un tube

MANUEL DU MÉCANICIEN, FONTAINIER.

La capacité KK est liée avec le corps du bélier de manière à laisser libre un autre réservoir à air OO, de l'élasticité duquel on doit profiter.

Maintenant, voici comment s'opère le jeu de cette machine, dont l'invention est due à Montgolfier :

L'eau de la source arrive par B, et acquiert, en s'écoulant par F, une vitesse relative à la hauteur de son niveau; avant cette opération les deux boules S' et S, en vertu de leur pesanteur, s'appliquaient, l'une S' contre son ouverture sous-jacente, l'autre S en dedans de sa muselière.

Mais l'eau, en s'écoulant par F, finit par acquérir toute sa vitesse; alors la soupape S est entraînée à se soulever, et s'applique avec force contre l'ouverture en F. La colonne liquide réagit sur les tubes du corps du bélier, sur l'air contenu en OO, et lorsque cet air est suffisamment comprimé, la soupape S' se soulève, et laisse entrer une portion d'eau dans la capacité KK. L'air de cette seconde capacité se trouve aussi comprimé. Ensuite l'eau ayant repris son état d'inertie, les deux soupapes retombent dans leurs places respectives, l'air comprimé dans l'espace KK se dilate, et l'eau monte dans le tube d'ascension A.

Alors l'écoulement du liquide recommence, et donne lieu aux mêmes phénomènes.

L'air contenu dans les capacités KK et OO se consume assez promptement; pour l'entretenir on établit en R une soupape qui ouvre de dehors en dedans.

POMPIER, PLOMBIER.

73

Alors, à chaque descente de la soupape S, cet espace s'alimente d'air, et en fournit même à l'autre capacité KK.

La partie BTF s'appelle corps du bélier.

A, tuyau d'ascension.

RT, tête du bélier.

S, soupape d'arrêt.

S', soupape d'ascension.

M. Hatchette considère le bélier hydraulique comme une de nos meilleures machines, relativement aux effets produits, à la dépense de construction et à la commodité d'installation; mais son produit de 0,67 de la force employée, s'il est supérieur à celui de toutes nos autres machines hydrauliques, est encore inférieur à celui de la vis d'Archimède, qui est de 0,74.

Le bélier hydraulique de Montgolfier a reçu ce nom de bélier en regard aux secousses énormes produites par le choc des boulets creux contre les orifices qu'ils bouchent dans les tems convenables. Ces secousses produisent probablement dans cette machine le même effet que dans toutes les mécaniques employées dans les arts et métiers, c'est-à-dire une grande destruction de force motrice.

Ces secousses sont-elles nécessaires au jeu du bélier pour obtenir une prompte réaction de la part du liquide, ou n'y aurait-il pas une moyenne telle qu'une bonne portion de ces secousses fût détruite avec utilité dans l'effet?

MOULIN DE LA ROCHE

Commune ANNESSE-ET-BEAULIEU N° INSEE : 24010
Département Dordogne
Arrondissement Périgueux
Canton Saint-Astier

Carte I.G.N. Feuille Périgueux-Ouest 7-8
Echelle 1/25000^e
Lambert 3 X = 46520 Y = 32281

Cadastre Année 1805 - Section B 3^o div^o Parcelle 803
Année 1979 - Section AE Parcelle 69

Propriétaire S.C.I. du Moulin de La Roche
Moulin de Leymeronnie
Busserolles - 24430 PIEGUT PLUVIERS

Moulin de la Roche

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 177 à 186

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1805	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.18. Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1844	85.24.123 V
Doc. 3	Plan de détail - 1902	Photocopie
Doc. 4	Plan de l'usine et des moteurs - 1904	Photocopie
Doc. 5	Elévations antérieure et latérale gauche - 1908	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 2	Elévation postérieure
Fig. 3	Elévation latérale gauche
Fig. 4	Les machines dans l'angle sud-ouest

MOULIN DE LA ROCHE

I. - HISTORIQUE

Doc. 1

En 1685, le moulin appartient à la famille de Leymarie, demeurant au château de La Roche-et-Beaulieu, proche. Le moulin est en mauvais état "menaçant ruine sur les conduits de l'eau de la maillerie, pilons et trois meules à blé et à huile" (IV-3).

Un "verbailh" de 1703 (IV-4) et un autre de 1786 (IV-6 et V-1) précisent l'agencement du bâtiment. La maillerie ou "fouloir" est mise en mouvement par une roue verticale. Elle est installée sur la rive en avant du moulin, séparée de lui par une "fausse-paille", vanne de décharge surmontée d'un pont. Elle possède un grenier. Le moulin est éclairé par au moins trois fenêtres. Il ouvre sur la rive par une porte à deux battants, ayant deux autres portes conduisant l'une au canal de fuite et l'autre au barrage. L'outillage principal consiste en trois paires de meules à grains, chaque volante est fixée par un "paufer" sur un "roudet" qui tourne dans sa cuve. La meule à huile tourne dans sa "marzelle". Elle aussi est mue par un rouet. Elle est accompagnée d'une "poile à frire les essarniaux" (cerneaux de noix) et d'un pressoir. Une deuxième roue verticale actionne "quatre pillons à piller le millet".

En 1758-1759, les inondations de l'hiver ébranlent fortement le bâtiment. Les murs, hauts de 19 pieds - 5,70 mètres - et larges à leur base de quatre pieds - 1,20 mètre - sont crevassés et déversés. La maillerie et l'une des trois paires de meules sont rendues momentanément inutilisables (IV-5).

Affermé à "moitié mouture et produits" en 1824, il se compose "du local proprement dit moulin où sont placées trois meules tournantes et un pressoir à huile, d'une maison pour le meunier, écurie, parcs à cochon, jardin ..." (IV-7 et 8).

En 1848, il possède cinq rouets à cuve et conserve le même outillage augmenté d'une pompe pour élever l'eau au château (IV-10)

Un nouveau pressoir à huile est installé en 1886, à chapeau et engrenages en fonte (IV-9).

Doc. 2

Moulin de La Roche

En 1885, le logement du meunier est signalé au-dessus du moulin, dont le matériel est en assez mauvais état par défaut d'entretien (IV-9).

Le moulin est racheté vers 1891 par Félix Clément qui, en 1892, remplace les deux rouets proches de la rive par une turbine actionnant une bluterie et des pompes élevant l'eau d'une source pour l'alimentation du château et l'eau de la rivière pour l'irrigation des prairies alentours (IV-10).

Doc. 4

En 1905, il est équipé, de la rive droite vers le barrage, d'une turbine Fontaine commandant une pompe aspirante et foulante, d'un rouet à cuve servant la meule à huile et d'une deuxième turbine, centripète, animant la minoterie et une dynamo pour son éclairage et celui du château (IV-11). Il a le même plan en "T" qu'actuellement mais présente plusieurs niveaux d'élévation : à l'est, la partie jouxtant le barrage et le corps attenant, la branche du "T", constituent un bâtiment bas dominé par la partie ouest pourvue d'un étage. La maison, distincte, est signalée au sud, proche des magasins et à l'entrée d'un passage voûté surmonté d'une terrasse.

En 1938, les moteurs subsistent identiques. Mais en 1947, ils ne sont plus utilisés que pour les pompes et pour produire de l'électricité (IV-12).

Le bâtiment et ses dépendances, abandonnés, sont rachetés en 1984 par M. Allafort. La même année, la toiture est refaite et les murs consolidés. Après divers réaménagements et réparations, une microcentrale est installée dans la bâtisse, réutilisant les deux turbines Dumont laissées en place (IV-13).

II. - DESCRIPTION

1. - Situation et plan d'ensemble

Pi. 1

Au niveau du village de La Cave, l'Isle oblique vers le nord, butte contre les hautes collines calcaires de Beaulieu, qu'elle longe avant de s'échapper vers le sud. Le moulin a pris place au pied du château de Beaulieu, coincé entre la roche et la rivière, assagie par son barrage long de 177 mètres.

Doc. 3

Il se compose d'un vaste corps de bâtiment, auquel on accède par un passage couvert de trois voutes d'arêtes supportant une terrasse. Les dépendances sont constituées par une maison, remplacée par un transformateur puis abandonnée, et une grange, situées au sud.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires, revêtue d'un crépi blanc.

Le soubassement et certaines parties de murs sont en pierres de taille, de même que les chaînes d'angle et les encadrements de baies.

Le toit est couvert de plaquettes de fibro-ciment imitant l'ardoise.

3. - Plan et coupe

Le moulin présente un plan en "I" : plan rectangulaire sur lequel est greffé, en amont, un avant-corps en trapèze.

Il se compose au rez-de-chaussée d'une seule grande salle dont le sol est établi à des niveaux différents.

Un logement avait été aménagé, créant un premier étage qui s'étend depuis le mur oriental jusqu'au niveau de l'éperon. Au-delà, la pièce du rez-de-chaussée monte de fond jusque sous la toiture.

En amont, une terrasse couvre l'éperon et l'arche ouest.

Fig. 1 et Doc. 5

4. - Elévations extérieures

Elévation antérieure (nord) : façade à trois travées
La porte ouverte dans l'avant-corps central, bâti sur l'éperon, permet l'accès au rez-de-chaussée et au premier étage. Une porte condamnée apparaît dans le mur gauche, en retour de l'avant-corps. Une troisième porte, dans la travée de droite, sert d'entrée principale à la centrale.

Fig. 2

Elévation postérieure : deux décrochements successifs du mur de façade délimitent trois travées.

L'arche de la travée ouest est occupée par un caisson de turbine protégé par un linteau en fer. La fenêtre occidentale semble la plus récente des quatre baies visibles (trois fenêtres et un oculus muré).

La travée centrale est ouverte d'une porte, donnant sur un escalier extérieur et surmontée d'une fenêtre toute en hauteur.

L'arche de la travée orientale a été conservée.

Elévation latérale gauche : deux fenêtres murées.

5. - Couverture

Un toit à deux versants coiffe le bâtiment et se prolonge trois mètres plus loin jusqu'au mur de soutènement qui, retenant la terre, protège le chemin. Un deuxième passage couvert est ainsi créé.

6. - Distribution intérieure

Le sol de la grande salle du rez-de-chaussée est creusé de trois fosses. Celle à chaque extrémité contient le volant et le multiplicateur de vitesse d'une turbine. Celle au centre, plus petite et couverte, permet l'accès à l'escalier extérieur.

Fig. 4

Moulin de La Roche

Une plate-forme a été bâtie, protégeant l'appareillage électrique des crues.

A l'est, des piliers en briques et en béton supportent l'étage, ancienne habitation du gardien.

111. - NOTE DE SYNTHÈSE

Après 1904, un étage a été construit à l'est, portant l'ensemble de la bâtisse à une même hauteur. Cette étape de construction apparaît sur la façade aval ; les baies de la travée occidentale sont plus anciennes que celles des autres travées.

Cependant, le bâtiment lui-même ne semble pas antérieur au XIX^e siècle. Il pourrait résulter d'une reconstruction, totale ou partielle, réalisée entre 1805 - date d'établissement du plan cadastral - et 1826, année où un bail précise que le moulin est neuf.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.95, = Ecluse de La Roche N° 34
2. - ADD, S.149 = Moulin de La Roche
3. - ADD, 2E.1797/25 = 2 juin 1685 - "Verbailh" des travaux, établi par Jean de Leymarie, sieur de La Roche
4. - ADD, 2E-1797/25 = 2 mai 1703 - "Procès-verbailh des bastimens et autres chozes de feu noble Jean de Leymarie, escuyer, seigneur de La Roche".
5. - ADD, 2E.1797/25 = 25 mai 1759 - Lettre de Sr Jean de Leymarie à M. le juge ordinaire de Razac.
6. - ADD, 2E.1797/25 = 26 et 28 aout 1786 - Afferme du moulin consentie par dame Marie de Belcier, veuve de Jean de Leymarie, à Sicaire et Pierre Rey ; suivie d'un "verbailh" cf. V-1
7. - ADD. 3E.2839/193 = 17 décembre 1824 - Bail à moitié consenti par M. Raymond de Leymarie à Francis Lamy et Jeanne Hyrrondeau
8. - ADD. 3E. 2840/160 = 30 juin 1826 - Procès-verbal constatant les ustensiles donnés par M. de Leymarie aux nommés Rey, meuniers à La Roche. cf. V-2.
9. - ADD, 5U.356 = 27 mai 1886 - Rapport d'expert établi à la demande de Mme Vve Pradier et des époux Gasson Bugeaud d'Isly contre leurs meuniers, les époux Bouthier.
10. - ADD, S.149 = 10 août 1904 - Notice sur l'usine de La Roche par Félix Clément.
11. - ADD, S.149 = 18 juin 1905 - Procès-verbal de visite des lieux.
12. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle, rapport sur les différentes usines.
13. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. Allafort, propriétaire du moulin.

Le fond de Leymarie - ADD, 2E.1797/1 à 191 - comporte deux liasses se rapportant au moulin de La Roche. Elles portent les numéros 25 (1580 - an III) et 56 (1518-1567). Seule la première a fait l'objet d'un dépouillement partiel.

V. - ANNEXES

1. - Procès-verbal constatant l'état du moulin le 28 août 1786
(ADD, 2E.1797/25)

Il est placé à la suite d'un contrat d'afferme
consenti le 26 août 1786 par dame Marie de Belcier, veuve du Sr Jean de
Leymarie, à Sicaire et Pierre Rey, père et fils, tous deux meuniers.

Et advenant l'vingt huit jours d'août Mille Sept
cent quatre vingt sept indiqué par le susdit contrat
de ferme Nous Notaire Royal susdit et sousigné
accompagné de nos témoins cy après nommés Nous
Sommes allés aux lieux de La Roche parville
de Beauvais où Nous avons fait rencontre de ladite
Dame de Belcier de La Roche le susdit Rey père et
fils lesquels Nous ont requis de vouloir sur le
champ procéder au verbal du dit Moulin de La
Roche et autres Bâtimens en dépendant et à l'instar
Le dit Requérant Nous y ayant conduit Nous avons
En présence de nos témoins procédés au Mesure dont le
de l'annerie qui suit savoir que première lieu
qu'il a l'autre dudit Moulin nous avons trouvé la por
faite à deux batants plus que d'usage

Neuf d'un côté soutenu chaque balant par deux tapes et gousse fermant
 avec serres et clef sans ^{serres} serres de la passant dans

Les Moulins Laxou tenré composé de trois meules tournantes

et son pressoir tout bien en état d'usage des

quaites qui sont au devant des Moulins que nous avons

trouvé fort vieilles et plus que de My usées Les Moulins

avec leurs grappilles dont deux de Métal et l'autre

en bois abbeu bonne puis examinant les pails de

Moulins de même que la fausse paille nous avons

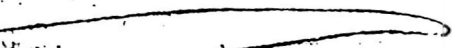
trouvé le tout neuf ensuite examinant la porte qui

est au devant des Mailleries nous l'avons trouvée de bon

jour de ^{meille} Meille et fort vieilles sans fermeture soutenu

seulement par une tapes et un gous, de la examinant

~~Les~~


 dixième page de la fenêtre qui est de l'autre côté des Vitres Mailles

Nous l'avons trouvée sans tape sans gous et sans

fermeture, puis examinant la porte qui donne sur la

de foye du Moulin Nous l'avons trouvée toute nue

de bois tout à fait soutenu par deux tapes et deux

gous fermant avec un verrouil la fenêtre qui se

sur l'anneau de foye plus qu'au-dessus soutenu par

deux petits tapes et gous fermant avec un verrouil de la

examinant l'autre fenêtre qui est de l'autre côté nous

trouvée plus qu'au-dessus soutenu par deux tapes et deux

fermant avec un verrouil et puis examinant la porte

qui conduit sur l'escalier nous l'avons trouvée avec bonne



un seul page
 soutenu par deux tapes et gommé fermant avec un crochets

+ Dans led. Moulin il y a une pierre à saute avec son couvercle

fermant avec un cadenas au sein le dessous de la

couverture dudit Moulin nous avons trouvé bien en état

La porte qui entre dans le grenier qui est au dessus de

Mulleries plus que demy usée soutenu par deux tapes et

gommé fermant avec un crochets de la sous-somme conduite

Dans la maison que le D. premier doit être occupé et

avons trouvé la porte d'entre ademp batente avec bonne

soutenu par quatre tapes et gommé et fermant

avec serrure et clef et un crochets de la passant dans

Dans ledite maison, j'avons trouvé un livre de papiers

faits par la haute, les deux fenêtres de cette

~~1835~~
 1835

Deuxième étage chambre avec cheminée de pierre, en fer, de la cuisine

dans l'autre chambre a cette jonction traversée la porte

tenue a deux balancs plus que de my usée soutenue

par quatre tiges et gous et fermée avec un

crochet de la somme montée dans le grenier ou nous

avons trouvé deux fenêtres dont deux dans le premier

La première est plus grande assés. bonne soutenue par

deux petites tiges et gous et un couplet avec un gous

par le haut de haut, la tige dans fermeture l'écision

ayant seulement une grille de fer. La fenêtre

de l'autre grenier de part de l'autre. Soutenu par

4 ou 5 tiges et gous sans fermeture et la porte qui

est conduit dans le même grenier étant plus que de my usée

Soutenu par deux tapes le gous le sans fermeture et
 de la bousinment la couverture de dalle Maison nous
 L'avez trouvée en bon état, et descendants sortant de la
 bousinment la porte de la table qui est à côté de
 L'édifice maison du côté du couchant nous l'avez trouvée
 de bois de sapin plus que de meuse Soutenu par
 deux tapes et gous fermant avec un verrou et pêne
 bousinment la porte de toute table qui est de laubie
 côté de dalle Maison nous l'avez trouvée assez bon
 Soutenu par deux tapes et gous fermant avec un verrou
 de la nous sommes conduit dans l'écure la porte de l'écure
 la laquelle est assez bon Soutenu par deux tapes
 et gous fermant avec un verrou et pêne montant
 dans la qu'on a pêne avons trouvée la porte de l'écure
 nous Soutenu par deux tapes et gous fermant avec



quelques uns bagues un Ansuil, Les deux finies du d. grenier sans

dehors et dans le grenier avons trouvé la quantité de

soixante quinze quintaux de foin qui se trouvent

sur le d. au par leur enchaînement. La même quantité de

leur fin de bail, de la l'opinionant Le bateau

avons trouvé presque neuf. Est tout ce que les

comprant ont voulu faire verbaliser et qui demeurent

à la charge du d. au, déclarant Etalonne Le d. au foin

et d. au mureux leur portant la suite la somme de trois

littres Le Boisseaux dont acte

fait passé et lu en présence de Leuved

Layrange qu'on charpentier restant au Village

de Layrange parité de Mureux et de pierre tulle

jour Naillien de Mureux au présent Village de

quinzieme page

De La Roche Lesquel sont signés non plus que

Le J. May ayant tout de clair ne se souvient après l'année

Etir par non interpellé Mais bien ladicte Dame avec

nom de la finistre qui donne sur les

même l'usage a été bonne souvenue par deux autres

l'usage de ces fermiers avec un sergent à l'autre

petite finistre de la même genre sur

la minute contrôlée au bureau de l'artier de

le 26 1786 par les la teste qui a été quinze son

seconde condition a

ladite Dame sans &c.

Donn. Galin

Antoine de la Roche

Approuvé des Juges
Nous, Louis
ma main

Moulin de la Roche

2. - 30 juin 1826 - Procès-verbal constatant les ustensiles donnés par M. de Leymarie aux nommés Rey meuniers à La Roche (ADD, 3E.2840/160)

Devant Rey Champradour, notaire à Mensignac, canton de Grignols, arrondissement de Périgueux, au village de La Roche, château du lieu, commune d'Anesse et Beaulieu, Dordogne, en présence des témoins ci-après nommés, le trente juin mil huit cent vingt six.

Ont comparu M. Raymond Charles de Leymarie, propriétaire habitant du présent château d'une part; Jean, Pierre et Denis Rey, père de deux fils aînés, meuniers, habitant le présent lieu de La Roche, commune d'Anesse et Beaulieu, d'autre part.

Les parties ont dit que par contrat du dix sept avril dernier en forme par nous reçu, M. de Leymarie a donné à titre de bail à ferme aux dits Rey père et fils son moulin du présent lieu de La Roche dite commune d'Anesse ; qu'il fut dit au susdit contrat dud-bail à ferme qu'il serait fait état des ustensiles placés dans le moulin lesquels devront être laissés à la fin du bail en même état, nature et valeur ; que désirant faire constater l'état et situation des moulins, pressoir à huile et ustensiles à leur usage, elles nous requérèrent de leur prêter notre ministère. En conséquence, il a été par nous dressé l'état ci-après pour servir à telles fins que de droit.

Il est reconnu par les dits père et fils et par M. de Leymarie que deux bâtiments du moulin sont neufs et que le troisième sans être absolument neuf est en bon état, que trois rouets des moulins sont neufs et le quatrième à l'usage du pressoir est en bon état ; le pressoir à huile monté dans le bâtiment où sont les moulins, est à deux vis ayant deux mets en fonte doublée en bois noyer, il serre avec un tour en bois, le cable servant à serrer est à demi-usé, les deux pinces en fer appelées servantes destinées à tirer de la mait les pains de noix pèsent toutes deux sept kilogrammes, une grande chaudière en fonte placée dans le moulin à l'usage du pressoir, une grande pierre à huile fermant avec un cademat.

Les dits Rey père et fils reconnaissent qu'il a été remis pour servir à l'usage du moulin les effets ci-après :

Deux petites mesures en bois servant à prendre la mouture, deux grands coffres placés dans le moulin, en bois noyer ferrés et fermant à clef ayant sur le couvercle chacun une trémie en forme d'antonnoir pour introduire le grain, quatre marteaux à piquer et une serre en fer le tout pesant sept kilogrammes. Deux barres de fer appelées ringau du poids de quinze kilogrammes. Un bac rond en douves (cerclé) en bois servant au pressoir, un bois de lit placé dans le moulin fait en forme d'armoire en bois peuplier fermant à deux batans ayant une serrure, lequel bois de lit a été estimé vingt francs, sans que le prix en fasse vente, devant être laissé en nature un crible à roue en fil de fer en bon état, un fût de barrique fermé d'un bout seulement pour mètre la mouture du maïs, un petit banc placé dans le moulin pour poser les sacs. Les meuniers ont reçu de M. de Leymarie cinq kilogrammes et demi plomb en bales pour les filets, un bateau de M. de Leymarie qu'ils reconnaissent être en bon état. De l'entretien duquel ils demeurent chargés.

Les dits Rey meuniers reconnaissent encore que les quatre cuves à l'usage des moulins sont neuves, que la pelle du moulin d'en bas est neuve et les autres trois en bon état. Qu'en général, les portes et fenêtres du local proprement dit moulin, de la maison d'habitation et de tous les batimens qu'ils occupent sont en bon état, de même que les toitures de tous ces bâtimens, à leur sortie ils devront laisser le tout en bon état ; il est encore reconnu par les dits Rey meuniers que le foin compris dans leur bail est intact aujourd'hui, le bail commençant demain, ils devront, à leur sortie, le laisser de même.

Il fut stipulé au bail à ferme sus énoncé que les preneurs étaient chargés de l'entretien des cuves, rouets et arbres de rouets, ainsi que de la cuve du pressoir à huile mais il ne fut pas dit expressement qu'ils devront entretenir le rouet du pressoir, ils reconnaissent ici que d'après leurs conventions, ils devront être tenus de l'entretien du rouet du pressoir à huile comme de ceux des moulins, en conséquence ils ne pourront rien demander à M. de Leymarie quant à ce .

Il n'est point ici fait état des meules des moulins attendu que d'après le bail, les meuniers ne sont pas tenus des meules de Bergerac mais seulement de celles de Savignac, deux meules de cette nature qui sont dans le moulin n'étant pas employées dans ce moment,

les parties remètent à les jauger quand elles voudront les mettre en usage . Il y a de plus dans le moulin quinze pièces de pierre de Bergerac destinées à faire des meules de moulin, ces pièces sont de différentes grandeurs.

M. de Leymarie, par le contrat de bail à ferme, ne fut point obligé de fournir des bêtes de somme aux meuniers, en conséquence les dits Rey père et fils promettent et s'obligent conjointement et solidairement, payer au dit M. de Leymarie , pour le prix convenu entr'eux de trois mulets et d'un charriot neuf assorti d'un essieu en fer et des harnais nécessaires qu'il leur laisse employés autrement au service du moulin et que les meuniers ont en leur possession, la somme de neuf cent francs, payables dans trois ans dit jour sans intérêts.

Pour la sureté de la somme de neuf cent francs ci-dessus et des ustensiles du moulin les dits Rey père et fils qui n'ont pas dans ce moment de biens fonds à soumettre à l'hypothèque déclarent gréver d'hypothèque spéciale les premiers immeubles qu'ils acquerront à quel titre que ce soit.

Dont acte lu aux parties, fait et passé en présence de Pierre Hyrrondeau aîné agriculteur habitant le présent lieu commune d'Aucasse et Pierre Ligeois menuisier habitant le lieu du Puy Rousseau commune de Chancelade, témoins qui ont signé avec nous et M. de Leymarie, non les dits Rey père et fils ayant déclaré ne savoir de ce par nous interpellés.

Signé : Ligeois - Hyrrondeau - Raymond de Leymarie - Rey -
Champradour

3. - 30 juillet 1831 - Etat des poids et mesures livrés par M. de Leymarie à Malet vve Dalesme (ADD, 3E.2843/178)

Ce jourd'hui trente juillet mil huit cent trente et un. Devant Rey Champradour notaire à Mensignac, canton de St-Astier, arrondissement de Périgueux, au village de La Roche, commune d'Anesse et Beaulieu, château du lieu, Dordogne, en présence des témoins ci-après nommés

Icy présente Jeanne Malet, veuve de Pierre Dalesme meunier, habitant le moulin du présent lieu de La Roche, commune d'Aresse et Beaulieu,

laquelle reconnaît avoir reçu de M. Raymond Charles de Leymarie propriétaire, habitant son présent château, ici présent, les poids et mesures ci-après détaillés pour servir à l'usage du moulin de La Roche, dont la dite Jeanne Malet est fermière suivant bail publié par Laporte notaire, consenti en sa faveur par mondit Sr de Leymarie, la Malet patentée par le maire d'Anesse - N° 197 -.

Mesures

un quart hectolitre plus que mi-usé, un huitième hectolitre, un seizième hectolitre et un trente-deuxième hectolitre, ces trois dernières mesures neuves.

Poids

Un poids de cinquante kilogrammes, un poids de vingt cinq kilogrammes, un poids de cinq kilogrammes, un poids d'un kilogramme. Tous les poids et mesures ci-dessus bien poinçonnés. Enfin des balances dont les plateaux sont en bois neuf, montés avec des cordes, ayant un grand balancier en fer neuf.

Tous lesquels poids et mesures, balanciers et plateaux des balances, estimés à la somme de quatre vingt cinq francs, lesquels poids et mesures la ditte Malet devra rendre à l'expiration de son bail en nature et valeur.

Dont acte lu aux parties, fait et passé en présence de Sr Jean Darenne, aubergiste et de Sr Pierre Hyrrondeau aîné, agriculteur, habitant tous deux le présent village de La Roche, dite commune d'Anesse et Beaulieu, témoins qui ont signé avec nous et M. de Leymarie non la dite Marie Malet qui a déclaré ne savoir de ce par nous interpellée.

Signé : Darène - Hyrrondeau - R. de Leymarie - Rey - Champradour.